

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

### 1. Questions au Gouvernement (p. 2).

#### BANQUE DE FRANCE (p. 2)

MM. Pierre Goldberg, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

#### RENOUVELLEMENT DES CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ (p. 3)

M. Jean-Pierre Soisson, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### 35 HEURES (p. 3)

M. François d'Aubert, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### COTISATIONS SOCIALES SUR LES BAS SALAIRES (p. 5)

M. Gaëtan Gorce, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### SURENDETTEMENT (p. 6)

MM. Patrick Rimbert, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

#### AFFAISSEMENTS DE TERRAIN DANS LES COMMUNES MINIÈRES (p. 6)

MM. Jean-Pierre Kucheida, Christian Pierret, secrétaire d'État à l'industrie.

#### STATUT DES ANIMATEURS BÉNÉVOLES DES CLUBS SPORTIFS (p. 7)

M. Jean-Pierre Balligand, Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports.

#### RETRAITES AGRICOLES (p. 8)

MM. Michel Suchod, Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.

#### STADE DE FRANCE (p. 8)

M. Georges Sarre, Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports.

#### ZONE FRANC (p. 9)

MM. Jacques Godfrain, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

## JUSTICE (p. 10)

M. Patrick Devedjian, Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### CONTRATS LOCAUX DE SÉCURITÉ HOMMAGE AUX TROIS POLICIERS MORTS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS (p. 11)

MM. Lionnel Luca, le président, Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement.

#### *Suspension et reprise de la séance (p. 12)*

## PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ SANTINI

### 2. Réduction du temps de travail. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 12).

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 12)

M. Yves Rome,  
Mme Roselyne Bachelot-Narquin,  
MM. Maxime Gremetz,  
François Goulard,  
Yves Cochet,  
Gérard Bapt,  
Jean Ueberschlag,  
Jean-Pierre Brard,  
Mme Marie-Thérèse Boisseau, M. Yves Rome.  
MM. Gérard Charasse,  
Alfred Recours,  
Didier Quentin,  
Bernard Outin,  
Mme Marie-Françoise Clergeau,  
MM. Yves Fromion,  
Pierre Goldberg,  
Germain Gengenwin,  
Jean-Claude Boulard.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

### 3. Ordre du jour (p. 44).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*la séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par une question du groupe communiste.

### BANQUE DE FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Goldberg.

**M. Pierre Goldberg.** Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, ici et ailleurs, les députés et les sénateurs ne cessent de vous interroger sur la situation de la Banque de France. Vous êtes également interpellé par les salariés et leurs syndicats à propos du plan du gouverneur prévoyant la suppression de 90 caisses et de 827 emplois.

Vous ne cessez de répondre que les suppressions de caisses prévues ne se traduiront ni par des licenciements ni par des fermetures de succursales. Pourtant, ni les craintes des parlementaires, semble-t-il, ni celles des personnels, assurément, ne s'estompent.

Pour ma part, j'ai longuement rencontré l'intersyndicale de l'Auvergne. Ces salariés ont démontré que la fermeture d'une caisse, c'est inévitablement la déstabilisation d'une succursale et, à terme, sa disparition.

La restructuration de la Banque de France conduit à s'interroger sur son rôle et ses missions quand, dans le même temps, une nouvelle réforme de ses statuts se profile, visant à couper tout lien avec la politique nationale.

Comment ne pas s'interroger quant aux conséquences d'une telle réforme? La Banque de France sera-t-elle encore demain une banque centrale de plein exercice, capable de mobiliser la politique monétaire et la politique du crédit, au profit de la croissance et de l'emploi?

Et, si l'euro advient, la Banque de France sera-t-elle toujours capable d'assurer ses missions de service public liées à l'émission monétaire et à l'approvisionnement?

L'attitude du gouverneur de la Banque de France justifie les craintes des salariés en lutte et des élus sur le devenir du service public, l'emploi et la place de la banque comme pôle structurant du territoire.

Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à faire jouer le droit de veto dont dispose le Gouvernement auprès du conseil général de la Banque de France afin d'obtenir,

comme vous le demandent les maires et les parlementaires directement concernés, le retrait pur et simple du plan Trichet, et à recevoir ces élus?

Le Gouvernement est-il décidé à organiser sans retard un débat au Parlement sur les conditions qui doivent être réunies pour que la banque joue pleinement son rôle au service de notre pays? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert, ainsi que sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur le député, je puis vous rassurer. (« Ah! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Lorsque le projet de restructuration des succursales de la Banque de France a été connu, le Gouvernement a agi avec une grande détermination.

**M. Alain Barrau.** Très bien!

**M. Robert Pandraud.** Démagogie!

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Il a demandé à la direction de la Banque de France de n'engager aucune réforme avant qu'un dialogue social approfondi n'ait été conduit.

**M. Robert Pandraud.** Cela ne sert à rien!

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Ce dialogue a débuté le 15 janvier.

J'ai fait recevoir à mon ministère des délégations syndicales et je suis évidemment à la disposition des élus pour rencontrer ceux d'entre eux qui le souhaiteraient.

Le Gouvernement fait preuve d'une grande fermeté sur trois points.

Premièrement, l'emploi: en aucun cas le plan de restructuration ne doit entraîner de licenciements.

Deuxièmement, l'aménagement du territoire: en aucun cas ce plan ne doit conduire à la fermeture de succursales.

Troisièmement, la qualité du service public: ce critère doit dicter les éléments de la réforme.

Comme vous l'avez souligné, la fermeture de tel ou tel service peut déstabiliser une succursale et il faut par ailleurs accroître les missions de la Banque de France. C'est dans cet esprit que le projet de loi sur l'exclusion que vous présentera Martine Aubry, texte qui comportera un titre sur le surendettement, confiera à la Banque de France et à ses succursales des missions nouvelles en matière de traitement du surendettement des ménages en difficulté.

J'en viens à la deuxième partie de votre question.

Nous sommes dans la phase qui conduit notre pays à s'engager dans une grande évolution, approuvée par référendum voilà quelques années. Mais nous savons aussi que nous avons voulu qu'il y ait une inflexion et que le Gouvernement s'était fixé quatre conditions pour que le passage à l'euro soit une réussite.

Première condition : que le plus grand nombre possible de pays soient partenaires, notamment l'Italie et l'Espagne. C'est le cas.

Deuxième condition : que l'euro ne soit pas surévalué par rapport au dollar. C'est le cas.

Troisième condition : qu'une instance réunissant des responsables politiques chargés d'orienter la politique économique de l'Union soit créée. Le Conseil de l'euro a été mis en place à la demande de la France.

Quatrième condition, enfin : que la politique européenne soit réorientée en faveur de l'emploi. Le dernier sommet a montré que c'était aussi le cas.

Dans ces conditions, les aménagements techniques du statut de la Banque de France résultant de l'application du traité devront être réalisés, à l'instar de ce qui se fait aujourd'hui dans les autres pays de l'Union. Bien entendu, le Parlement sera saisi en temps utile d'un texte en ce sens, et ce sera l'occasion d'avoir le débat que, bien légitimement, vous réclamez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

#### RENOUVELLEMENT DES CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Ma question s'adresse à Mme Martine Aubry. (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, je voudrais traduire ici l'inquiétude de nombreux élus locaux et de dirigeants d'associations devant la limitation des possibilités de renouvellement des contrats emploi-solidarité, c'est-à-dire des contrats de nombreux jeunes employés par les collectivités locales et les associations.

En effet, par une circulaire en date du 31 décembre 1997, publiée dans *Le Moniteur* du 9 janvier dernier, vous demandez aux directeurs du travail, d'opérer une « sélection sélective » au sein des contrats emploi-solidarité et de ne pas les renouveler au-delà d'une durée de douze mois. Et vous ajoutez qu'il vous paraît indispensable de ne pas maintenir en contrat emploi-solidarité des jeunes qui pourraient effectuer une autre démarche vers l'emploi. Mais de quelle démarche peut-il s'agir ?

Je prends l'exemple de la mairie d'Auxerre. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) La ville emploie cinquante jeunes qui bénéficient de contrats emploi-solidarité – et ce ne sont pas tous des joueurs de football ! (*Sourires.*)

**M. Didier Boulaud.** Car le salaire est insuffisant !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Depuis trois mois, aucun renouvellement n'a été décidé par vos services. Ces jeunes, qui ne pourront pas être intégrés dans la fonction publique territoriale, vont donc être licenciés.

Madame le ministre, ne craignez vous pas qu'à côté des « emplois Aubry » apparaissent ainsi des « chômeurs Aubry » ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur Soisson, vous avez été vous-même ministre du travail (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), et vous savez pourquoi ont été créés les contrats emploi-solidarité. Je crois même vous avoir entendu dire un certain nombre de fois qu'ils avaient été dévoyés, et je suis d'accord avec vous.

Les contrats emploi-solidarité, je le rappelle, ont été conçus pour des chômeurs de longue durée, jeunes ou moins jeunes, cassés par le travail (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), qui ont du mal à entrer en formation ou dans un emploi classique.

Cette question, monsieur Soisson, vous l'avez déjà souvent posée. Vous nous avez dit comprendre la détresse des chômeurs, notamment des chômeurs de longue durée. Eh bien ! il faut avoir le courage de recentrer le système des contrats emploi-solidarité comme celui des contrats initiative-emploi vers ceux pour lesquels ils ont été créés, c'est-à-dire les jeunes et les adultes en difficulté.

Dans la circulaire en question, j'ai insisté sur deux points.

Premièrement, j'ai indiqué que ceux qui sont en cours de contrat doivent aller jusqu'au bout.

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Encore heureux !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** En second lieu, j'ai souhaité que, dès cette année, 65 % des nouveaux bénéficiaires de contrats emploi-solidarité soient des personnes en grande difficulté – RMistes, chômeurs de longue durée, c'est-à-dire depuis deux ou trois ans, adultes de plus de cinquante ans – au lieu de 45 %, comme c'est le cas actuellement. Je veux que les contrats emploi-solidarité redeviennent ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être, une aide accordée aux plus fragiles, car nous avons tous pris, dans nos communes, dans nos hôpitaux et nos écoles, des jeunes diplômés à la place de ceux qui en avaient le plus besoin.

En ce qui concerne les jeunes, monsieur Soisson, vous n'avez pas été complet. Vous avez pris l'exemple d'Auxerre. Eh bien, tout dépendra de l'effort que fera la ville que vous administrez : si chaque fois que cela sera possible, vous permettez aux jeunes qui en sont capables de passer d'un contrat emploi-solidarité à un emploi-jeune créé par votre ville – à un « emploi Aubry », comme vous dites (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) –, vous offrirez à ces jeunes une nouvelle activité, leur évitant ainsi d'être au chômage.

Vous savez très bien que l'esprit de cette circulaire est de s'occuper des jeunes les plus en difficulté, des chômeurs de longue durée. Il faut effectivement s'occuper des plus fragiles. Vous pouvez nous y aider en créant des emplois-jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

35 HEURES

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert, pour une question brève.

**M. François d'Aubert.** Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, vous essayez de faire croire aux Français que la réduction de la durée du travail entraînera des

centaines de milliers de créations d'emplois (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe socialiste), en vous appuyant sur des études de l'Observatoire français des conjonctures économiques, l'OFCE, de la Banque de France – études qui ne sont d'ailleurs pas assumées par les directions de ces organismes – et de la direction de la prévision du ministère de l'économie et des finances. Ces études reposent sur des hypothèses dictées par vos services,...

**M. Serge Janquin.** Vous vous répétez ! Vous l'avez déjà dit hier !

**M. François d'Aubert.** ... lesquelles impliquent toutes une baisse ou un gel des salaires sur les cinq années à venir.

**M. Arnaud Lepercq.** C'est la paupérisation !

**M. François d'Aubert.** Mais d'autres scénarios, qui émanent des mêmes organismes et figurent dans les documents que j'ai entre les mains, scénarios dont vous vous gardez bien de parler, montrent que la réduction autoritaire de la durée du travail se traduira au contraire en 1999, 2000, 2001 et 2002 par la suppression – je dis bien la suppression – de centaines de milliers d'emplois...

**M. Serge Janquin.** C'est faux !

**M. Arthur Dehaine.** Non, c'est vrai !

**M. François d'Aubert.** ... s'il n'y a pas une baisse ou un gel du pouvoir d'achat des salariés, c'est-à-dire si ces derniers ne consentent pas des sacrifices financiers, s'il n'y a pas de modération salariale pendant près de cinq ans.

**Mme Odette Grzegorzulka.** La question !

**M. François d'Aubert.** Ainsi, l'OFCE évoque le scénario de 362 000 suppressions d'emplois sur les cinq prochaines années et de 537 000 suppressions d'emplois sur les dix prochaines années.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** La question !

**M. le président.** Posez votre question, mon cher collègue !

**M. François d'Aubert.** Ainsi, la Banque de France évoque le scénario de 343 000 suppressions d'emplois sur les trois prochaines années.

**M. Christian Bourquin.** La question !

**M. François d'Aubert.** Ainsi, la direction de la prévision du ministère des finances,...

**M. le président.** Vous pouvez poser votre question, monsieur d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** ... citée par le M. le ministre de l'économie et des finances – je ne sais d'ailleurs pas si vous approuvez ce chiffre, madame le ministre –,...

**M. Christian Bourquin.** La question !

**M. François d'Aubert.** ... prévoit 20 000 suppressions d'emplois sur les cinq prochaines années.

**M. le président.** Voulez-vous poser votre question, s'il vous plaît ?

**M. François d'Aubert.** J'y arrive, monsieur le président.

Madame le ministre, pourquoi, dans un souci de transparence, ne pas faire état de ces études qui donnent un autre son de cloche ?

Pourquoi ne parlez-vous pas de la face cachée de la réduction de la durée du travail, des hypothèses qui prévoient, sur cinq ans la suppression de centaines de mil-

liers d'emplois et une aggravation du chômage ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, pour une réponse brève.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, toutes ces hypothèses figurent dans le document qu'a publié le ministère du travail dès qu'ont été connus les résultats des études conduites par l'OFCE et la Banque de France. Donc, ne prétendez pas que je les cache puisque vous avez lu un document émanant du ministère du travail ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Ce document, je l'ai dit hier devant l'Assemblée et je l'avais déjà dit en commission, met sur la table – et je crois que c'est une bonne chose pour la démocratie, s'agissant du lancement d'une réforme aussi importante que celle des 35 heures – toutes les hypothèses, toutes les données des modèles économiques.

Nous avons demandé à la Banque de France comme à l'OFCE, je le répète, de tester ces hypothèses, c'est-à-dire d'apprécier le champ de la loi. Qu'auriez-vous dit si je ne l'avais pas fait ? Soyons sérieux !

A partir de ces hypothèses, les deux organismes en question ont établi des prévisions en fonction des gains de productivité, de la modération salariale et du champ de l'activité.

Qu'ai-je dit ? Qu'a dit le ministre de l'économie et des finances ?

**M. Arthur Dehaine.** M. Strauss-Kahn n'a pas dit grand chose !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Que les études devaient nous éclairer. Il ne s'agit pas de pronostics ! Concernant la durée du travail, on ne joue pas aux dés !

**M. Arnaud Lepercq.** Vous jouez avec l'emploi !

**M. Arthur Dehaine.** A la roulette russe !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous préparons un processus sérieux, permettant de créer au mieux des emplois !

Ces études nous indiquent que, si la productivité est de l'ordre de 3 % – ce que prévoit d'ailleurs la loi Robien –, si nous arrivons à changer l'organisation du travail en introduisant des modulations permettant plus de souplesse, si les salariés...

**M. Arnaud Lepercq.** Que de « si » !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... percevant des moyens et des hauts salaires acceptent durant deux ans de n'être augmentés que de 2 % au lieu de 3 % – c'est également prévu dans la loi Robien –, un maximum d'emplois seront créés : 400 000 dans les entreprises de plus de vingt salariés, 700 000 dans celles de moins de vingt salariés.

Nous éclairons le débat sur les conditions qui doivent être remplies pour que la réduction de la durée du travail crée le plus d'emplois possible.

Permettez-moi, enfin, de vous faire remarquer, monsieur le député, que j'aurais souhaité vous voir soutenir autant les salariés quand, en 1996, leur pouvoir d'achat a, selon l'INSEE, baissé de 1,2 % à cause des prélèvements

que vous avez opérés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Christian Cabal.** Pour rembourser vos dettes !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Grâce à nous, dès la fin du mois de janvier, des millions de salariés vont bénéficier d'une augmentation de 1,1 % de leur pouvoir d'achat grâce au transfert de la cotisation salariale d'assurance maladie sur la CSG ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical Citoyen et Vert.*)

**M. Philippe Auberger.** C'est faux !

**M. Charles Cova.** Chiffres, mensonges et vidéo !

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe socialiste.

#### COTISATIONS SOCIALES SUR LES BAS SALAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Gaëtan Gorce.

**M. Gaëtan Gorce.** Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, le Gouvernement a hérité d'une situation économique et sociale particulièrement difficile (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), dont les mouvements de chômeurs témoignent fortement.

Le constat de ce bilan devrait inciter l'opposition à un peu plus de modestie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Face à cette situation, le Gouvernement, soutenu par sa majorité, et soucieux de répondre à l'attente exprimée par les Français le 1<sup>er</sup> juin 1997, à la demande du Président de la République, s'est engagé dans une politique active de l'emploi. Cette politique s'est notamment concrétisée par la création des emplois-jeunes, la relance progressive du pouvoir d'achat et le projet de loi dont nous débattons en ce moment sur la réduction négociée du temps de travail. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Vous avez fait part hier, madame la ministre, de votre souci de maximiser les effets de la réduction du temps de travail dans les entreprises de main-d'œuvre. Cette préoccupation s'inscrit dans l'optique de la majorité : tout doit être entrepris pour faire reculer le chômage.

**M. Pierre Lellouche.** Retournez dans votre administration d'origine !

**M. Gaëtan Gorce.** Nous savons la difficulté de la tâche. C'est pourquoi nous apprécions, madame la ministre, la volonté qui vous anime, ainsi que l'ensemble du Gouvernement, en ce domaine. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Eloignés de tout esprit dogmatique, nous avons le souci d'utiliser tous les leviers disponibles, y compris la réduction des cotisations sociales, si elle s'accompagne de contreparties en matière d'emploi.

Inscrite dans la loi sur la réduction du temps de travail, associée à un mécanisme de création d'emplois, la disposition dont vous avez parlé hier s'inscrit dans le prolongement d'autres mesures, comme le transfert sur la CSG des cotisations d'assurance maladie ou la refonte de l'assiette de la taxe professionnelle.

Pouvez-vous, madame la ministre, en marge du débat sur le temps de travail, nous rappeler le contenu et les modalités de cette disposition ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. Robert Pandraud.** Le débat sur la réduction du temps de travail viendra après les questions au Gouvernement !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, il y a au moins un point sur lequel nous sommes presque tous d'accord ici : depuis toujours, dans notre pays, les charges sociales pèsent lourdement trop sur l'emploi, et en particulier sur les bas salaires.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Tout à fait !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il est donc souhaitable, tant par le dispositif d'incitation à la réduction du temps de travail que par des mesures complémentaires, de rendre le coût du travail moins élevé pour les entreprises de main-d'œuvre, c'est-à-dire celles qui privilégient les salariés par rapport aux machines et celles qui ont des salariés faiblement payés.

La précédente majorité avait mis en place une exonération générale, une ristourne dégressive dont pouvaient bénéficier toutes les entreprises, sans contrepartie, et dont le coût s'élève aujourd'hui à 40 milliards par an.

**M. Didier Boulaud.** Cadeau !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Le nombre d'emplois créés grâce à cette mesure est estimé entre 40 000 et 45 000. Le coût par emploi est donc très élevé. Quand, soutenue par nos efforts, la croissance redémarrera, peut-être pourrions-nous obtenir d'autres résultats.

Nous avons pour notre part choisi une autre voie. Nous estimons préférable de privilégier des aides ciblées pour accompagner les entreprises qui bougent, qui réduisent la durée du travail, qui embauchent ; en d'autres termes, des aides assorties d'une contrepartie en matière d'emploi. Aussi nous apprêtons-nous à accepter un amendement de la majorité, qui vise à compléter par une aide de 1 000 francs l'aide forfaitaire destinée aux petites entreprises qui font un effort particulier en matière d'emploi. Le ministre de l'industrie vient d'annoncer la mise en place d'un dispositif complémentaire pour les entreprises employant plus de 60 % d'ouvriers et plus de 70 % de salariés payés moins d'une fois et demie le SMIC. Une majoration de 4 000 francs de l'exonération de charges sociales, dégressive sur trois ans leur sera accordée. Ce dispositif aidera beaucoup des secteurs comme l'habillement, le nettoyage, le bâtiment et les industries agro-alimentaires. Il s'agit d'une aide ciblée qui donnera lieu à des contreparties en matière d'emploi.

C'est ainsi que nous estimons utiliser au mieux l'argent de nos concitoyens, c'est-à-dire les impôts : nous demandons en effet une contrepartie réelle aux entreprises, alors

que le dispositif précédent constituait un cadeau sans création d'emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### SURENDETTEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Rimbart.

**M. Patrick Rimbart.** Ma question porte sur le surendettement. On a longtemps considéré que le surendettement était dû l'excès de crédit : c'était en quelque sorte la reprise de la fable de la cigale et de la fourmi. Mais, dans une situation sociale et économique qui évolue défavorablement, force est de constater que les causes réelles du surendettement sont liées aux accidents de la vie : chômage, « décohabitation », divorce, problèmes de santé, etc.

A l'initiative de Mme Neiertz, une loi a été votée au début des années 90, et elle a permis de résoudre un certain nombre de cas de surendettement liés au chômage. Si nous dressons aujourd'hui le bilan de l'application de cette loi et de l'évolution de la situation économique et sociale, deux constats s'imposent.

Le premier, c'est que l'importance du chômage a doublé dans les raisons qui conduisent à déposer un dossier devant les commissions de surendettement. Les modalités d'application de la loi sont de moins en moins adaptées aux problèmes qui se posent aux commissions de surendettement, et l'on assiste même à l'apparition d'un nouveau surendettement.

Deuxième constat : aujourd'hui, le surendettement est lié aux aspects les plus simples de la vie quotidienne ; autrement dit, les gens ont de plus en plus de difficultés à faire face aux dépenses courantes.

Ma question est simple : que compte faire le Gouvernement pour adapter cette fort bonne loi, qui a déjà connu une réforme en 1995, aux nouvelles conditions économiques et sociales ?

En second lieu, comment compte-t-il agir face au phénomène du surendettement passif ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, pour une réponse brève.

**M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur le député, le Gouvernement est, comme vous, très sensible aux questions posées par le surendettement et à la situation très difficile des ménages qui ne peuvent rembourser leurs dettes. C'est pourquoi, dès notre prise de fonctions, Marylise Lebranchu et moi-même avons inscrit cette question parmi les priorités du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Les orientations que nous avons fixées sont les suivantes. Premièrement, il faut que les commissions de surendettement soient enrichies et bénéficient de l'aide de représentants du monde social local, issus par exemple des conseils généraux, ainsi que de celle de représentants des services fiscaux, des dettes à l'égard de l'État

Il faut, en second lieu, définir une sorte de « reste pour vivre », après que les éléments de remboursement auront été fixés. Car il ne suffit pas de permettre à un ménage de rembourser, il faut aussi, une fois qu'il est engagé dans la procédure de remboursement, qu'il lui reste de quoi vivre dans la dignité.

Enfin, il faut traiter les cas dans lesquels le remboursement n'est pas possible, et prévoir, ce qui n'existe pas aujourd'hui, un moratoire pouvant s'étendre sur plusieurs années, jusqu'à ce que la famille ait retrouvé un équilibre financier lui permettant de commencer à rembourser, voire un effacement total ou partiel de la dette si, au terme du moratoire, on s'aperçoit que le remboursement n'est pas possible.

Près de 30 % des dossiers examinés par les commissions de surendettement n'ont aujourd'hui pas de solution. Ce sujet sera l'un des éléments importants de la loi sur l'exclusion, qui devrait permettre de répondre aux problèmes que vous avez évoqués. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### AFFAISSEMENTS DE TERRAIN DANS LES COMMUNES MINIÈRES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

Le conseil des ministres de ce jour a abordé un sujet cher à tous les élus « miniers », toutes tendances confondues : le code minier. A la suite de drames dont nos populations ont été victimes, nous avons sollicité l'attention de tous les gouvernements. Certains nous ont entendus, d'autres moins.

Les événements qui se sont produits à Auboué ou à Sanvignes-les-Mines, il y a près d'un an, ne sont pas théoriques, non plus que la pollution des eaux, les affaissements de terrain et les glissements de crassiers à la suite de l'exploitation minière. Dès le mois de juin 1997, nous avons attiré votre attention sur ces questions, monsieur le secrétaire d'Etat, et, avec Jean-Yves Le Déaut, je vous ai accompagné dans la visite du site d'Auboué, en Lorraine, qui est la triste et dramatique illustration de ces problèmes.

Grâce à l'aide apportée par Jean-Marc Ayrault, par le président de l'Assemblée, et par les services de l'Assemblée,...

**M. Alain Barrau.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** ... nous avons, Jean-Yves Le Déaut et moi-même, beaucoup travaillé sur ce sujet. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Eh oui ! nous travaillons, nous ! (« Trente-cinq heures ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comment le Gouvernement envisage-t-il les questions liées aux affaissements de terrain, à l'eau, à l'environnement, à l'observation de ces phénomènes, à la responsabilité de l'exploitant et à l'indemnisation des victimes ? En second lieu, comment ces questions seront-elles prises en compte dans le projet de loi que vous ne manquerez pas, j'en suis persuadé, de nous proposer rapidement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

**M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.** Monsieur le député, le Gouvernement est très attentif à la situation des logements situés dans les communes minières de plusieurs régions de France où se sont produits des affaissements de terrain. Il s'agit de drames humains vécus par des centaines de familles de mineurs et d'ouvriers qui voient le produit de leur épargne menacé et leur vie quotidienne bouleversée.

**M. Christian Cabal.** C'est du Zola !

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** Cette question pose le problème juridique de la responsabilité civile : à qui incombe la responsabilité d'indemniser les propriétaires des maisons concernées ?

**M. Arnaud Lepercq.** A l'Etat !

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** En effet, lors de la cession de ses propriétés immobilières, l'exploitant minier a souvent invité les habitants à signer une « clause minière » l'exonérant de responsabilité civile. De ce fait, un contentieux est en général long et coûteux pour les familles.

Reste l'intervention de l'Etat,...

**M. Didier Boulaud.** Oui !

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** ... que j'ai engagée dès le mois de juillet 1997, dans les cas que vous avez évoqués, afin de faire face à la situation.

Les incertitudes juridiques, techniques et économiques n'avaient pas permis au gouvernement précédent de pallier, dans ces circonstances graves et souvent dramatiques, l'insuffisance des textes. Aujourd'hui, en concertation avec l'exploitant ou les anciens exploitants, les associations d'habitants, les compagnies d'assurances, les collectivités locales, les représentants de l'Etat dans le département et les directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, nous mettons au point un système visant d'abord à s'attaquer au difficile problème de l'indemnisation, laquelle doit être rapide et fondée sur une évaluation équitable des dégâts causés par les affaissements.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.** Il s'agit également de mettre en place, dans toutes les régions où cela est nécessaires, des équipes qui auront pour mission de garder la mémoire des réseaux de galeries, dont on ne connaît pas toujours exactement l'existence ou le tracé, de surveiller les terrains et de prévenir les risques. Il faut aussi instaurer un certain nombre de servitudes dans les zones concernées par les affaissements miniers. Il faut enfin créer des conditions équilibrées de reprise de la gestion des équipements hydrauliques d'origine minière pour éviter le risque grave d'inondation de ces régions, pour permettre la poursuite de l'alimentation en eau potable, souvent à partir des eaux d'exhaure, comme c'était le cas en Lorraine, et pour soutenir le débit des cours d'eau de ces régions.

La dernière mesure, vous l'avez indiqué, monsieur le député, concerne le dépôt d'un projet de loi qui reformera le code minier pour bien préciser les conditions de responsabilité ainsi que les rapports entre l'exploitant ou les anciens exploitants, l'Etat et l'ensemble des partenaires, de telle manière que, sur les sites et dans les régions concernés, ce soit la concertation qui préside.

L'Etat fera face à ses engagements et il prend ses responsabilités à l'égard des familles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### STATUT DES ANIMATEURS BÉNÉVOLES DE CLUBS SPORTIFS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, pour une question courte, suivie d'une réponse également courte.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ma question s'adresse à Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Un quotidien du matin l'a annoncé, le Stade de France connaîtra aujourd'hui son baptême du feu. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Cette inauguration est déjà un pas dans la Coupe du monde, qui constituera l'événement majeur de l'année 1998, eu égard à son retentissement.

Vous avez souhaité, madame la ministre, que la Coupe du monde soit un grand événement populaire et qu'elle soit la fête des bénévoles qui se dévouent, souvent dans l'anonymat, pour faire fonctionner les petits clubs qui constituent l'ossature du mouvement sportif de notre pays.

A ce sujet, je souhaite appeler votre attention sur les conséquences de ce qui peut apparaître comme une dérive procédurière. En effet, on assiste aujourd'hui au règlement de litiges entre pratiquants sportifs devant les tribunaux, comme c'est le cas dans mon département de l'Aisne.

Est-il normal que, à la suite d'un choc entre deux joueurs de football, dont l'un d'eux souffrait d'une lésion aux ligaments, des animateurs bénévoles aient pu être considérés comme solidairement responsables au titre de leur fonction d'organiseurs ?

**M. Robert Pandraud.** Question capitale !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ne risque-t-on pas ainsi d'effrayer ces bénévoles passionnés qui se dévouent sans compter ? N'est-il pas temps de les doter d'un statut précisant, entre autres choses, les limites de leur responsabilité juridique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert, ainsi que sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je vous demande donc, madame la ministre, quelles sont vos intentions et vos projets en ce domaine, car la création d'un tel statut serait une reconnaissance et constituerait une garantie dans les cas que je viens d'évoquer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert, ainsi que sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de la jeunesse et des sports, pour répondre à cette question applaudie sur tous les bancs.

**Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, j'étais ce midi en compagnie de mille bénévoles du football français. C'était une excellente initiative de la Fédération que de commencer ainsi cette journée d'inauguration du Stade de France.

Partout où je les rencontre, les bénévoles me font part non seulement de leur engagement à poursuivre le rôle social et citoyen...

**M. Franck Borotra.** Quel charabia !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... qu'ils jouent dans la vie associative et dans le mouvement sportif, mais également de leur lassitude face à différents pro-

blèmes, dont l'aggravation de la violence sur les stades. Je ne parle pas seulement des violences qui se manifestent à l'occasion des rencontres professionnelles et du fait des supporters, mais aussi des violences entre équipes et entre entraîneurs, qui ont donné lieu à des suites juridiques multiples ces dernières semaines.

C'est pourquoi il faut travailler à l'élaboration d'un statut du bénévolat. M. le Premier ministre m'a demandé d'animer un travail interministériel qui devrait aboutir au début de l'année 1999. Mais sans attendre, dès hier soir, lors de la réunion du Fonds national de développement du sport, nous avons décidé, à mon initiative, et en accord avec le mouvement sportif, de prendre des dispositions pour que le FNDS concoure en priorité à la formation des bénévoles et la structuration des clubs. A cette fin, 60 % du FNDS régional seront consacrés aux clubs.

Par ailleurs, afin d'élargir l'activité des clubs et de les rendre plus accessibles aux jeunes en grande difficulté, nous financerons des « coupons sport » afin de permettre à ces jeunes d'avoir accès à la licence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Christian Jacob.** Vous n'avez pas répondu à la question !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Radical, Citoyen et Vert.

#### RETRAITES AGRICOLES

**M. le président.** La parole est à M. Michel Suchod.

**M. Michel Suchod.** Monsieur le ministre de l'agriculture, lors du dernier débat budgétaire, de nombreux parlementaires ont déployé des efforts substantiels pour obtenir un relèvement des retraites agricoles. Ce dossier concerne 2 200 000 Françaises et Français et leurs familles.

Un mémorandum avait été remis à M. le Premier ministre lorsqu'il est venu devant le groupe Radical, Citoyen et Vert. Le groupe socialiste, sous la houlette de Germinal Peiro, son coordinateur, a également travaillé sur ce sujet. Grâce à une proposition de loi que nous avons déposée, nous avons obtenu un relèvement de 425 francs pour les retraites les plus faibles, aujourd'hui fixées à 1 450 francs par mois, et un dégrèvement des cotisations de sécurité sociale, soit une augmentation totale de 500 francs par mois.

Or, à la stupéfaction des intéressés, qui sont 300 000, aucun versement supplémentaire n'a été effectué depuis le début de l'année, le décret nécessaire n'ayant toujours pas été pris. Quand paraîtra-t-il ?

**M. Edouard Landrain.** C'est indigne !

**M. Michel Suchod.** En outre, monsieur le ministre, lors de la discussion des crédits du BAPSA, il y a environ quatre-vingt-dix jours, vous nous aviez indiqué que des dispositions concernant les retraites agricoles figureraient dans le projet de loi d'orientation agricole. Or celui-ci est actuellement en cours de diffusion, et nous constatons qu'il n'en est rien. Que comptez-vous faire à ce sujet ?

**M. Arnaud Lepercq.** Très bonne question !

**M. Michel Suchod.** Plus généralement, face à la nécessité d'un rattrapage de ces retraites, vous aviez évoqué un plan d'augmentation de cinq ans, soit la durée de la législature. Au mois de septembre ou d'octobre, on nous a dit

que, eu égard aux mesures prises par l'ancienne majorité, il n'y avait plus beaucoup de sous. Où en êtes-vous aujourd'hui, car nous ne voudrions pas qu'on nous fasse la même réponse à la fin de l'année.

**M. le président.** Je vous prie de bien vouloir conclure, monsieur Suchod.

**M. Michel Suchod.** Je termine, monsieur le président.

L'association des retraités agricoles de France, dont le congrès national aura lieu le 6 mars à Toulouse, attend vos prises de position sur tous ces points, monsieur le ministre. Même si ce n'est peut-être pas le lieu pour le faire, j'ai le plaisir de vous informer qu'elle souhaiterait vivement être reçue par vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste, ainsi que sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche, pour une réponse courte à ces questions importantes.

**M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Monsieur Suchod, la loi de finances pour 1998 a prévu de réévaluer les retraites agricoles les plus faibles de 27 %, soit 5 100 francs par an en moyenne pour une carrière complète. Cette mesure concerne 274 000 retraités. Nous avons ainsi voulu prendre en compte le cas des personnes qui n'avaient pu bénéficier des mesures prises antérieurement.

Mais, aussi significative soit-elle, ce n'est qu'une première mesure. M. le ministre de l'économie et des finances a précisé, vous vous en souvenez, que cet effort serait poursuivi tout au long de la législature afin que les retraites agricoles atteignent un niveau convenable au terme de celle-ci. Le décret auquel vous faites référence va être donc soumis dans les tout prochains jours à la signature de mes collègues chargés du budget et des affaires sociales. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Charles Miossec.** Baratin !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Au cours des derniers mois, j'ai rencontré les responsables des organisations professionnelles agricoles et de l'association nationale des retraités agricoles, ainsi que le président de celle-ci, M. Bouyou. Je les rencontrerai à nouveau dans les toutes prochaines semaines afin de déterminer, en concertation, les catégories de retraités qui pourraient bénéficier des nouvelles mesures ; je pense notamment aux veuves et aux chefs de petites exploitations.

C'est dans cet esprit, monsieur le député, que le Gouvernement poursuit avec détermination la réévaluation des retraites les plus faibles voulue par le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### STADE DE FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Ma question s'adresse à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Ce soir aura lieu l'inauguration du Stade de France. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Avec ce stade, notre pays dispose désormais d'un équipement de prestige...

**M. Louis de Broissia.** Grâce à qui ?

**M. Georges Sarre.** ... capable d'accueillir les plus grands événements sportifs, à commencer par la prochaine Coupe du monde de football. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Monsieur le président, nos collègues ont l'air de croire que nous sommes à Saint-Denis !

**M. Christian Cabal.** Sifflez la mi-temps !

**M. le président.** Mais ici, on ne marque pas de buts ! (*Sourires.*)

**M. Christian Cabal.** C'est le moins qu'on puisse dire !

**M. Georges Sarre.** Je ne reviendrai pas sur les nombreuses péripéties qui ont marqué la réalisation du Stade de France, encore qu'il y aurait beaucoup à dire, notamment sur la localisation. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. Georges Sarre.** Ce n'est pas M. Ballardur qui proteste, tout de même ! (*Mêmes mouvements.*)

J'espère seulement que, ce soir, tout a été mis en œuvre pour assurer les déplacements dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, place à la fête, et d'abord à la fête du football. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*) Mais qu'est-ce qui vous excite dans ce que je dis ? (*Mêmes mouvements.*)

**M. le président.** Monsieur Sarre, c'est moi qui préside et vous qui posez la question. Poursuivez !

**M. Georges Sarre.** Encore faudrait-il pouvoir !

Toutefois, madame la ministre, la question qui préoccupe tout le monde est celle du devenir du Grand Stade une fois que seront éteints les feux de la Coupe du monde. En effet, aux termes de la convention de concession, l'Etat pourrait être amené à verser une indemnité compensatrice de 50 millions de francs les deux premières années et de 70 millions de francs à partir de la troisième année si aucun club de football de première division ne veut résider au Stade de France.

**M. Lucien Degauchy.** Et l'Opéra-Bastille ?

**M. Georges Sarre.** Or le Paris-Saint-Germain doit prochainement renouveler la convention qui le lie à la ville de Paris pour rester au Parc des Princes. Au-delà du double emploi induit par l'existence du Parc des Princes, le Stade de France pourra-t-il atteindre l'équilibre d'exploitation sans la présence d'une équipe résidente de l'envergure du Paris-Saint-Germain ? Cette question intéresse les sportifs (« *Assez !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.), mais aussi tous les contribuables.

Je sais, madame la ministre, que vous avez hérité d'un dossier mal ficelé, en quelque sorte d'un cadeau empoisonné. (*Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République brandissent un carton rouge.*)

Comment cette splendide enceinte sportive sera-t-elle utilisée après la Coupe du monde ? (*Claquement de pupitres sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Faute de la présence d'un club résident, le Grand Stade ne risque-t-il pas d'être détourné de sa vocation primitive pour rentabiliser l'investissement ?

L'Etat et les contribuables français devront-ils mettre la main à la poche ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

– *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Madame la ministre de la jeunesse et des sports, vous avez une minute pour répondre, et il n'y a pas d'arrêt de jeu. (*Sourires.*)

**Mme Marie-George Buffet,** ministre de la jeunesse et des sports. Vous avez rappelé, monsieur le député, le contenu de la concession et les dangers qu'elle fait peser sur la partie publique. Mais cette concession existe et, surtout le stade, qui est un magnifique équipement, est là.

La question est de faire en sorte que des initiatives sportives fassent vivre cet équipement. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) C'est pourquoi je débats activement avec le consortium pour que ses rapports avec les fédérations sportives s'améliorent. Je vais ainsi organiser une table ronde (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) entre le consortium et la fédération d'athlétisme pour que les championnats du monde d'athlétisme puissent se tenir au Stade de France. Cela suppose que le consortium fasse un effort sur ses coûts de location.

Par ailleurs, un stade tel que celui-ci a besoin, pour vibrer d'un club résident. Le Paris-Saint-Germain semble avoir pris – mais ce n'est pas encore officiel – la décision de rester au Parc des Princes. Il faut donc s'efforcer de trouver un autre club résident, ou plusieurs clubs corésidents. Je pense pour ma part que les potentialités humaines et financières de l'Île de France devraient lui permettre d'accueillir deux clubs professionnels de haut niveau. Plusieurs initiatives sont déjà en cours. J'ai pris la décision de réunir, d'ici à la fin du mois de février, des représentants de la fédération française de football, de la ligue professionnelle, et du consortium, et des collectivités territoriales concernées pour déboucher sur une proposition de club résident. Certes, l'Etat n'a pas à décider en la matière, mais il a la responsabilité de prendre l'initiative pour préserver les fonds publics et pour permettre au Stade de France d'être celui de la jeunesse d'Île-de-France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

#### ZONE FRANC

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Godfrain.

**M. Jacques Godfrain.** Monsieur le président, j'espère que le contenu de ma question rétablira une certaine sérénité dans cette assemblée car il s'agit d'un problème international important liant la France à un continent proche, l'Afrique.

Ma question s'adresse dont à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, ainsi qu'à M. le secrétaire d'Etat à la coopération.

Aider les pays en émergence à sortir du sous-développement, c'est leur assurer la sécurité juridique et judiciaire, c'est-à-dire l'Etat de droit, ainsi que la stabilité monétaire.

La zone franc CFA assure depuis des décennies la liberté des échanges et la sécurité des transactions financières et commerciales. Le Trésor français assure la parité du franc CFA puisque celle-ci résulte d'un compte d'opérations avec chacune des banques centrales africaines.

Mais le traité de Maastricht exige un glissement du rôle important du Trésor français vers la Banque centrale européenne. La zone franc risque donc de se diluer dans un système que la France et les pays africains ne porteront plus ensemble.

Monsieur le ministre des finances, monsieur le secrétaire d'Etat à la coopération, ne laissez pas traiter ce problème par vos techniciens ! C'est une question politique qui doit se traduire dans une volonté politique.

**M. Edouard Landrain.** Absolument !

**M. Jacques Godfrain.** Ne confondez pas modernisation et renoncement. N'acceptez pas la banalisation et l'alignement.

Refusez, monsieur le ministre des finances, l'affaiblissement de la France sur la scène internationale et pensez à la confiance que nous font des millions d'hommes et de femmes sur ce continent, simplement parce que nous sommes la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Dominique Strauss-Kahn,** *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.* Monsieur le député, le problème de l'avenir de la zone franc préoccupe nombre de nos partenaires africains. Il en a été longuement question lors de la dernière réunion de la zone franc à Paris. Il en sera sans doute encore longuement question à Libreville, en avril.

Il faut que, dans votre esprit, toute la clarté soit faite sur le statut du franc CFA. Celui-ci lie la France et un certain nombre d'Etats africains par un accord non pas monétaire mais budgétaire. C'est la raison pour laquelle c'est le Trésor qui en gère les conséquences dans des comptes d'affectation spéciale, et non la Banque de France.

Le traité de Maastricht prévoit qu'en cas d'accord monétaire passé avec un autre pays, la responsabilité de celui-ci doit être transférée à la Banque centrale européenne. Mais en cas d'accord budgétaire, il prévoit expressément que ce transfert n'a pas lieu d'être. Toute relation budgétaire entre un pays, en l'occurrence la France, et d'autres pays, en l'occurrence les pays qui utilisent le franc CFA, dans la zone occidentale comme dans la zone centrale, demeure donc de la responsabilité du pays signataire.

Nous défendons la thèse, qui n'a aucune raison d'être contestée, me semble-t-il, que l'accord en question étant un accord budgétaire, il n'y a pas lieu d'envisager un transfert vers la Banque centrale européenne. Il faut donc rassurer nos partenaires africains qui sont parfois un peu inquiets à ce sujet, et bien leur expliquer que leurs relations avec la France ne changeront pas du fait du passage du franc à l'euro. Les obligations que la France a consenties et veut continuer d'assumer à l'égard des pays d'Afrique qui sont liés à elle par le franc CFA seront maintenues.

Ainsi, monsieur le député, ce dossier requiert non seulement la volonté politique que vous souhaitez – et que le Gouvernement a – mais aussi un minimum de technique afin de ne pas confondre accord monétaire et accord budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Philippe Séguin.** Quel personnage déplaisant !

## JUSTICE

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Devedjian.

**M. Patrick Devedjian.** Ma question s'adresse à Mme le garde des sceaux, ministre de la justice.

Une série de faits me laisse perplexe.

Premier fait : le parquet de Paris poursuit devant la chambre d'accusation l'annulation d'une commission rogatoire internationale qui met en cause un très haut personnage de l'Etat proche de la majorité actuelle.

Deuxième fait : le chef de ce parquet vient de faire l'objet d'une promotion flatteuse,...

**M. Arnaud Montebourg.** Votre intervention est scandaleuse !

**M. Patrick Devedjian.** ... après être resté un temps inhabituellement court à un poste, le laissant ainsi vacant alors qu'il est sensible.

Troisième fait : la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse vient d'être évincée alors qu'elle est restée deux ans à peine à son poste, ce qui est également inhabituel. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quatrième fait : le poste de premier avocat général près la Cour de cassation est disponible. Or il se trouve que c'est en même temps celui de numéro deux du parquet près la Cour de justice de la République. Le Gouvernement propose d'y nommer un magistrat qui est certes de qualité, mais qui a passé onze ans dans les cabinets ministériels socialistes. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question est simple : le rapprochement de ces faits est-il dû à la seule malignité de l'opposition ou bien, plus simplement, le Gouvernement a-t-il décidé de reprendre en main politiquement l'appareil judiciaire ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'aimerais, madame le garde des sceaux, obtenir d'autres réponses que des quolibets concernant le passé (*Vives exclamations sur les mêmes bancs*) et des auto-proclamations de vertu concernant le présent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Et l'hélicoptère, vous vous souvenez ?

**M. le président.** La parole est à Mme le garde des sceaux, ministre de la justice.

**Mme Elisabeth Guigou,** *garde des sceaux, ministre de la justice.* Monsieur le député, depuis mon arrivée à la Chancellerie, j'ai proposé au conseil des ministres, qui les a acceptées, quatre nominations.

D'abord deux nominations de directeur de mon administration centrale.

La première a été celle de M. Jean-Louis Nadal comme inspecteur général des services judiciaires. Le poste était vacant depuis qu'un décret du 30 mai 1997, paru au *Journal officiel* de la République, en avait évincé M. Geromini. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le remplacement de ce dernier a été sérieusement médité puisque nous avons mis six mois avant que M. Jean-Louis Nadal, anciennement procureur général à Aix-en-Provence, ne soit nommé à ce poste.

La seconde nomination a eu pour but de pourvoir le poste de directeur de la protection judiciaire de la jeunesse. Vous savez à quel point ce poste est important à

un moment où nous devons être beaucoup plus efficaces dans la lutte contre la délinquance des jeunes. Mme Cécile Petit, qui occupait ce poste, m'avait fait savoir, au mois de novembre dernier, qu'elle souhaitait être nommée avocat général à la Cour de cassation. Considérant que je pouvais faire droit à cette demande, qui représente une importante promotion pour elle, j'ai saisi, dès le mois de décembre, le Conseil supérieur de la magistrature de la candidature de Mme Cécile Petit. J'espère qu'il rendra, la semaine prochaine, un avis favorable à cette nomination.

En remplacement de Mme Petit, j'ai proposé au conseil des ministres Mme Sylvie Perdrille. Cette magistrate occupait un poste important au tribunal de Paris, et elle a fait une grande partie de sa carrière à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

A propos de ces deux nominations au sein de mon administration centrale, convenez qu'il n'est pas anormal qu'un ministre puisse choisir ses collaborateurs, surtout s'il prend son temps, et s'il s'assure que ce sont des gens de qualité et que ceux qui partent sont nommés à des postes qu'ils ont souhaités.

Les deux autres nominations sont celles de deux procureurs généraux. Il s'agit de postes très importants de la haute magistrature française car, vous le savez, il n'y en a que trente-cinq en France.

Le poste de procureur général de Dijon, qui était vacant à la suite d'un départ à la retraite, a été pourvu par Mme Andrée Gervais de Lafond, qui était auparavant première présidente à Papeete et qui, de fait, devient la seule femme procureur général. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**Mme Odette Grzegorzka.** Très bien !

**Mme le garde des sceaux.** Le second poste de procureur général qui devait être pourvu était celui d'Aix-en-Provence, laissé vacant par la nomination de M. Nadal. Or, il y a quelques semaines, M. Bestard, procureur de Paris, m'a fait savoir qu'il était candidat. Il n'était pas le seul, certes, mais il m'a paru que sa nomination était envisageable, M. Bestard ayant déjà occupé plusieurs postes de procureur général, dont celui de Paris – et Dieu sait si ce poste est important !

Vous avez évoqué, monsieur le député, la décision prise récemment par M. Bestard de contester la régularité de deux actes de procédure pris par deux juges d'instruction actuellement chargés des enquêtes concernant l'affaire Elf, et notamment Mme Deviers-Joncour.

Le procureur de Paris, sans en référer à la Chancellerie, et sans que j'aie d'ailleurs eu l'idée de lui conseiller quoi que ce soit, a estimé, de sa propre initiative, que ces deux actes de procédure – dont la commission rogatoire que vous avez évoquée – pris avant que les juges d'instruction en question ne soient saisis de l'affaire Deviers-Joncour, pouvaient être illégaux parce qu'ils excédaient, au moment où ils ont été pris, la saisine des juges d'instruction.

Le procureur de Paris a agi, je le répète, de sa seule initiative sans la moindre intervention de la Chancellerie.

Que va-t-il se passer maintenant ? La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris est saisie et elle devra dire si cette contestation de régularité est légitime ou non.

Si elle ne la juge pas légitime, la procédure continuera. Si elle la juge légitime, rien n'empêchera les juges, qui sont maintenant saisis de l'affaire, de repartir sur de nou-

velles bases saines, ce qui évitera le risque qu'une irrégularité, encore éventuelle, n'aboutisse à l'annulation de toute la la procédure.

Bien que M. Bestard ne m'ait pas demandé mon avis, il me semble donc que sa réaction rapide a plutôt été de nature plutôt à empêcher que la procédure ne traîne que, comme vous semblez le suggérer, d'empêcher les juges d'instruction de poursuivre leurs légitimes investigations. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

CONTRATS LOCAUX DE SÉCURITÉ. –  
HOMMAGE AUX TROIS POLICIERS MORTS  
DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

**M. le président.** La parole est à M. Lionnel Luca.

**M. Lionnel Luca.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. Je n'ai pas eu le plaisir de le voir au banc du Gouvernement et je ne sais donc qui me répondra.

M. le ministre a affirmé à plusieurs reprises, et à juste titre, que la sécurité était un des devoirs essentiels de l'Etat.

La semaine dernière, à grand renfort de trompes – les élections approchent –, il a sélectionné un certain nombre de maires pour leur demander de participer à la mise en place des contrats locaux de sécurité.

Quelques heures plus tard, il confirmait pourtant sa volonté de réduire leurs pouvoirs en désarmant et en « déshabillant » les polices municipales. Chacun appréciera la cohérence !

Ma question concerne les contrats locaux de sécurité et le problème de l'égalité de traitement des citoyens, car c'est bien une sécurité à deux vitesses que vous allez instituer : l'une, renforcée, dans les villes qui en bénéficieront parce que l'on y brûle des voitures ; l'autre, médiocre, dans les villes qui n'en bénéficieront pas parce qu'on se contente de les voler. Vous abandonnez donc la mission régalienne de l'Etat au seul choix des maires, qui résultera de situations locales.

Comment justifiez-vous cette véritable municipalisation du devoir de l'Etat d'assurer la sécurité des citoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Odette Grzegorzka.** C'est Le Pen qui municipalise, pas nous !

**M. le président.** Mes chers collègues, avant de donner la parole à M. Vaillant et de suspendre la séance, je tiens à dire mon émotion et ma peine devant la mort atroce, hier, à Paris, de trois policiers, dont deux, très jeunes, sortaient à peine de l'école où ils avaient été formés.

Ils sont tombés dans l'accomplissement de leur devoir. Un de leur collègue a été gravement brûlé. Je suis sûr que, comme l'ensemble de nos concitoyens, vous souhaitez tous, par ma voix, leur rendre profondément hommage.

Vous avez la parole, monsieur le ministre des relations avec le Parlement.

**M. Daniel Vaillant,** *ministre des relations avec le Parlement.* Ce matin, lors du conseil des ministres, M. le Premier ministre a rendu ce même hommage. Tous les membres du conseil ainsi que le Président de la

République ont souhaité que, au-delà de cet hommage, les fonctionnaires de police soient bien reconnus pour ce qu'ils sont : des femmes et des hommes qui assurent leurs missions dans des conditions extrêmement difficiles.

C'est à l'occasion de drames comme celui-ci, qui s'est produit dans le X<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qu'on peut mesurer davantage encore leur rôle. Ces fonctionnaires de police ont la mission difficile d'assurer la sécurité dans des quartiers où règne quelque-fois le non-droit. Il est important que la représentation nationale leur rende hommage, ainsi que vous l'avez fait, monsieur le président, et pense aux familles, qui ont frappées par ce drame.

Monsieur le député, c'est moi qui répondrai à votre question, M. le ministre de l'intérieur étant retenu au Sénat par le débat sur le droit de séjour des étrangers.

La sécurité est, comme il le rappelle souvent et comme M. le Premier ministre l'a dit, l'un des premiers droits pour les libertés. Or, dans ce pays, ce droit n'est pas assuré pour tous et partout. C'est donc une des priorités du Gouvernement de remédier progressivement à cette situation – car les choses ne se feront pas du jour au lendemain – par un redéploiement des effectifs de policiers et par le développement d'un partenariat entre tous les acteurs qui concourent à la tranquillité et à la sécurité.

Car la sécurité est une « coproduction » impliquant différents acteurs, dont, bien évidemment, la police. Assurer les missions de la police relève du pouvoir régalién de l'Etat. Mais en même temps, un partenariat doit se mettre en place. A oublier la proximité, on s'éloigne des vraies solutions. C'est pour cela que le Gouvernement, à l'initiative du ministre de l'intérieur, a proposé la signature de contrats locaux de sécurité réunissant les représentants de l'Etat, police et justice – et les maires.

Ces contrats seront conclus sous l'égide des maires, avec les représentants de la police nationale ou de la gendarmerie nationale et ceux de la justice. Ils répondent à la volonté de régler les problèmes sur le terrain, sans en faire un enjeu politique. C'est la bonne approche quand toutes les autres politiques, dans ce domaine comme dans d'autres, ont échoué.

Vous ne pouvez pas reprocher au Gouvernement de s'attaquer à un problème que, pour l'instant, nous n'avons réussi ni les uns ni les autres à régler ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt, sous la présidence de M. André Santini.*)

#### PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ SANTINI, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

2

## RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail (n<sup>os</sup> 512, 652).

#### Discussion générale (suite)

**M. le président.** Hier l'Assemblée a entendu le premier orateur inscrit dans la discussion générale.

La parole est à M. Yves Rome.

**M. Yves Rome.** Monsieur le président, madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, monsieur le secrétaire d'Etat à la santé, mes chers collègues, il y a 150 ans, presque jour pour jour, le décret du 2 mars 1848 limitait la journée de travail pour les travailleurs adultes à dix heures à Paris et onze heures en province ; ce devait être, déjà, de l'autoritarisme...

Les circonstances qui avaient présidé à cette mesure de limitation du temps de travail étaient évidemment bien différentes de celles qui inspirent le projet de loi d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail, dont l'examen s'est ouvert depuis hier après-midi dans cet hémicycle.

Le système capitaliste a, bien entendu, depuis cette date, changé de visage, si ce n'est de nature.

**M. Didier Boulaud.** Exact !

**M. Yves Rome.** Les révolutions technologiques successives, plus récemment la révolution informatique et les nouvelles technologies de communication, la mondialisation et l'évolution de la société ont profondément marqué et transformé la production ainsi que les rapports sociaux, dans l'entreprise et hors de celle-ci.

En 1848, la société industrielle naissante n'imaginait pour seule limite à la durée du labeur que la nécessité incontournable et physiologique d'un temps de repos minimal.

Cette exigence vitale de limitation de la durée du travail pour les salariés ne s'exprime plus en ces termes aujourd'hui. Pourtant, l'urgence demeure d'une nouvelle réduction significative du temps de travail, l'urgence de donner un emploi à ceux qui n'en ont pas. Il faudrait être aveugle et sourd pour ne pas voir et entendre que la révolte couve, pour l'heure épisodique et localisée, mais potentiellement épidémique et généralisée.

Faute d'une diminution sensible du chômage, de l'exclusion et de la précarité, notre pays s'exposerait à de graves dangers, à de réelles tentations extrémistes, qui pourraient bien faire sombrer notre République et s'échouer notre démocratie.

L'action entreprise depuis juin dernier par la majorité et le gouvernement de Lionel Jospin vise justement à recréer les conditions d'une croissance plus forte, plus riche en emplois et plus juste socialement.

Dans cet esprit, de nombreuses mesures ont déjà été prises pour renforcer la croissance, améliorer la compétitivité de nos entreprises et relancer la demande intérieure.

Le plan emplois-jeunes a rapidement complété ces premières dispositions, afin de rendre immédiatement perceptible aux yeux de nos concitoyens la priorité absolue accordée à la bataille pour l'emploi, notamment en faveur des catégories les plus fragiles.

Nécessaires, ces premières décisions ne sont cependant pas encore suffisantes si l'on veut, comme il est impératif de le faire, inverser durablement et de façon significative la courbe du chômage, et casser cette machine à exclure qui s'est emballée depuis plus de vingt ans.

Le projet de loi relatif à la réduction du temps de travail constitue bien ce levier supplémentaire susceptible d'ajouter des centaines de milliers d'emplois aux créations naturellement induites par la croissance économique.

Engager dès aujourd'hui cette nouvelle étape de la réduction du temps de travail répond tout d'abord à une nécessité et à une logique historique. En effet, le mouvement de réduction du temps de travail est constant depuis un siècle et demi et universel, puisque, globalement, les pays industrialisés ont divisé par deux la durée du travail, pendant cette période.

Dans cette marche en avant, la France s'est arrêtée il y a quinze ans. En s'abstenant de prendre de nouvelles mesures légales et réglementaires après celles de 1982, en se satisfaisant des accords ponctuels conclus dans le cadre de la loi Robien, notre pays s'est enlisé. Il a laissé s'organiser un partage sauvage du travail entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas. Il a laissé filer une réduction anarchique du temps globalement travaillé, certains se surmenant, toujours plus nombreux, tandis que d'autres sont contraints au désespoir.

Inscrit dans une logique historique, le projet de loi sur la réduction du temps de travail répond également à une urgence sociale et à une nécessité politique.

Face à la désagrégation qui menace le corps social rongé par le chômage, la politique doit reprendre ses droits, ses prérogatives, ses lettres de noblesse.

**M. Jean Le Garrec**, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Très bien !

**M. Yves Rome**. La réduction du temps de travail est inéluctable mais sa forme spontanée à la mode libérale est souvent détestable car elle charrie le chômage et la précarité.

C'est l'honneur du politique, c'est l'honneur de notre politique que de vouloir maîtriser et orienter le sens de la réduction du temps de travail au profit de l'emploi du plus grand nombre, au profit d'un autre partage de la richesse et de la valeur ajoutée.

La démarche proposée par le Gouvernement est donc résolue. Il n'est plus question, comme dans la période précédente des gouvernements Balladur et Juppé, de s'en remettre aux tendances naturelles du marché et d'accumuler les cadeaux aux entreprises sans contrepartie en termes d'emplois.

**M. Jean-Michel Couve**. Il faut s'en prendre aux riches ?

**M. Yves Rome**. Déterminé, ce projet est audacieux et volontaire, et cela vous dérange, messieurs de l'opposition, parce que l'audace et la volonté, vous les avez depuis longtemps oubliées, et vous vous cachez derrière l'adjectif « autoritaire », qui vous tient lieu d'argumentaire,...

**M. Philippe Auberger**. Oh ! Doucement !

**M. Yves Rome**. ... avec le dictionnaire des synonymes pour seul viatique et pour seule référence idéologique, à défaut de contre-projet alternatif.

**M. Philippe Séguin**. Donnez-nous donc un synonyme de viatique ! (*Sourires*.)

**M. Yves Rome**. La démarche proposée affirme le primat de la loi sur le cours naturel de l'économie et des rapports sociaux. Il revient en effet à l'instance politique de fixer le cap, le rythme, les principes de mise en œuvre et le mode de financement de la réduction du temps de travail. La loi n'est jamais autoritaire, elle fait autorité.

**M. Gérard Bapt**. Belle formule !

**M. Yves Rome**. ... Mais, dans le même mouvement, le projet de loi ouvre une période de deux ans, voire de quatre ans pour les entreprises les plus petites, durant laquelle les partenaires sociaux sont invités à négocier les modalités d'application, au cas par cas, de la réduction du temps de travail.

Ni autoritariste ni dogmatique, le projet de loi est au contraire une invitation à la discussion et à l'invention sociales, qui font depuis trop longtemps défaut dans notre pays.

Tous les experts que j'ai pu rencontrer au cours des travaux de la mission parlementaire sur l'aménagement-réduction du temps de travail reconnaissent que la réduction du temps de travail sera synonyme de créations d'emplois,...

**M. Philippe Séguin**. Celles-là, on ne les trouvera pas dans le dictionnaire des synonymes !

**M. Yves Rome**. ... à condition que les partenaires sociaux se saisissent du dossier, s'approprient ce projet et négocient une organisation nouvelle de la production, plus riche en emplois mais aussi plus compétitive.

Les organisations syndicales semblent d'ores et déjà prêtes à jouer leur rôle dans cette perspective. Face à cela, la crispation des instances dirigeantes du CNPF est destinée à n'être que temporaire car elle va à l'encontre des intérêts mêmes des entreprises, de leur développement et de leur compétitivité sur un marché qui se mondialise.

Les chefs d'entreprise savent bien, en effet, qu'ils doivent saisir cette chance, cette occasion d'une réorganisation de leur production, d'une meilleure utilisation de leurs équipements en concertation avec des salariés plus motivés parce que mieux entendus.

Les chefs d'entreprise savent bien aussi que le chômage alourdit les coûts sociaux et que le vieillissement de la pyramide des âges de leurs salariés nuit à la compétitivité. Ils s'engageront dans le combat qui leur est proposé contre le chômage et pour la modernisation, car là est l'intérêt de leurs entreprises.

Que le président du CNPF menace et se crispe, cela ne saurait nous surprendre : il est dans la tradition des maîtres de forges, qui, depuis cent cinquante ans, à chaque progrès social, prédisent la ruine de l'économie. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*). Mais le monde a changé sans que M. Seillière ait eu le temps d'en prendre la pleine dimension.

Quand la droite parlementaire relaie les menaces et les frilosités du CNPF en s'en faisant le porte-parole, elle oublie qu'avant d'être charmée par les sirènes libérales, elle était interventionniste et ne dédaignait pas d'accoler son action à quelques grandes avancées sociales, en 1958 ou encore en 1969, sur les congés payés notamment.

Parce qu'elle savait bien que, lorsque les circonstances l'exigent, le politique doit commander, comme le rappelait le général de Gaulle : « Quand vient le moment de

décider, il faut regarder vers les sommets, la lumière y est plus vive. » (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Robert Galley.** Bravo pour le général de Gaulle !

**M. Philippe Séguin.** Et si vous nous parliez de Dreyfus ? Et de Gambetta ?

**M. Yves Rome.** Face aux excès de langage et de posture de certains responsables du patronat et de l'opposition parlementaire, le projet de loi qui est soumis à nos délibérations est un texte de mesure et de raison, ouvrant de nouveaux espaces de liberté.

Comme le dit très justement Dominique Taddei, « réduire la durée du travail, c'est non seulement vouloir donner un emploi à ceux qui n'en ont pas, mais c'est aussi donner plus de liberté à ceux qui en ont ».

Il ferait beau voir qu'au nom de leur libéralisme, les libéraux refusent cette liberté nouvelle !

Le projet de loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail ne se veut pas une panacée, une solution unique contre le chômage de masse ; il prétend au contraire apporter sa pierre à une politique globale qui entend bien attaquer le chômage sur tous les fronts.

Mais, loin d'être conjoncturel, votre projet, madame la ministre, ambitionne d'engager un réel changement de société, une véritable politique du temps choisi qui sache concilier les aspirations des individus et les objectifs économiques des entreprises.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Yves Rome.** En lançant ce grand chantier de la réduction du temps de travail, madame la ministre, vous entendez donner de l'emploi à ceux qui en sont dépourvus mais aussi du temps à ceux qui, faute d'en avoir, ne contribuent pas, à la mesure de leurs moyens financiers, au développement du marché intérieur, et notamment des services auxquels ils pourraient prétendre.

Davantage d'emplois par la justice sociale et fiscale, davantage d'emplois par des investissements sur l'avenir, davantage d'emplois par une meilleure répartition du temps de travail, tel est bien le sens du projet que vous soumettez à notre assemblée. Soyez assurée de notre volonté de le faire aboutir, pour mieux servir la France et les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Merci !

**M. Didier Boulaud.** Intervention parfaite !

**M. le président.** La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin.

**M. Christian Cuvilliez.** Préparez les gilets pare-balles !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, il y a cinquante ans, la vie des habitants d'Angers était rythmée par la sirène des usines Bessonneau, fabricant de cordages et de bâches. Dans le bruit et la poussière, les ouvriers rêvaient de la « fin du travail ». Depuis longtemps, la sirène s'est tue et leurs petits-enfants rêvent, eux, d'entrer dans les ateliers de Scania ou de Packard Bell, dans notre département de Maine-et-Loire, deuxième département français pour le chômage de longue durée.

La limitation du temps de travail, acte fondateur du droit du travail au XIX<sup>e</sup> siècle, apparaît aux chômeurs comme une revendication paradoxale alors que la durée

du travail n'a cessé de baisser, pour atteindre 1 529 heures en moyenne par an dans notre pays, une des moyennes les plus basses d'Europe. Parallèlement s'installait un chômage qui touche officiellement 12,5 % des actifs, mais exclut en fait près de 7 millions de personnes, Henri Guaino, récemment limogé, le rappelait.

La revendication de la réduction du temps de travail, envisagée comme une amélioration de la condition des travailleurs, est bien entendu légitime, mais elle relève de la négociation par entreprise ou par branche. Elle peut être accompagnée d'aménagements améliorant la situation des salariés, le service-client, les résultats de l'entreprise dans un processus vertueux « gagnant-gagnant ».

Mais ce qui nous préoccupe aujourd'hui, ce qui nous obsède, c'est bien de lutter contre le chômage, le chômage qui exclut, qui abîme, qui mine, qui révolte. C'est le sens que vous avez voulu fixer à votre démarche mécanique : réduire le temps de travail permettrait de redistribuer ce temps économisé à ceux qui n'ont pas d'emploi. C'était simple, il fallait y penser !

Première inconnue : on se demande sur quelles analyses, sur quelles expériences, sur quelles projections vous avez acquis une certitude qui relève de l'incantation ou du slogan électoral.

D'un côté, des études dans lesquelles, selon leur habitude, certains technocrates qui n'ont jamais mis un orteil dans une entreprise nous assènent des chiffres.

**M. Jean-Claude Abrioux.** Très bien !

**M. Patrice Carvalho.** Et vous, vous n'avez jamais mis les pieds dans une entreprise !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Comment ? Mais j'ai été chef d'une entreprise de vingt salariés et je sais ce que c'est de passer ses dimanches à remplir des bulletins de salaire, pas vous ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Le premier Diafoirus avance le chiffre de 100 000 créations d'emplois. Que nenni, rétorque Merlin l'Enchanteur, il y en aura au moins un million ! Tout ce beau monde s'est d'ailleurs illustré en conseillant les gouvernements successifs avec le succès que l'on sait.

Mais à y regarder de près, rendus prudents par l'expérience, nos savants ont assorti leurs mirifiques projections de conditions draconiennes : modération salariale forte, ce qui veut dire en termes clairs perte de pouvoir d'achat ;...

**M. Didier Boulaud.** Comme en 1996 !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** ... stabilité de la rémunération du capital, ce qui exclut tout gommage par l'inflation, comme je l'ai entendu proposer par certains députés socialistes en commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; surtout, mise à plein régime de l'appareil de production par la flexibilité de l'organisation du travail.

De leur côté, les esprits pratiques constatent que les expériences menées au plan national et international vont toutes dans le même sens : la réduction autoritaire massive du temps de travail n'a jamais fait baisser le chômage !

**Mme Odette Grzegorzulka.** Mais si ! Toujours !

**M. Eric Doligé.** Mais non !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Bien au contraire, qu'il s'agisse du passage aux 39 heures en 1981, des accords dans la métallurgie allemande ou de la recherche d'une corrélation entre le taux de chômage et la durée du travail tous les exemples convergent.

**M. Jean-Claude Boulard.** Que dit M. de Robien ?

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** L'exemple des Pays-Bas est à cet égard intéressant puisque le chômage y a décliné passant de 12 % à 6,5 % en dix ans, mais grâce à une très large diffusion du temps partiel, à une modération salariale intense et à une réduction drastique des prélèvements obligatoires.

Aucun exemple concret ne vient donc à l'appui des thèses de la secte des adorateurs des 35 heures. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

On voit, bien par contre, les écueils qui vont surgir et pénaliser l'économie de notre pays.

Tout d'abord un surcoût salarial objectif, puisque les aides apportées par le contribuable ne couvriront que 80 % du surcoût pour les employés payés au SMIC, et beaucoup moins pour les autres. Les gains de productivité, de votre aveu même, devront servir à éponger ce renchérissement au lieu de nous permettre d'être en meilleure situation sur le marché mondial.

Beaucoup de PME vont, en outre, se trouver confrontées à des difficultés très grandes d'adaptation au dispositif proposé.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Comment peut-on dire ça ?

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Quand dix salariés travaillent dans un atelier, chacun avec un poste et une qualification différents, quel doit être le profil du onzième ?

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il faut de l'imagination. Osez ! Bougez !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Un dixième femme de ménage, un dixième tourneur-fraiseur, un dixième chef d'atelier ?

**M. Patrice Carvalho.** Il faut être polyvalent !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Comment s'étonner, dès lors, que plus de la moitié des entreprises françaises envisagent de se délocaliser pour ne pas disparaître ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je sais que ces questions vous gênent car vous vous obstinez à voir la France comme une île alors que notre planète est en pleine mondialisation. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Mais il y a pire encore, et c'est significatif : des entreprises de la région parisienne reçoivent actuellement une documentation leur proposant du personnel britannique francophone basé en Angleterre pour leur permettre d'économiser 25 % sur les charges.

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est l'Europe !

**M. Philippe Séguin.** Toujours dans le même sens !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Que dit ce courrier très intéressant ? « N'hésitez pas à nous exposer le profil de la personne que vous recherchez, nous sommes là pour simplifier votre travail quotidien et vous permettre de vous consacrer à l'essentiel tout en réalisant une économie de 25 % sur vos charges sociales actuelles. »

**M. Jean-Pierre Brard.** Il faut résister à cela !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** C'est là un aspect crucial de la question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous n'êtes pas Jeanne d'Arc, tout de même !

**M. le président.** Monsieur Brard, vous interviendrez plus tard !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Les politiques et les économistes se gargarisent toujours avec les créations d'emplois et ne parlent jamais du solde net emplois créés moins emplois détruits.

Si une entreprise de mille salariés embauche soixante personnes en empochant l'aide de l'Etat – 9,54 millions de francs la première année –, nous verrons peut-être quelque ministre ou sous-ministre...

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il n'y a pas de sous-ministre !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** ... venir congratuler cette « société citoyenne », trop heureuse de profiter d'une telle aubaine pour financer des créations de postes inévitables.

**M. Didier Boulaud.** Après le Conseil national du patronat français, c'est le Conseil national du peuple français ! Voilà un nom pour le RPR qui en cherche un ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Je doute que ledit ou ladite ministre rende visite à l'entreprise voisine, qui sera contrainte à la valise ou au cercueil : la valise de la délocalisation ou le cercueil du dépôt de bilan. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est médiocre !

**M. Didier Boulaud.** M. Seillière, lui, s'était contenté de parler d'infirmerie !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Une fois de plus, les aides iront aux entreprises les plus performantes, les plus outillées en services juridiques et organisationnels. Bref, à celles qui en ont le moins besoin.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il faut faire rendre gorge à celles qui n'en ont besoin de rien !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Les salariés expriment aussi leurs inquiétudes et les deux tiers d'entre eux s'interrogent sur la pilule amère qu'ils vont devoir avaler, même si elle est enrobée par l'apparente douceur des 35 heures. Perte de pouvoir d'achat inévitable, durcissement des conditions de travail, accélération du processus d'externalisation des tâches, et surtout crainte que leur emploi soit menacé, car beaucoup d'entre eux savent la rigueur de la compétition nationale et mondiale où ils sont engagés.

J'en viens aux chômeurs, et je pense plus particulièrement aux chômeurs de longue durée, ceux qui sont depuis si longtemps éloignés de l'emploi.

**M. Jean-Pierre Brard.** Qui les a mis dans cette situation ?

**Mme Odette Grzegorzulka.** Vous et vos amis, madame Bachelot. Qu'avez-vous fait pour eux ? Rien !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Après les emplois-jeunes, vous êtes en train de construire la machine à exclure la plus sophistiquée et la plus coûteuse qu'on

puisse imaginer. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) En durcissant l'environnement des entreprises, vous les privez de toute marge de manœuvre sociale.

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est le patronat qui a mis les salariés au chômage ! Vous versez des larmes de crocodile !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Dans votre système, place aux forts, aux performants, aux diplômés. Tant pis pour les faibles !

**M. Bernard Outin.** Avec vous, c'est place aux gagneurs !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Vous faites une mauvaise loi parce que vous êtes prisonniers d'une vision du travail archaïque, d'une vision de la société manichéenne et d'une vision du monde passéiste.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas Jeanne d'Arc, c'est Cassandre !

**M. Philippe Séguin.** Vous savez bien que Mme Bachelot a raison, monsieur Brard !

**M. le président.** Seule Mme Bachelot-Narquin a la parole !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Mais entrons un instant dans votre logique. Le moins que l'on puisse dire, même pour un membre de la secte des adorateurs des trente-cinq heures,...

**M. Didier Boulaud.** Cela vaut bien la secte des adorateurs du CNPF !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** ... est que votre projet de loi recèle toute une série de difficultés, que l'examen en commission n'a pas résolues mais a au moins définies. A cet égard, je veux saluer l'extrême courtoisie de notre rapporteur, toujours agréable et disert (« *Ah !* » sur les bancs du groupe socialiste), mais qui, avec beaucoup de bonhomie, s'est opposé à tous les amendements substantiels. Venant de l'opposition c'était de bonne guerre...

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est l'ambassadeur des trente-cinq heures !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Mais venant de la majorité, on a rarement vu, monsieur Le Garrec, autant de fermeture et de rigidité ! Nous avons le sentiment d'assister à une litanie de condoléances navrées qui mettaient en pièces les déclarations affichées de dialogue et de concertation. On comprend mieux maintenant la méthode qui a mené à l'échec de la conférence du 10 octobre.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Je n'y étais pas !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Vous auriez pu y être !

Première difficulté, l'avenir du SMIC. Il est tout à fait incroyable que la commission n'ait pas pu disposer de la fiche explicative promise, ce qui aurait levé les zones d'ombre que vos explications embarrassées du 7 janvier avaient laissées subsister. Le moins que l'on puisse dire est que vos explications d'hier, madame la ministre, ont été désinvoltes...

**M. Philippe Auberger.** Et confuses !

**Mme Nicole Catala.** Oh oui !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** ... en renvoyant à plus tard les réponses que nous attendions !

Comment éviter deux taux horaires du SMIC ? Quel sera le SMIC horaire des salariés nouvellement engagés ? Quelle sera la rémunération des salariés à temps partiel ?

**Mme Odette Grzegorzulka.** Votez la loi et vous le saurez !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Que se passera-t-il pour les entreprises de moins de vingt salariés ? Quel sera l'effet du double SMIC sur les salaires minimaux conventionnels ? Ma collègue Nicole Catala a excellemment pointé ces écueils dans sa question préalable et je n'y reviens pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**Mme Odette Grzegorzulka.** Ce fut une caricature !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Mais, et ce ne sera pas un des moindres paradoxes de cette loi, vous serez probablement, mesdames, messieurs les députés de la gauche plurielle, les fossoyeurs du SMIC. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Didier Boulaud.** Après l'infirmerie, voilà le cimetière !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** La deuxième question sans réponse concerne les heures supplémentaires. En effet, madame la ministre, les déclarations tonitruantes de votre ami M. Dominique Strauss-Kahn, selon qui « les 35 heures, c'est 39 heures payées 40 » impliquent de faire passer de 130 à 188 heures le contingent d'heures supplémentaires prévu à l'article L. 212-6 du code du travail et fixé par décret.

Si un assouplissement substantiel n'était pas accordé, M. Strauss-Kahn ne pourrait pas tenir ses engagements – ce qui serait navrant – et d'importantes difficultés surgiraient : surcoût encore plus élevé, impossibilité de faire face à la demande s'il y a pénurie de personnel qualifié et refus de l'inspection du travail d'accorder le dépassement.

Troisième complication : vous avez imaginé un mécanisme d'entrée dans le dispositif qui cumule les embûches. Le temps de négociation pour les entreprises de plus de vingt salariés sera de dix-huit mois, délai beaucoup trop bref pour Jean-Paul Jacquier, de la CFDT. Les entreprises de moins de vingt salariés bénéficieront de deux ans de grâce, mais au prix d'un effet de seuil générateur d'effets pervers en termes d'embauche et ingérable sur le plan des rémunérations et du SMIC.

Enfin, votre projet de loi est absolument muet sur l'extension du dispositif au secteur public, qui regroupe 25 % des salariés de notre pays. Vous avez ainsi de la façon la plus éclatante désavoué votre loi. En effet, si vous y croyiez vous-même, vous l'appliqueriez à vos propres services, car ce n'est pas dans les DASS ou les DDE qu'on est menacé par la mondialisation et la concurrence ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Philippe Auberger.** Ni d'ailleurs dans les directions du travail !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** On se demande d'ailleurs comment vont se débrouiller toutes les entreprises situées à la frontière du public et du privé et qui vivent sous le régime du budget global ou du prix de journée : foyers, cliniques, maisons de retraite, établissements pour handicapés. Confrontées à l'obligation des 35 heures et au surcoût inévitable qu'elle entraînera, elles n'auront pour seule ressource que de restreindre le service aux pensionnaires ou se tourner vers les financeurs, c'est-à-dire le contribuable.

Mais d'autres zones grises sont grosses de dérives ou de dangers. Je ne prendrai que deux exemples.

Le premier, c'est l'obligation pour les entreprises ne disposant pas de délégué syndical de passer par un mandataire désigné par les organisations syndicales, et en général, extérieur à l'entreprise, selon des modalités d'ailleurs complètement opaques.

**M. Christian Cuvilliez.** Cela existe déjà pour les délégués du personnel !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Il est proprement aberrant de prévoir un processus qui dépossède l'entreprise et ses salariés du dialogue social. Vous voudriez décourager les PME de s'engager dans la réduction du temps de travail que vous ne vous y prendriez pas autrement ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Odette Grzegorzka.** C'est vous qui les découragez par vos prophéties ! Cassandre !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Le deuxième c'est le désengagement de l'Etat, qui ne prévoit qu'un remboursement partiel du manque à gagner entraîné par le dispositif pour les organismes de sécurité sociale. Vous objectez bien entendu que ces dépenses vont être compensées par les recettes générées par les centaines de milliers d'embauches que vous prévoyez. Si c'est vrai, pourquoi cette contorsion ? La vérité, c'est que, si les dépenses sont certaines, les recettes sont, elles, aléatoires, ou au minimum décalées.

**M. Christian Cuvilliez.** Vos expériences de prouvent !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Les représentants des organismes de sécurité sociale sont à juste titre inquiets de ce qu'ils considèrent comme une manipulation.

Non, décidément, même ceux qui regardaient avec bienveillance votre démarche se retrouvent avec un texte non pas de gauche, mais gauche, qui est un mauvais coup pour les chômeurs et les salariés.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Très bien !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Non, il n'est pas vrai que nous avons essayé toutes les politiques de l'emploi car, depuis quinze ans, nous avons souvent fait la même politique : nous avons cru que c'était l'Etat qui créait des emplois. Or c'est l'esprit d'entreprise qu'il faut d'abord ressusciter dans notre pays. Dans les promotions des grandes universités américaines, la quasi-totalité des étudiants souhaitent créer leur propre entreprise ; chez nous, les meilleurs rêvent d'entrer à l'ENA !

Raymond Soubie a raison de dire que le chômage en France a d'abord un aspect culturel. Comment en serait-il autrement quand on constate le mépris de fer et les insultes dont votre majorité n'a cessé d'abreuver depuis hier ceux qui risquent l'aventure de la création d'entreprise ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Jaurès disait le 28 mai 1890 dans *La Dépêche de Toulouse* : « Etre patron n'est pas une condition enviable [...] A toute époque les classes dirigeantes se sont constituées par le courage, par l'acceptation consciente du risque. Dirige celui qui risque. [...] Est chef celui qui procure aux autres la sécurité en prenant pour soi les dangers. »

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous avez dû vous tromper de page !

**M. Didier Boulaud.** Vous êtes sûre que ce n'est pas de Barrès ?

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Mesdames, messieurs, il convient ensuite de libérer les entreprises du carcan administratif et fiscal dans lequel nous les avons étouffées – certes, avec les meilleures intentions du monde. Imaginez-vous les tonnes de papier de dossiers d'examen par les DDTE, de retours à l'envoyeur avec « incomplet » pour seule mention, de contestations, de parloles, de réunions, d'analyses, d'études d'ingénierie secrétées par les 35 heures ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Didier Boulaud.** Et vous, qu'avez-vous fait ?

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Pendant ce temps-là, nos concurrents avancent, se battent, gagnent des parts de marché. Et nous, nous nous regardons le nombril,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Pas de scène obscène, s'il vous plaît, madame Bachelot ! (*Sourires.*)

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** ... émerveillés de ne rien faire comme les autres. Admirable !

Nous avons noté, madame la ministre, que vous comptiez prendre des mesures fortes en matière de formation professionnelle. Il faut, c'est vrai, moderniser un dispositif de formation qui n'oriente pas vers les vrais débouchés, qui ne profite qu'aux salariés en place, qui se heurte continuellement aux conservatismes de tout poil : syndicats ou éducation nationale.

C'est à cette révolution culturelle que nous invitait le mouvement des chômeurs. Vous n'avez trouvé comme réponse que plus d'Etat, plus de contraintes, plus de rigidités.

**M. Didier Boulaud.** Avec vous, c'est plus de fric !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Nous verrons le résultat.

Mais la controverse qui nous oppose aujourd'hui ne va pas durer. L'expérience nous départagera très vite. (« *Oh oui !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Jean-Pierre Brard.** Et les électeurs aussi !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Vous ne cessez d'affirmer que cette loi dont vous cherchez à masquer l'autoritarisme a essentiellement une valeur incitative. Attention, madame la ministre, vous allez être rattrapée par vos promesses !

**M. Patrice Carvalho.** Vous et vos amis, vous avez été rattrapés par les électeurs !

**M. Didier Boulaud.** Souvenez-vous de la fracture sociale ! Qu'avez-vous fait pour la réduire ?

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Si vous avez raison, ce volontarisme et cette compréhension vont se vérifier sans délai, et non pas dans cinq ans ou dix ans, comme le disait M. Jospin la semaine dernière. On devrait donc assister, comme l'affirme M. Strauss-Kahn, à une flambée d'embauches...

**M. Philippe Auberger.** Ça, c'est sûr, et il y aura d'autres flambées !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** ... dès les prochains mois et à un recul significatif du chômage. Dans les six mois qui viennent, nous serons fixés sur les vertus de votre loi. Le temps ne travaillera pas pour vous,...

**M. Philippe Auberger.** Oh non !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** ... et peut-être les chômeurs se feront-ils une opinion plus rapidement encore.

Le groupe du Rassemblement pour la République ne votera pas un texte aventureux, autoritaire, lourd de menaces pour les salariés, générateur d'exclusion sociale et incapable de permettre à l'économie de notre pays de répondre aux défis du monde moderne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Maxime Gremetz.

**M. Patrice Carvalho.** La voix des chômeurs !

**M. Maxime Gremetz.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, la question de l'emploi est la première préoccupation des Français. Le mouvement des privés d'emploi en témoigne : il est urgent d'apporter des solutions neuves à ce problème.

Chacun sait le drame que constitue le chômage, les atteintes à la dignité qu'il représente, les conséquences qu'il a sur l'intégration dans la société. La situation souvent dramatique des familles concernées, l'exclusion de millions d'êtres humains de notre société ne peut laisser personne indifférent, et on doit chercher toutes les solutions pour y remédier. Que dire en effet d'une société qui prive sept millions de personnes d'un emploi stable, d'une société qui rejette les jeunes avant même de les avoir intégrés ?

C'est pourquoi le groupe communiste, après s'être engagé dans le projet emploi-jeunes, s'inscrit pleinement dans la démarche proposée par le présent texte.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Très bien !

**M. Maxime Gremetz.** Il nous semble, en effet, que la réduction du temps de travail est un des moyens qui peut contribuer à lutter efficacement contre le chômage.

Bien sûr, et vous l'avez dit, madame le ministre, il est clair que ce projet de loi ne réglera pas tout et que d'autres mesures sont nécessaires, comme celles déjà annoncées : relance de la consommation, du développement économique, réforme de la fiscalité, réforme des cotisations sociales, nouvelle utilisation de l'argent, etc.

La discussion de ce projet de loi permettra, je n'en doute pas, de l'améliorer de façon qu'il réponde encore mieux à l'attente des salariés et des gens privés d'emploi. Au cours du débat, avec nos amendements, dont certains ont été adoptés par la commission, nous voulons contribuer à rendre ce texte encore plus efficace, plus créateur d'emplois.

Nos propositions s'inscrivent dans le cadre des mesures qui ont déjà été mises en œuvre ou qui sont envisagées. Je pense à une nouvelle fiscalité taxant davantage les profits qui ne sont pas réinvestis dans la production et l'emploi, ce qui permettrait d'aider davantage les entreprises, et notamment les plus petites, qui créent des emplois.

Evidemment, à cette évocation, le grand patronat pousse des cris d'orfraie et « oublie » les aides et cadeaux dont il a bénéficié depuis vingt ans au nom de l'emploi. Chacun sait bien ici – et toutes les études et les commissions d'enquête l'ont démontré –, il n'a pas utilisé ces dizaines de milliards pour l'emploi, puisqu'il a continué, au contraire, à licencier massivement.

Je rappellerai simplement que, sur les 1 600 milliards de profits réalisés l'an dernier par les entreprises, moins de la moitié de cette somme est allée à l'investissement productif, tandis qu'une part substantielle a alimenté la productivité financière au détriment de l'emploi.

Aussi, je me félicite qu'une de nos propositions ait été retenue en commission. Elle consiste à contrôler les engagements en matière d'emploi et de réduction du temps de travail. C'est donnant donnant ! En cas de non-respect de la convention, l'aide devra être remboursée.

**M. Christian Cuvilliez.** Il était grand temps de procéder ainsi !

**M. Maxime Gremetz.** Des mesures incitatives pour les petites entreprises créatrices d'emplois peuvent être mises en œuvre, notamment en ce qui concerne l'attribution des crédits bancaires. Dans la réflexion engagée par le Gouvernement – et j'ai bien entendu les propositions qui étaient faites – pour une fiscalité plus juste, il nous paraît opportun d'examiner la possibilité de mutualiser les fonds des entreprises, de façon que les plus créatrices de plus-value contribuent au financement de la réduction du temps de travail pour les plus petites.

Nous proposons également une modulation des cotisations sociales en fonction de la politique de l'emploi et des salaires suivie par l'entreprise. On nous dit que c'est compliqué, mais nous devrions y arriver si nous faisons des efforts.

Les salariés, les privés d'emploi attendent une politique novatrice. Ainsi, 70 % des salariés sont favorables à une réduction du temps de travail. Ils aspirent à un mode de vie moins agité, plus équilibré. Ils veulent partager harmonieusement temps de travail et temps libre. Ils souhaitent être partie prenante à la vie de la cité, du quartier, de l'entreprise. Bref, être citoyens !

Pourquoi, mes chers collègues, les progrès scientifiques et technologiques ne pourraient-ils pas conduire à des avancées sociales ?

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Bien sûr !

**M. Maxime Gremetz.** Les privés d'emploi attendent beaucoup de cette loi. Car s'ils réclament toujours la revalorisation des minima sociaux et l'instauration d'une allocation d'insertion pour les demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans, ils espèrent aussi, et ils ont raison, que la réduction du temps de travail à 35 heures leur permettra de trouver une issue grâce à la création d'emplois.

Quant aux salariés de la fonction publique, ils ne comprennent pas pourquoi ils ne seraient pas concernés par le champ d'application de la loi. Comment les personnels des hôpitaux publics, par exemple, pourraient-ils rester longtemps hors du champ de la loi quand les cliniques privées vont, elles, pouvoir bénéficier des aides de l'Etat pour la mettre en œuvre ? Comment la fonction publique pourrait-elle rester à l'écart, alors que la mise en œuvre des 35 heures y créerait 170 000 emplois ?

**M. René Couanau.** Très bonne question !

**M. Maxime Gremetz.** Cette extension de la réduction du temps de travail à la fonction publique concernerait 60 % de ses agents. L'application conjointe des 35 heures aux secteurs marchand et non marchand permettrait la création de 900 000 emplois.

**M. Philippe Auberger.** Déposez un amendement !

**M. Maxime Gremetz.** C'est pourquoi nous souhaitons que l'Assemblée adopte l'amendement retenu par la commission et qui prévoit que le Gouvernement déposera

avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 un rapport sur la réduction du temps de travail à 35 heures dans la fonction publique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

**M. Christian Cuvilliez.** Très bonne proposition !

**M. Philippe Auberger.** Déposer un amendement, ça ne mange pas de pain !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Mais quant à la suite qui lui sera donnée...

**M. René Couanau.** C'est une autre affaire !

**M. Maxime Gremetz.** Je vous ai connus plus patients, mesdames, messieurs de l'opposition !

**M. René Couanau.** Et nous, nous vous avons connu plus incisif, monsieur Gremetz !

**M. le président.** Ne vous laissez pas influencer, monsieur Gremetz, poursuivez !

**M. Maxime Gremetz.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** Votre temps de parole s'écoule ! Et il n'y a pas d'arrêts de jeu ! (*Sourires.*)

**M. Maxime Gremetz.** Il faut marquer des buts ! (*Sourires.*)

Contrairement à ce qu'affirme le CNPF, ce projet de loi laisse le temps à la négociation pour que les entreprises puissent mettre en œuvre la réduction du temps de travail.

Car, comme l'a rappelé le Premier ministre, « il ne s'agit pas d'imposer ni de se substituer aux partenaires sociaux, mais de déterminer un cadre légal de référence », afin que soit mise en œuvre, dans les conditions déterminées par ce texte, la réduction du temps de travail.

Le rôle de l'Etat n'est-il pas de garantir un socle à partir duquel les partenaires seront conduits à négocier ?

Pour rendre cette loi plus efficace, pour que les salariés puissent davantage s'impliquer dans sa mise en œuvre – c'est important –, il nous paraît nécessaire de renforcer le cadre de la négociation. La mobilisation des salariés et de leurs organisations, qui, disiez-vous hier dans une interview à un journal que j'aime bien, madame le ministre,...

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Serait-ce *L'Humanité* ?

**M. Maxime Gremetz.** ... est un point clé, n'appelle-t-elle pas des droits nouveaux pour les salariés ?

Nous concevons ce projet de loi comme un point d'appui pour les salariés dans les négociations qu'ils mèneront. Les négociations par entreprise doivent s'appuyer sur des négociations de branche afin qu'elles puissent conduire à de nouvelles avancées pour les salariés.

La commission a adopté plusieurs amendements garantissant la protection des droits des salariés mandatés, les moyens en crédits d'heures et les moyens matériels pour que ces salariés puissent exercer correctement leur mandat, ce que vous venez de critiquer, madame Bachelot.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Je ne critique jamais, monsieur Gremetz !

**M. Maxime Gremetz.** Madame le ministre, il est indispensable que cette loi se traduise par une réduction effective du temps de travail pour être véritablement créatrice d'emplois.

Comme l'a rappelé le Premier ministre, le rôle des employeurs est engagé. Ce sont bien les grandes entreprises qui sont responsables des plans de licenciements massifs.

Sur cet aspect, il nous semble urgent de prendre des mesures suspensives concernant les plans de licenciement afin d'étudier, avec l'ensemble des partenaires, d'autres solutions susceptibles d'être mises en œuvre.

Mon ami Robert Hue a proposé de s'engager dans un pacte unitaire pour l'emploi, avec l'objectif d'examiner concrètement sur le terrain, dans les régions, les bassins d'emploi, comment créer des emplois.

Nous proposons plusieurs mesures pour enrichir le projet de loi et inciter à la création d'emplois.

Il ne faudrait pas que le grand patronat utilise l'annulation, mot qui lui est cher, la flexibilité, autre mot qui lui est très cher, ainsi que le temps partiel imposé – encore un ! – mais que l'aide perçue ne se traduise pas en terme de créations d'emplois. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.*)

A ce sujet, nous souhaitons poursuivre la discussion sur ce qu'on appelle le « volet défensif ».

L'expérience de la loi Robien montre qu'une telle disposition incite dans la plupart des cas le grand patronat à amplifier les annonces de licenciements.

Il n'y a quasiment aucun contrôle possible sur cette question. Quant aux effets concrets, les chiffres de votre ministère, madame le ministre, indiquent qu'environ 10 000 emplois auraient été sauvés. Comparée aux plans de licenciements annoncés ou réalisés, une telle disposition nous semble très coûteuse et bien peu efficace. C'est pourquoi nous réitérons notre souhait de l'abandonner.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Quel aveu !

**M. Maxime Gremetz.** Concernant les heures supplémentaires, nous pensons qu'elles ne peuvent pas être la seule réponse en matière tant d'organisation du travail que de rémunération. Il est quand même extraordinaire que 7 millions de personnes soient à la recherche d'un emploi quand, selon l'INSEE, 400 millions d'heures supplémentaires sont effectuées chaque année, ce qui correspond à 230 000 emplois à temps plein.

**M. Georges Hage.** Au moins !

**M. Maxime Gremetz.** Vous voyez que je n'exagère pas.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Toujours modeste, monsieur Gremetz !

**M. Maxime Gremetz.** Si les salariés acceptent d'effectuer ces heures supplémentaires, c'est bien parce que les rémunérations ne sont pas assez élevées.

**M. Eric Doligé.** Le problème sera bientôt réglé !

**M. Maxime Gremetz.** Le projet de loi, dans sa rédaction actuelle, fixe le taux des heures supplémentaires à 25 %. Avec notre amendement, nous proposons de les renchérir afin de les rendre plus dissuasives. Une telle mesure devrait s'accompagner d'une revalorisation des salaires, qu'il serait possible de financer en prélevant, par exemple, sur les 768 milliards de francs versés aux actionnaires des grandes entreprises en un an.

Pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail, la commission a adopté un amendement que j'avais proposé et qui porte la durée légale du travail pour les travailleurs postés à trente et une heures trente.

Nous tenons beaucoup à cet amendement découlant d'une convention qui n'est pas appliquée depuis 1982 par certaines entreprises qui travaillent à feu continu.

**M. Christian Cuvilliez.** Très juste !

**M. Maxime Gremetz.** Un autre amendement que nous avons déposé propose de transcrire dans notre droit une directive européenne dont l'objet est d'apporter de nouvelles garanties aux salariés : un repos quotidien d'au moins onze heures consécutives, une amplitude maximale de la journée de travail de douze heures, un temps de pause minimal d'une demi-heure, un délai de prévenance minimal de sept jours en cas de modification de l'horaire. De telles dispositions contribueraient à protéger des droits fondamentaux des salariés.

Pour que la relance soit réelle, en particulier par le développement de la consommation, la réduction du temps de travail ne doit pas s'accompagner d'une perte de salaire.

Il serait dangereux pour la croissance que les salaires, et notamment le SMIC, ne soient pas réévalués en tenant compte de la nouvelle durée hebdomadaire du travail. Nous proposons, par un de nos amendements, une revalorisation progressive du SMIC pour prendre en compte cette nouvelle donnée.

L'argent – faut-il le rappeler ? – existe pour cela : de 1982 à 1996, la part des salaires dans les richesses produites est passée de 67 % à 58 % ; un salarié sur deux gagne moins de 7 000 francs par mois.

Nous proposons par ailleurs que de nouvelles garanties renforcent la stabilité de l'emploi : repos hebdomadaire, limitation des astreintes, limitation de l'amplitude des journées de travail, contrats de travail, pour ne citer que quelques exemples.

En conclusion, madame le ministre, notre groupe est animé par la volonté de réussir cette entreprise, car elle constitue un enjeu de société et de civilisation.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est vrai !

**M. Maxime Gremetz.** C'est pour cela que, avec nos amendements, nous souhaitons enrichir ce projet afin qu'il soit en adéquation avec les espérances des Françaises et des Français qui ont exprimé en juin dernier leur volonté de changement.

Nous avons ensemble la responsabilité de ne pas les décevoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. François Goulard.

**M. François Goulard.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, aujourd'hui, après quelques heures de débat, qui ont été riches, les Françaises et les Français se posent une seule question : les 35 heures vont-elles ou non créer des emplois ? (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

**Mme Odette Grzegorzulka.** A l'évidence !

**M. François Goulard.** Ils n'ont pas, permettez-moi de vous le dire, reçu de réponse convaincante de la part du Gouvernement.

**M. Yves Rome.** Vous ne l'avez pas entendu !

**M. Christian Cuvilliez.** De la vôtre non plus !

**M. Jean-Claude Boulard.** Vous n'avez pas écouté M. de Robien !

**M. François Goulard.** Nous pouvons sans doute opposer méthode autoritaire et méthode conventionnelle.

Nous pouvons dire que des négociations sont possibles, ou au contraire qu'il n'y a rien à négocier. Nous pouvons parler annualisation, loi quinquennale, loi du 11 juin 1996 – qui est une bonne loi –, mais les Françaises et les Français ne nous écouteront pas tant que nous n'aurons pas répondu à cette question : les 35 heures peuvent-elles ou non créer des emplois ? (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste. – « *Non !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

**M. Christian Cuvilliez.** C'est une question de volonté !

**M. François Goulard.** Je dois dire, madame le ministre, que votre présentation d'hier n'était de ce point de vue, pas convaincante, et c'est une litote ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Odette Grzegorzulka.** Elle était tout à fait convaincante !

**M. François Goulard.** Elle ne l'était pas parce que vous avez commencé par sortir du sujet en vous lançant – c'est une habitude du Gouvernement – dans une fresque historique.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Comme M. de Robien !

**M. Didier Boulard.** C'est pour vous rappeler d'où nous venons !

**M. François Goulard.** Heureusement, vous maîtrisez mieux votre sujet que le Premier ministre ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous avez rappelé toutes les conquêtes sociales depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

Je vous pose la question : la réduction du temps de travail, l'envisagez-vous comme une conquête sociale en soi, sans vous préoccuper de son impact sur l'emploi,...

**Mme Véronique Neiertz.** Pour qui se prend-il ?

**Mme Odette Grzegorzulka.** On n'est pas à l'ENA, ni à *Questions pour un champion !* (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. François Goulard.** ... ou, au contraire – c'est ce que vous nous avez dit explicitement –, estimez-vous que les 35 heures sont avant tout un moyen de lutter contre le chômage ?

En d'autres termes, en imposant les 35 heures, visez-vous un objectif économique, la création d'emplois, ou un objectif social, l'augmentation du temps libre pour les salariés qui ont la chance d'avoir un emploi ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Les deux !

**M. François Goulard.** Vous avez répondu que vous visiez la création d'emplois. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la question n'était pas l'emploi ; c'était la reconnaissance des droits élémentaires des ouvriers.

En 1936, la question n'était pas l'emploi ; c'était les congés payés.

**M. Bernard Outin.** Et les salaires !

**M. François Goulard.** En 1998, la seule question, c'est l'emploi. Ne mélangeons pas tout, alors que le sujet est déjà suffisamment complexe.

**M. Georges Hage.** C'est un peu court, jeune homme ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. François Goulard.** Pour répondre à cette question, votre seul argument, jusqu'à présent, a consisté à produire trois études économiques, sorties opportunément il y a quelques jours.

**Mme Véronique Neiertz.** On dirait que l'histoire vous gêne !

**M. François Goulard.** Etudes intéressantes, d'ailleurs, instructives par certains côtés – j'aurai l'occasion d'y revenir –, mais chacun sait que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux études économiques, surtout si l'on en fixe soi-même les hypothèses.

**Mme Véronique Neiertz.** Vous en savez quelque chose !

**M. François Goulard.** Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie l'a dit lui-même devant la commission des finances de notre assemblée en évoquant un scénario où il y aurait un million de créations d'emplois et un autre dans lequel, hélas ! il y a globalement destruction d'emplois. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas vrai ! Vous n'aviez pas branché votre sonotone !

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est de la confusion mentale !

**M. François Goulard.** Vous êtes des spécialistes en matière de vérité !

Vient de paraître aujourd'hui une étude économique d'un institut aussi respectable que ceux auxquels vous avez fait appel, mais qui parvient à des conclusions exactement inverses et, là aussi, j'aurai l'occasion de revenir sur ce point. Je crois surtout que ces études macro-économiques savantes n'ont pas porté sur la question pourtant la plus importante : que vont faire les entreprises françaises face aux 35 heures ?

**M. Claude Lanfranca.** S'adapter !

**M. François Goulard.** La réponse à cette question est à la base de tout. Vous conviendrez – que cela vous plaise ou non – que ce sont les entreprises qui embauchent ou n'embauchent pas, qui augmentent leurs effectifs ou les diminuent ; donc la création d'emplois dépend entièrement de ce qu'elles feront dans les trois ou quatre années qui viennent.

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est faux !

**M. François Goulard.** Or un fait devrait profondément vous inquiéter : les réactions des chefs d'entreprise ; je parle non pas du CNPF, qui est une organisation, mais des patrons de PME, des artisans, des commerçants, des exploitants agricoles,...

**Mme Odette Grzegorzulka.** Ils sont très ouverts et non pas sectaires, comme vous !

**M. François Goulard.** ... que nous rencontrons tous, les uns et les autres, vous comme nous, que l'UDF a consultés...

**M. Maurice Leroy.** Sur le terrain !

**M. François Goulard.** ... par un questionnaire national et la presse par des sondages. Toutes les indications vont dans le même sens et se résument en quatre points.

Les employeurs sont résolument hostiles aux 35 heures obligatoires.

Ils prévoient plutôt de réduire leur activité face aux 35 heures.

Ils prévoient de geler les salaires dans les prochaines années.

Surtout, point crucial, ils ne prévoient pas d'embaucher.

**M. Patrice Carvalho.** Et les profits ?

**M. François Goulard.** Ces constatations qui sont, je le répète, générales devraient à tout le moins vous conduire à réfléchir. Or vous n'avez pas abordé ce problème dans votre présentation d'hier. Vous vous êtes bornée à dire que vous ne croyez pas à la règle de trois : 10 % de travail en moins, 10 % d'emplois en plus. Eh bien, moi, j'affirme que tout le raisonnement des partisans de la réduction autoritaire et généralisée du temps de travail repose sur cette croyance : à un moment donné, dans une économie donnée, il existe un nombre fixe d'heures travaillées ; en diminuant la durée du travail, on augmente mécaniquement le nombre d'emplois.

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est Archimède sans l'eau !

**M. François Goulard.** Cette croyance est grossièrement erronée. Pourquoi ? Tout simplement parce que les choses ne sont pas si simples. Il suffit de les aborder concrètement pour s'en apercevoir.

**M. Maurice Leroy.** Platon, réveille-toi, ils sont devenus fous !

**M. François Goulard.** Croyez-vous qu'une entreprise qui a deux ou trois salariés embauchera quelqu'un pour compenser les huit ou douze heures perdues par semaine ? Elle n'en a pas les moyens et elle ne le fera pas.

Croyez-vous qu'une entreprise plus importante, qui n'a pas une équipe homogène de dix personnes, mais deux comptables, quatre commerciaux ou des ouvriers aux qualifications non substituables les unes aux autres, va embaucher ? Elle ne le fera pas !

**M. Jean-Pierre Brard.** Les patrons sont moins nuls que vous !

**M. François Goulard.** Croyez-vous, à l'autre extrême, qu'une grande entreprise, dont l'objectif – c'est dommage, mais c'est comme ça ! – est constamment de réduire ses effectifs en France pour se développer à l'étranger (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)...

**M. Yves Rome.** Quel aveu !

**M. François Goulard.** ... embauchera pour compenser les 35 heures ? Elle ne le fera pas.

**M. Jean-Claude Lefort.** Mauvais Français !

**M. François Goulard.** Vous pouvez crier, vous pouvez vociférer, les entreprises ne le feront pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Toutes ces réactions individuelles, entreprise par entreprise, feront que, au bout du compte, il n'y aura que très peu de créations d'emplois du fait du passage aux 35 heures. L'économie est aujourd'hui trop complexe, le marché du travail est trop peu transparent, la tendance des chefs d'entreprise à embaucher trop freinée par de multiples obstacles pour que vous obteniez les résultats attendus.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Nul n'est prophète en son pays !

**M. François Goulard.** A côté des effets directs de la réduction du temps de travail, il y a tous les effets indirects, que les études économiques, malgré leurs limites,

ont eu le mérite de montrer clairement. Vos propres études concluent toutes qu'une des conditions d'un éventuel succès de la réduction autoritaire et généralisée de la durée du travail est le gel des salaires pendant plusieurs années.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Eh oui !

**M. François Goulard.** Si les salaires n'étaient pas réduits, l'augmentation brutale des coûts salariaux horaires aurait des conséquences dommageables pour la compétitivité française. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont vos propres études.

**M. Christian Cuvilliez.** Il faut geler les dividendes !

**M. François Goulard.** Cela, madame le ministre, il faut le dire aux Français par honnêteté !

Vous parlez de modération salariale, mais c'est déjà la règle depuis des années.

**M. Didier Boulaud.** C'est surtout le credo de la droite !

**M. François Goulard.** Ce dont il s'agira désormais, c'est d'un gel des salaires, c'est-à-dire, pour appeler un chat un chat, d'un recul à terme du pouvoir d'achat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Néri.** Et si on gelait les profits ?

**M. Didier Boulaud.** Juppé a été le champion des prélèvements !

**M. François Goulard.** Ce qui est à craindre avec le blocage des salaires, avec des embauches beaucoup plus faibles que vous ne le prévoyez, avec des événements extérieurs auxquels vous ne pouvez rien mais qui ont des conséquences, comme la crise financière asiatique, c'est tout simplement une baisse très sérieuse de la croissance ainsi qu'une déflation généralisée qui viendrait anéantir les quelques effets positifs que vous escomptez.

**Mme Odette Grzeżrzulka.** C'est de l'économie-fiction !

**M. François Goulard.** Il y a aussi un sujet sur lequel vous avez été jusqu'à présent très discrète et que l'orateur précédent a souligné. Vous ne pouvez pas passer sous silence ce qui va se passer pour les cinq millions de salariés de la fonction publique de l'Etat et des fonctions publiques locale et hospitalière. J'ai la certitude que vous ne pourrez pas résister aux revendications parfaitement compréhensibles des syndicats, qui vous demanderont que l'Etat et les collectivités publiques se conduisent, en tant qu'employeurs, comme ils demandent aux entreprises de le faire, c'est-à-dire de diminuer les horaires et d'embaucher. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Christian Cuvilliez.** Ce n'est pas un problème !

**M. François Goulard.** Ce sera dans les prochaines années une cause importante d'augmentation des impôts et des cotisations sociales.

**Mme Odette Grzeżrzulka.** Hors sujet !

**M. Didier Boulaud.** C'est vous, les champions des prélèvements !

**M. François Goulard.** Or, chacun le sait, les prélèvements obligatoires sont le premier ennemi de l'emploi.

**M. Didier Boulaud.** C'est Juppé qui les a augmentés, après Balladur !

**Mme Odette Grzeżrzulka.** Vous avez la mémoire courte !

**M. François Goulard.** Souvenez-vous que les Pays-Bas ont diminué de dix points leurs prélèvements obligatoires.

**M. Didier Boulaud.** Vous étiez les champions de l'inflation, avec 14 % !

**M. le président.** Vous aurez tous l'occasion de vous exprimer tranquillement !

**M. Didier Boulaud.** Moi, je suis tranquille, monsieur le président ! (*Rires.*)

**M. le président.** Vos propos le sont un peu moins, mon cher collègue !

**M. François Goulard.** La seule conséquence certaine de la réduction autoritaire de la durée du travail, c'est que la France travaillera au total moins qu'avant.

**M. Yves Rome.** Evidemment ! Mais mieux !

**Mme Odette Grzeżrzulka.** Mieux et moins !

**M. François Goulard.** Votre projet se résume en un mot : dans une époque de croissance déjà trop faible, vous allez mettre la France au ralenti.

**M. Pierre Forgues.** Mais non !

**M. Yann Galut.** Vous n'avez rien compris !

**M. François Goulard.** Nous produirons moins de richesses, car vous allez imposer des contraintes inconsidérées à une économie qui souffre déjà de leur accumulation.

Si vous regardiez au-delà de nos frontières, ce que vous ne faites pas assez,...

**Mme Odette Grzeżrzulka.** Nous n'avons pas besoin de vos leçons !

**M. François Goulard.** ... vous constateriez qu'aucun pays ne s'engage dans une semblable politique. Vous constateriez aussi que la plupart des pays étrangers connaissent une amélioration de la situation de l'emploi en mettant en œuvre des politiques exactement contraires à celle que vous proposez aux Français.

**M. Didier Boulaud.** On le voit en Allemagne !

**M. Yann Galut.** Et en Asie !

**M. François Goulard.** Mais, et là est l'essentiel de ce débat, c'est la conception même de la politique économique du Gouvernement qui s'exprime dans ce projet de loi. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Yves Rome.** Heureusement !

**Mme Odette Grzeżrzulka.** Les chômeurs le veulent !

**M. Yann Galut.** On a été élu pour ça !

**M. Didier Boulaud.** Et vous avez été battus pour cette raison !

**M. François Goulard.** Mais ce n'est pas un reproche ! C'est votre vision de l'économie, de la société, et, c'est vrai, c'est cette vision qui nous divise. La gauche française, contrairement à la gauche de beaucoup d'autres pays, n'a pas opéré sa mutation. Elle est restée passiviste.

**M. Yann Galut.** Les Français ont refusé votre politique !

**Mme Monique Collange.** Vous êtes économiquement minoritaires !

**M. Pierre Lellouche.** N'oubliez pas que soixante-dix de vos députés ont été élus grâce au Front national ! Alors, relativisez et calmez-vous ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Seul M. Goulard a la parole !

**M. François Goulard.** En un mot, la gauche est restée socialiste ! Vous avez une vision statique, cantonnée, de notre économie, qui vous conduit à partager la pénurie, à partager le travail de ceux qui en ont encore un, sans comprendre que l'économie est dynamique, illimitée dans ses développements et qu'au lieu de partager la pénurie, il faut laisser se multiplier les richesses en libérant les initiatives !

**M. Jean-Pierre Brard.** Comme des petits pains !

**M. François Goulard.** Vous avez une vision dépassée et réductrice de l'entreprise ; vous ne prenez pas en compte sa diversité, sa mobilité, son incessant renouvellement, croyant qu'elle peut entrer dans un moule uniforme.

**M. Jean-Pierre Brard.** Qu'est-ce que vous en savez !

**M. François Goulard.** Vous avez une vision passéiste des rapports sociaux...

**M. Alain Néri.** Et M. Seillière, qui veut nous ramener au XIX<sup>e</sup> siècle ?

**M. François Goulard.** ... car vous croyez que la loi est seule à même de fonder les règles de la vie économique et sociale, alors que notre époque appelle un développement du contrat et de la négociation collective : là où la loi est uniformité, le contrat s'adapte aux situations. Là où la loi détourne les acteurs sociaux de leurs responsabilités, la négociation collective les contraint à les assumer.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Bravo !

La durée du travail, comme tous les grands aspects de l'organisation du travail, doit aujourd'hui être du ressort de la convention et non de la règle imposée.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Mais c'est ce qu'on fait !

**M. François Goulard.** Il y a des salariés qui peuvent et veulent réduire la durée de leur travail, il y a des entreprises qui peuvent et veulent le proposer à leurs salariés. Il y a des salariés qui veulent, au contraire, continuer à bénéficier d'heures supplémentaires. Il y a des entreprises qui ne peuvent, aujourd'hui, réduire la durée du travail, et des salariés qui ne le souhaitent absolument pas.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il y a des chômeurs qui peuvent et veulent travailler !

**M. François Goulard.** Au nom de quoi l'Etat leur imposerait-il une norme uniforme ? Au nom de quel intérêt supérieur, dont il est clair, dans le cas présent, que c'est un leurre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Rassemblement pour la République.*)

**Mme Odette Grzegorzulka.** Et la lutte contre le chômage ?

**M. François Goulard.** Quelle insupportable prétention que de vouloir contraindre les entreprises à se réorganiser, comme vous le dites, sous l'empire d'une réduction du temps de travail ! Croyez-vous que l'Etat soit bon apôtre, lui dont la gestion s'illustre régulièrement par des exemples éclatants de gabegie ?

**Mme Monique Collange.** Et vous, qu'avez-vous fait ?

**M. François Goulard.** Que l'Etat s'occupe de sa propre gestion. Que ses responsables aient le courage de faire des choix et des remises en cause. Que ces choix et ces remises en cause permettent une baisse sérieuse des prélèvements obligatoires, et l'économie, comme dans tous

les pays où cette politique a été conduite, repartira, et avec elle l'emploi. Que l'Etat réforme la formation, excessivement étatisée et centralisée ; une formation plus adaptée sera le meilleur gage de l'emploi.

**M. Pierre Lellouche.** Très bien !

**M. Didier Boulaud.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

**M. François Goulard.** Nous avons commencé à le faire avec l'apprentissage. Et cela, vous ne pouvez pas le nier ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Que l'Etat concentre son action sur les plus démunis et sur ceux dont l'entrée dans le monde du travail est la plus difficile ; or ce n'est pas ce que vous avez fait avec les emplois-jeunes.

Je voudrais vous lire en conclusion (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert)...

**M. Didier Boulaud.** Il fallait commencer par cela !

**M. Yves Rome.** Enfin !

**M. François Goulard.** ... le texte de l'étude à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure...

**M. Didier Boulaud.** Jaurès ?

**M. François Goulard.** Ce n'est pas Jaurès.

**M. Didier Boulaud.** Alors, c'est Barrès !

**M. François Goulard.** L'étude vient de paraître, elle émane de Rexecode, un institut économique au moins aussi respectable que ceux auxquels vous avez fait appel.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est le CNPF !

**M. Yann Galut.** Vous êtes le porte-parole du CNPF !

**M. François Goulard.** Sa conclusion est la suivante : « Notre société hésite en permanence entre les deux moyens, les seuls moyens à vrai dire, de réduire le chômage : partager autrement les revenus et l'emploi ou créer les conditions d'un plus grand dynamisme dans notre économie. Il est toujours possible d'imaginer qu'une réduction forcée de la durée du travail puisse aboutir à un partage différent si beaucoup de conditions favorables se trouvaient réunies.

« Mais l'analyse économique ne permet pas d'affirmer que cela est une hypothèse probable. Elle suggère en revanche le risque d'effets négatifs sur la croissance de notre économie. Il y aurait beaucoup d'avantages à recentrer le débat économique en France sur les vrais enjeux de l'emploi, ceux du dynamisme et de l'esprit d'entreprise.

En recentrant le débat sur le dynamisme et sur l'esprit d'entreprise,...

**M. Christian Cuvilliez.** Et la finance !

**M. Jean Le Garrec,** *rapporteur.* C'est d'une banalité !

**M. François Goulard.** Vous n'avez rien compris, cela ne m'étonne pas !

... nous échapperions à votre projet, qui nous offre le triste spectacle d'une société déclinante, repliée sur elle-même...

**M. Didier Boulaud.** Il a dépassé son temps de parole !

**M. François Goulard.** ... et répartissant avec parcimonie les derniers reliquats de sa richesse passé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Cochet.

**M. Jean-Pierre Brard.** Une bouffée de chlorophylle après cette pollution !

**M. Yves Cochet.** Je replacerai d'abord la réduction du temps de travail dans la perspective d'une mutation de société.

La société française est aujourd'hui à la croisée des chemins. Jamais la France n'aura compté autant de chômeurs – 3,5 millions officiellement, 6 millions en comptant les personnes en situation de grande précarité. Dans le même temps, jamais l'idéologie du travail en tant que valeur n'aura été affichée à ce point. Jamais la fonction irremplaçable du travail en tant que source de lien social, de cohésion sociale, d'intégration, de socialisation, bref, en tant que source de sens pour la vie, n'aura été invoquée de façon aussi obsessionnelle, au moment même où la réalité du travail s'émiette, de temps partiel en contrat à durée déterminée. Il y a là un double message, une double contrainte, quasi schizophrénique : le travail en tant que lien social se voit privilégié ; mais on en offre de moins en moins aux chômeurs...

Or que se passe-t-il réellement ? La permanence de la centralité du travail-emploi considéré comme une valeur stigmatise comme gueux ceux que le monde de l'emploi rejette.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Quel jargon !

**M. Yves Cochet.** Mais c'est un jargon, madame Bachelot, employé par les chômeurs eux-mêmes, la semaine dernière, à Quimper.

**M. Arthur Dehaine.** Ce n'est pas mieux !

**M. Pierre Albertini.** Les chômeurs du Val-d'Oise ne parlent pas comme ça !

**M. Philippe Auberger.** En effet ! C'est du langage vert !

**M. Yves Cochet.** Ce sont des chômeurs et qui se sont offerts à n'importe quel prix pour n'importe quel travail ; car c'est ainsi que les choses se passent actuellement.

D'un côté, nous avons donc ces gueux, comme ils se désignent eux-mêmes, ces millions de gens qui attendent du travail. Et, de l'autre, nous avons des entreprises...

**M. Christian Cuvilliez.** Des gueuses !

**M. Yves Cochet.** ... qui, en moyenne, ont vu leurs gains de productivité multipliés par deux entre 1980 et 1994 ; dans le même temps, faut-il le rappeler, le volume des courants internationaux de capitaux est passé de 20 milliards de dollars par jour en 1973 à quelque 1 250 milliards de dollars !

**M. Pierre Lellouche.** Mille cinq cents, pour être précis, monsieur Cochet.

**M. Philippe Auberger.** Ça n'a rien à voir !

**M. Pierre Lellouche.** Effectivement, ça n'a rigoureusement rien à voir !

**M. Yves Cochet.** Mille cinq cents milliards de dollars ! Et vous en êtes fier, monsieur Lellouche !

Chômage, spéculation financière, gains de productivité, ces trois phénomènes sont donc concomitants. Le premier, la file d'attente du chômage, est lié aux deux autres. La spéculation financière achève de dissocier capital et travail.

**M. Pierre Lellouche.** Vous ne retardez que d'un siècle ! Marx est mort deux fois !

**M. Yves Cochet.** Les gains de productivité issus des révolutions industrielles successives permettent aux entreprises de réduire leurs besoins en main-d'œuvre. L'introduction de technologies économes en travail et en temps a ainsi permis aux entreprises d'éliminer massivement les travailleurs et de créer une véritable armée de réserve de chômeurs qui pâtissent d'une oisiveté forcée. Au point qu'on risquerait d'aboutir au paradoxe suivant : désormais, ce n'est plus le travail qui crée la richesse, c'est la richesse qui détient le pouvoir de choisir et de créer le travail. Désormais, ce n'est plus la société qui a besoin de vous, c'est vous qui avez besoin du travail qu'elle va éventuellement bien vouloir vous procurer, ce travail dont elle-même pourrait se passer, mais dont vous avez un besoin absolu.

**M. Pierre Lellouche.** La société peut se passer de travail ?

**M. Yves Cochet.** Tout cela se généraliserait si nous ne faisons rien. Heureusement,...

**M. François d'Aubert et M. Alain Madelin.** Heureusement !

**M. Yves Cochet.** ... la réduction du temps de travail, les 35 heures avec la perspective des 32 heures,...

**M. Alain Madelin.** Ouf !

**M. Yves Cochet.** ... qui figurait d'ailleurs déjà dans l'ordonnance du 16 janvier 1982,...

**M. Pierre Lellouche.** Trente heures ! Descendez à trente heures !

**M. le président.** M. Cochet seul a la parole.

**M. Yves Cochet.** ... apparaît comme un outil cohérent de correction des effets inéquitables de la répartition des gains de productivité sur l'emploi. Avec le projet de Martine Aubry, non seulement nous sommes en pleine cohérence, mais nous allons sortir d'un déterminisme historique,...

**M. Pierre Lellouche.** Ah oui ?

**M. Yves Cochet.** ... nous allons donner les moyens de substituer au travail contraint une révolution rationnelle des rapports de production.

**M. Pierre Lellouche.** Ce n'est plus Marx, c'est Rosa Luxemburg !

**M. Jean-Pierre Brard.** Elle a déjà été assassinée monsieur Lellouche.

**M. le président.** Je vous en prie !

**M. Yves Cochet.** Monsieur Lellouche, on peut toujours se permettre de ne pas réfléchir. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Quelles sont les conditions pour réussir, c'est-à-dire pour réduire le chômage ? On ne réduit pas le temps de travail dans n'importe quelles conditions ; il faut que cette loi soit efficace, c'est notre seul critère.

Pour réussir, c'est-à-dire pour réduire le chômage, la réduction du temps de travail devra être massive afin de permettre la libération rapide de centaines de milliers d'emplois. Le présent projet de loi a choisi la voie de la progressivité en fixant le seuil de réduction du temps de travail aux entreprises de plus de 20 salariés. Pour notre part, nous aurions souhaité qu'on aille plus loin et qu'il n'y ait point de seuil.

**M. François d'Aubert.** Mais oui !

**M. Pierre Lellouche.** Allez-y ! Supprimez le travail !

**M. Yves Cochet.** Mais tel est le choix du Gouvernement et nous le respectons.

Pour réussir, c'est-à-dire pour réduire le chômage, il faut aussi limiter le recours aux heures supplémentaires,...

**M. Pierre Lellouche.** Bien sûr !

**M. Yves Cochet.** ... en d'autres termes, envisager un principe dissuasif,...

**M. Pierre Lellouche.** Dissuader les gens de travailler !

**M. Yves Cochet.** ... un principe de malus ...

**M. Maurice Leroy.** C'est un principe de Malthus plus que de malus !

**M. Yves Cochet.** ... qui incite aux embauches et non à un surcroît d'heures supplémentaires.

**M. Pierre Lellouche.** Bien sûr !

**M. le président.** S'il vous plaît, monsieur Lellouche ! Vous interviendrez tout à l'heure.

**M. Yves Cochet.** Pour réussir, c'est à dire pour que la loi soit efficace et aboutisse à une réduction du chômage, il faut également réfléchir aux heures complémentaires liées au développement du temps partiel, un temps partiel devenu essentiellement féminin et souvent contraint.

**M. François d'Aubert.** Et aux Pays-Bas ?

**M. Yves Cochet.** Le temps partiel, ne nous leurrions pas, est aussi une manière de maintenir en réserve un volant de main-d'œuvre qui n'est jamais vraiment au chômage, mais n'a jamais vraiment un emploi lui permettant de vivre. C'est la forme incarnée du « partage du chômage ». C'est pourquoi nous avons déposé quelques amendements visant à limiter le recours aux heures complémentaires.

**M. Pierre Lellouche.** Mais bien sûr ! Pour empêcher les gens de travailler !

**M. Yves Cochet.** Pour réussir, c'est-à-dire pour réduire le chômage, la réduction du temps de travail doit protéger les salaires et garantir le pouvoir d'achat des bas et des moyens salaires, afin d'accroître fortement la demande intérieure, dans le sens des premières mesures que le Gouvernement a déjà prises.

Pour réussir, c'est-à-dire pour réduire le chômage, la réduction du temps de travail doit aussi prévoir des mesures limitant les variations dans les horaires afin de permettre aux salariés d'organiser leur vie plus librement. La flexibilité ne doit pas être synonyme d'une surexploitation de salariés, qui seraient sommés d'être disponibles vingt-quatre sur vingt-quatre. C'est pourquoi il nous paraît important que le recours à l'annualisation soit encadré, ainsi que certains de nos amendements le précisent.

**M. Maurice Leroy.** Encadrons davantage !

**M. Yves Cochet.** Pour réussir, c'est-à-dire pour réduire le chômage, la réduction du temps de travail doit s'appuyer sur des modalités de contrôle efficaces de l'application des accords par les délégués du personnel et par l'inspection du travail. L'expérience montre qu'il ne s'agit pas d'un désir inquisitorial...

**M. Maurice Leroy.** Oh non !

**M. Yves Cochet.** ... mais d'une nécessité : si les lois sont facilement contournables, comme le fut malheureusement la loi sur les trente-neuf heures, et elles sont alors totalement inefficaces. La présente loi devra donc être respectée par tous, aussi bien par les entreprises que par les salariés. Voler du temps, c'est voler de la vie, monsieur Lellouche !

**M. Pierre Lellouche.** Nationalisez le travail ! C'est pire qu'en 1981 !

**M. Yves Cochet.** Et lorsqu'on ne respecte pas la loi, les infractions deviennent des délits.

Pour réussir, c'est-à-dire pour réduire le chômage, la réduction du temps de travail doit enfin être étendue au secteur public. C'est pourquoi, avec le groupe communiste, nous demanderons au Gouvernement de présenter un rapport sur la réduction du temps de travail dans la fonction publique (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*)...

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Avec ça, on est sauvés !

**M. Pierre Albertini.** Quelle audace !

**M. Philippe Auberger.** De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !

**M. Yves Cochet.** ... notamment dans la fonction publique hospitalière, tout en veillant, comme le souhaite ma collègue Marie-Hélène Aubert, à limiter les abus de cumul d'activités.

**M. Philippe Auberger.** Comme le cumul des mandats !

**M. Yves Cochet.** La cohésion de la société tout entière est requise. La création de centaines de milliers d'emplois et la transformation des dépenses passives du chômage en dépenses actives constituent un enjeu suffisamment légitime – c'est un euphémisme – pour que l'Etat intervienne dans la réorganisation du travail.

Il y a, avouons-le, dans la fébrile levée de boucliers du CNPF, une indécence choquante. Le CNPF est du reste prompt à critiquer toute tentative politique de réorganisation du travail : il le fit déjà pour la loi Robien.

**M. Philippe Auberger.** Que vous n'avez pas votée !

**M. Yves Cochet.** Du reste, le bilan de cette loi, dont on a longuement parlé hier, est pour le moins mitigé.

**M. Philippe Auberger.** Attendez ! Ne criez pas victoire trop tôt !

**M. Arthur Dehaine.** Nous verrons ce que vous ferez !

**M. Yves Cochet.** En un an et demi, 17 000 emplois créés ou sauvegardés, c'est très peu. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) On ne peut pas dire que ce soit une loi efficace en termes de créations d'emplois.

On pourrait dire la même chose de la loi quinquennale du 20 décembre 1993, relative à l'emploi, au travail et à la formation professionnelle.

**M. François Asensi.** Elle est nettement pire !

**M. Yves Cochet.** Elle a fortement accru le pouvoir de l'employeur dans la définition et la gestion des règles internes relatives au temps de travail. La sollicitation de la disponibilité des salariés a considérablement augmenté, souvent à leur détriment.

Au bout du compte, les mêmes qui clamaient et clament encore : « Laissez-nous la liberté de tout organiser, l'Etat ne doit pas se mêler de tout cela », et qui ne jurent que par la croissance, ont en fait déjà touché de l'Etat, pendant quatre ans de gouvernement de droite, plus de 130 milliards de francs, toutes primes confondues!

**M. Didier Boulaud.** Tout à fait !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** C'est caricatural !

**M. Yves Cochet.** Les avez-vous refusées ? Et pour combien de créations d'emplois ? Très peu ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical Citoyen et Vert.*)

**M. Didier Boulaud.** Pour rien ! Merci Ballardur !

**M. Yves Cochet.** Tout cela nous enseigne que la création d'emplois ne peut se passer de volontarisme politique ; or c'est cela, le choix du Gouvernement. C'est pourquoi nous nous engageons résolument aux côtés de Martine Aubry dans la bataille pour les 35 heures.

Il faut être clair : dans les conditions sociales actuelles, c'est à l'Etat d'organiser la solidarité nationale. C'est là toute la légitimité du projet du Gouvernement.

**M. Alain Néri et M. Yann Galut.** Très bien !

**M. Yves Cochet.** Ce projet, comme Mme la ministre l'a rappelé hier dans son discours, s'inscrit pleinement dans le cours de l'histoire et je ne reviens pas sur ce point. Cette évolution a commencé il y a cent cinquante ans, en 1848. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Lellouche.** Marx est mort. Réveillez-vous !

**M. Yves Cochet.** Ce projet s'inscrit donc dans un mouvement historique que vous refusez, monsieur Lellouche ! Mais il va plus loin. Avec les 35 heures et bientôt, je l'espère, les 32 heures, nous agissons en anticipant un phénomène de société.

**M. Pierre Lellouche.** Vous anticipez le XIX<sup>e</sup> siècle !

**M. Yves Cochet.** Il s'agit non seulement de créer des emplois, et c'est là toute l'efficacité de la loi, mais aussi d'instaurer de nouvelles formes de la relation au travail. Les négociations par entreprise permettront aux salariés et aux entrepreneurs de discuter les modalités de la réduction du temps de travail au sein de l'entreprise.

**M. Jean-Jacques Weber.** C'est ce que prévoit la loi Robien !

**M. Yves Cochet.** Il faut espérer que cette période d'incitation et d'orientation fera l'objet de négociations nombreuses et intenses, permettant de susciter un nouveau goût pour l'implication, la discussion et le débat social au sein des entreprises.

C'est en effet toute la relation au travail qu'il faut repenser, et la perspective du temps libéré va permettre d'ouvrir de nouveaux espaces de dialogue. Ainsi, le lien social, appellation trop rebattue, cessera d'être l'objet de pansements et de greffes et pourra reprendre son sens, car c'est la réorganisation même de notre rapport au temps de travail qui sera permise être élaborée par cette initiative gouvernementale. A cet égard, la réduction du temps de travail est une démarche excessivement politique, au sens plein du terme. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Maurice Leroy.** « Excessivement », c'est le bon mot !

**M. Yves Cochet.** Elle permettra de réaffirmer l'importance d'un espace de citoyenneté véritable au sein même de l'entreprise, dans le travail et hors du travail. A terme, c'est toute la question de la qualité et de la qualification des relations humaines dans le travail et hors du travail qui est posée, question que nous, écologistes, avons toujours voulu poser dans le débat public.

Nous voici donc en mesure de répondre à la double nécessité de redonner du travail à ceux qui n'en ont pas – ils sont très nombreux, et ils l'ont manifesté dans la rue ces jours-ci – et de réenchanter les activités humaines par une meilleure organisation et une libération du temps, bref par l'invention de ce qu'on pourrait appeler l'économie quaternaire du XXI<sup>e</sup> siècle. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mes chers collègues, nous n'avons plus le temps de remettre la vie à plus tard : travaillons moins pour travailler tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Les orateurs qui suivent vont disposer d'un temps de parole de cinq ou dix minutes.

Je leur demande, par courtoisie pour leurs collègues et afin de respecter règlement de s'en tenir à notre temps de parole et de contempler les feux de la rampe. (*Sourires.*)

La parole est à M. Gérard Bapt, pour cinq minutes.

**M. Gérard Bapt.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la question de la réduction du temps de travail est au cœur du débat économique et social dans notre pays depuis vingt ans.

L'échec global en France des différentes politiques, ainsi que des ambitions affichées, en de multiples circonstances, par les gouvernements successifs, a progressivement porté au premier plan la notion de réduction du temps de travail, conçue comme un enrichissement de la croissance en créations d'emplois. Ce concept mérite mieux, je crois, que l'ironie et le persiflage dont l'a accablé, et je le regrette, Mme Bachelot dans son intervention.

Après une tentative insatisfaisante en 1982, c'est paradoxalement la majorité précédente, l'opposition d'aujourd'hui, qui a repris ce concept avec la loi Robien, après que le Président de la République eut évoqué ce thème en en faisant un objectif pour l'année 1996.

La loi Robien elle-même, purement incitative mais coûteuse pour les entreprises dont la moyenne des salaires est élevée, s'était déjà heurtée à l'opposition du CNPF et d'une partie du camp conservateur. Elle n'était d'ailleurs même pas citée dans la plate-forme électorale commune au RPR et à l'UDF pour les dernières élections législatives.

**M. Maurice Leroy.** Vous avez de bonnes lectures !

**M. Gérard Bapt.** Pourtant, en dépit de ces réticences et de l'absence d'une volonté politique forte, quelque 1 500 conventions furent signées, et près de 15 000 emplois créés.

Au regard de la dimension économique, sociale et psychologique prise par le chômage, et sur la base du programme législatif de la gauche, il fallait passer à la vitesse supérieure.

Le dispositif proposé par le Gouvernement crée une véritable chance d'enrichir considérablement en emplois une croissance que nous espérons durablement relancée.

Cet enrichissement ne peut plus, aujourd'hui, être nié. Toutes les études récemment parues concluent en effet à l'effet positif des 35 heures sur l'emploi.

D'autres orateurs de la majorité, notamment M. Rome, ont, après le rapporteur, M. Le Garrec, insisté sur les conditions dans lesquelles la réduction, si elle s'accompagne de l'aménagement du temps de travail, permettra de créer au mieux des emplois. L'ensemble de la démarche doit être guidée par un impératif : la nécessité de maintenir et, si possible, d'améliorer la compétitivité de nos entreprises en même temps que de créer des emplois.

**M. François d'Aubert.** « Si possible » !

**M. Gérard Bapt.** Avec la parution des diverses études démontrant la validité de cette démarche, il est essentiel de mettre en exergue deux points fondamentaux.

Les progrès de productivité, dans les secteurs où ils sont importants, ont été à l'origine de pertes d'effectifs salariés considérables. Les réussites observées dans les entreprises qui ont déjà adopté les 35 heures, voire la semaine de quatre jours, démontrent qu'il est possible de conjuguer croissance et réduction du temps de travail pour que les gains de productivité ne débouchent pas sur des réductions d'effectifs, c'est-à-dire sur le chômage. La réduction du temps de travail entretient au contraire un lien intime avec la croissance puisqu'elle alimente la demande solvable pour les produits créés grâce à ces mêmes gains de productivité.

**M. Jean-Jacques Weber.** Mais non !

**M. Gérard Bapt.** C'est pourtant élémentaire, mon cher collègue.

**M. Eric Doligé.** C'est la méthode Coué !

**M. Gérard Bapt.** La réduction du temps de travail est donc un ressort de la croissance, y compris au cas où elle s'accompagne d'une modération salariale.

Lorsque la croissance est insuffisante, en particulier à cause de la faiblesse de la demande intérieure, lorsque l'évolution des revenus salariaux a été inférieure aux gains de productivité, comme ce fut le cas en France ces dernières années, la réduction du temps de travail est un moteur de la croissance. Elle est donc une chance pour le niveau du fonctionnement global de l'économie.

Est-elle un problème pour les finances publiques ?

Les diverses simulations réalisées par la direction de la prévision du ministère des finances ont montré que la réduction du temps de travail proposée par le Gouvernement se faisait à coût nul, ou avec un léger excédent pour les finances publiques. Trois budgets sont globalement concernés : Etat, sécurité sociale et UNEDIC. Une participation équilibrée de chacun des fonds publics sera donc possible, sur la base de la connaissance précise du montant des aides versées aux entreprises et des recettes générées par les créations d'emplois.

L'aide publique aux entreprises, gagée par les contreparties en créations d'emplois, participe donc à l'activation des dépenses passives liées au chômage. Le coût du chômage pour les finances publiques est habituellement évalué entre 80 000 et 100 000 francs par demandeur d'emploi. Le coût du dispositif proposé est de 90 000 francs la première année, puis dégressif sur cinq ans. Le système est donc beaucoup plus efficace que la réduction des charges sociales sans contrepartie, aveugle parce qu'elle a des résultats retardés et aléatoires, telle qu'elle est massivement proposée par l'opposition, et notamment par M. d'Aubert.

Certes, l'allègement des charges sans contrepartie, tel qu'il a été mis en œuvre depuis quatre ans par l'ancienne majorité, est créateur d'emplois à moyen et à long terme, mais à quel coût ? Un million de francs par emploi !

Je pense néanmoins que l'instrument « allègement des charges », notamment pour le travail peu qualifié, doit être utilisé en complément des autres dispositifs. L'étude comparative des structures de l'emploi aux Etats-Unis et en France réalisée par Thomas Picquetty mérite considération : le déficit de créations d'emplois dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et du commerce que l'on constate en France invite à mieux explorer certains gisements d'emplois dans les activités de services.

Par ailleurs, la réduction des charges sociales sans contrepartie a pour effet immédiat de gonfler les marges des entreprises. Elle n'a donc pas l'effet immédiat de relance de la demande qu'a globalement la contrepartie en créations d'emplois telle que la propose le dispositif gouvernemental.

**M. le président.** C'est l'heure, monsieur Bapt.

**M. Gérard Bapt.** C'est d'ailleurs bien pour jouer à la fois de l'instrument « réduction du temps de travail » et de l'instrument « allègement des charges » que le Gouvernement propose un amendement visant à conforter l'entrée dans le dispositif des entreprises de main-d'œuvre.

Je souhaite à cet égard, madame la ministre, faire une suggestion. Il serait logique de prolonger l'aide aux industries de main-d'œuvre au niveau de l'aide structurelle, le montant moyen étant de 5 000 francs par an et par salarié, pour 9 millions de salariés au 1<sup>er</sup> janvier 2000, soit 45 milliards de francs. Cette aide pourrait être modulée selon les mêmes critères. Elle ne se heurterait pas aux règles communautaires, contrairement au plan Borotra, et favoriserait l'emploi dans l'industrie de main-d'œuvre mais aussi dans les services.

Globalement, votre politique met l'emploi au premier rang des priorités. Elle encourage la création d'entreprises, contrairement à ce que j'ai entendu dire tout à l'heure, notamment par la simplification administrative ou la création d'avances remboursables pour les jeunes créateurs. Je regrette que le gouvernement de M. Juppé ait supprimé la prime ACCRE pour l'aide aux porteurs de projets qui n'ont pas de patrimoine, c'est-à-dire pas de caution bancaire.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très juste !

**M. Gérard Bapt.** Madame la ministre, vous avez déclaré dans votre intervention liminaire que, si la politique voulait avoir un sens aujourd'hui, elle devait faire reculer le chômage. Soyez assurée que vous avez ici une majorité parlementaire qui partage votre volonté, et, dans notre pays, d'innombrables décideurs et acteurs résolus à saisir l'occasion de créer des centaines de milliers d'emplois, exigence actuelle de notre société. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Ueberschlag, pour cinq minutes.

**M. Jean Ueberschlag.** Madame le ministre, permettez-moi de m'étonner – et je m'en tiendrai à cet aspect dans mon propos – de l'absence surprenante de tout volet sur la formation dans votre projet. Simple oubli ou volonté délibérée ?

Lors de la discussion budgétaire, j'ai relevé combien tout ce qui touche à la formation professionnelle était loin des préoccupations du Gouvernement. Vous avez fait

adopter récemment par votre majorité une loi sur l'emploi des jeunes qui ne comporte aucun volet sur la formation.

**M. Alfred Recours.** C'est faux !

**M. Jean Ueberschlag.** Voici un nouveau projet dont l'objectif officiel est la lutte pour la création d'emplois. Mais il ne comporte rien pour la formation. Encore une fois, celle-ci passe à la trappe.

L'occasion était belle pourtant de réaffirmer solennellement l'importance pour les entreprises de pouvoir disposer d'une main-d'œuvre formée et performante, et pour le salarié d'être prêt à relever les défis des restructurations que la mondialisation de l'économie et le progrès des techniques rendent inéluctables.

Depuis longtemps, de nombreuses voix s'élèvent pour dire que notre système de formation n'est plus adapté à ce monde nouveau. Avec des centaines de milliers de jeunes détenteurs d'« assignats universitaires », selon l'expression utilisée dans un rapport du commissariat au Plan, nous sommes en train de fabriquer une bombe à retardement au cœur même de la société française.

Au tournant de ce siècle, 50 % de la population aura plus de quarante ans, les entreprises auront à gérer une main-d'œuvre plus âgée, à revoir leurs problèmes de rémunération et de formation. On peut imaginer de nombreuses voies pour sortir de la crise de l'emploi. C'est en tout cas celle de la qualification qui sera toujours la plus ambitieuse.

Tout doit être réorganisé pour faciliter le changement de métier, de statut ou de localisation.

Alors que trois salariés sur cinq n'ont jamais bénéficié d'une formation professionnelle, comment voulez-vous maintenir l'« employabilité » des personnes ?

Est-il illusoire de penser que la formation permanente de demain, sur le lieu de travail ou en dehors, puisse être le meilleur moteur des activités de demain ?

Mes chers collègues, qu'on le veuille ou non, nous devons un jour réinventer la promotion sociale par la formation permanente...

**M. Arthur Dehaine.** Très bien !

**M. Jean Ueberschlag.** ... et travailler à la mise en place, dans les entreprises, d'une dynamique de la promotion et de la formation.

**M. Maurice Leroy.** Très bien !

**M. Jean Ueberschlag.** Il faudra, qu'on le veuille ou non, passer tôt ou tard du contrat de travail au contrat de travail-formation.

Pour cela, il faut assimiler la formation professionnelle à un travail effectif, mettre en œuvre une formation tout au long de la vie. Vous avez vous-même évoqué ce problème lundi soir, madame le ministre, au cours d'une émission de télévision où vous avez d'ailleurs avoué que la formation permanente posait un réel problème dans notre pays.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** C'est vrai !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce n'est pas un aveu, c'est une réalité !

**M. Jean Ueberschlag.** La formation doit être intégrée dans la stratégie de l'entreprise, traitée comme un investissement et, à terme, devenir une obligation pour tous.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Tout à fait !

**M. Jean Ueberschlag.** Pour cela, il faut intégrer le temps de formation au temps de travail, donc revoir le livre IX du code du travail, et considérer que toute activité de formation professionnelle continue participe de la nature juridique du travail, et en tirer les conséquences.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Excellent !

**M. Jean Ueberschlag.** Le temps de travail doit être considéré comme l'addition du temps de production et du temps de formation, et devenir le temps en entreprise.

Tout temps libéré dans la production ne doit pas se traduire forcément par plus de loisirs, mais être consacré en priorité à la formation des salariés.

**M. Maurice Leroy.** Très bien !

**M. Jean Ueberschlag.** Si des gains de productivité doivent libérer du temps, ce temps « dégagé » doit s'investir plus dans la formation que dans les loisirs. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Votre projet, madame le ministre, fait délibérément l'impasse sur cet aspect pourtant essentiel.

La réduction du temps de travail, telle qu'elle est envisagée, compte tenu du souci des uns de maintenir le pouvoir d'achat et du souci des autres de préserver la baisse des coûts salariaux, suscitera sans doute une vague de gains de productivité sans précédent, dont l'effet évident sera de créer du chômage là où l'on voulait créer de l'emploi !

La France sera alors – votre loi y conduit tout droit – le seul pays où plus de 40 % des emplois seront rémunérés par le contribuable.

Le dispositif envisagé, dans son état actuel du moins, suggère en effet de mettre à contribution la collectivité à travers un jeu de primes d'Etat qui aboutirait, en année pleine, à mettre l'équivalent d'un million de salariés à temps plein à la charge de la collectivité, pour compenser l'augmentation pure et simple des coûts salariaux qui en résultera.

Permettez-moi de rappeler que l'obligation parafiscale de dépense pour la formation professionnelle participe aussi des coûts salariaux.

**M. le président.** Concluez, monsieur Ueberschlag !

**M. Jean Ueberschlag.** En conséquence,...

**M. le président.** En conclusion ! (*Sourires.*)

**M. Jean Ueberschlag.** J'entame ma conclusion, monsieur le président.

Il paraît judicieux que l'aide de l'Etat prévue par ce texte soit aussi dirigée vers le financement de la formation professionnelle, dès lors qu'une négociation d'entreprise ou de branche mettrait d'accord les partenaires sociaux pour une affectation du temps gagné sur le travail à une capitalisation d'épargne-temps qui ouvrirait aussi le droit à congé formation,...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Bonne idée !

**M. Jean Ueberschlag.** ... l'ensemble de l'opération se faisant à revenu stabilisé pour peu que la loi donne définitivement à la formation un statut officiel d'activité faisant partie intégrante de la relation de travail avec l'employeur.

Voilà pourquoi, madame le ministre, il m'apparaît souhaitable que les quatre heures de réduction du temps de travail à revenu stabilisé deviennent quatre heures de formation capitalisables dans des conditions relevant de la négociation, pour former ou pour se former !

Nous compenserions ainsi une mesure quantitative de politique sociale en la transformant en atout qualitatif professionnel, pour l'employeur comme pour le salarié, donc pour l'emploi !

En canalisant les aides de l'Etat, prévues par votre projet, en faveur de l'entreprise, mais sous condition de formation, l'effet d'aubaine massif qu'entraînerait l'entrée en vigueur du projet pourrait être sérieusement verrouillé si réduction du temps de travail et capital temps formation étaient légalement liés. En plus,...

**M. le président.** Et en conclusion !

**M. Jean Ueberschlag.** ... ce serait une occasion rêvée pour amorcer la réforme de la loi de 1971 sur la formation professionnelle, loi qui a fait son temps. Je proposerais, dans ce débat, un article additionnel qui y contribuerait, et je le recommande à votre bienveillante attention.

En tout cas, si ce projet devait être voté en l'état, nous aurions simplement une vaste loi qui ne favoriserait pas l'emploi et le progrès social, mais qui institutionnaliserait le travail à temps partiel obligatoire, à l'échelon national et à titre permanent. Ce n'est pas ce dont la France a besoin ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Christian Cuvilliez.** La conclusion n'est pas bonne !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour cinq minutes.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Il va nous parler de Mme Bettencourt, je le sens ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la réduction du temps de travail, pour quoi faire ? Pour apporter une réponse à la première angoisse des Français, le chômage, parce que, comme l'a rappelé Yves Cochet, toutes les réponses libérales ont échoué.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Mais non !

**M. Jean-Pierre Brard.** La loi quinquennale pour l'emploi, la flexibilité, la précarisation, les cadeaux aux entreprises sous forme d'allègements de charges sans contrepartie, tout cela n'a pas arrêté la dégradation implacable des chiffres assenés chaque mois par l'INSEE.

Mais la réduction du temps de travail est d'abord un objectif humaniste ; c'est une tendance historique, depuis plus d'un siècle.

La gauche a toujours répondu au besoin de temps libre et d'amélioration de la qualité de la vie des salariés, depuis l'époque que Jacques Brel a dépeinte en chantant : « 15 heures par jour le corps en laisse laisse au visage un teint de cendre ».

De 3 100 heures de travail par an en 1835, nous sommes passés à 2 900 heures en 1900 et à 1 650 heures aujourd'hui.

A chacune de ces étapes, le patronat du moment a hurlé, crié à la faillite, relayé dans les enceintes parlementaires par de dignes représentants, tel Pierre Taittinger en 1936 qui, parlant des 40 heures, criait à la « politique du suicide », ou tel Alfred Oberkirch qui prédisait « des effets catastrophiques sur notre vie économique et pour l'avenir de notre pays ». « Par son application, précisait-il, vous frapperez à mort la petite et moyenne industrie. »

Voyez-vous, madame Bachelot, monsieur Goulard, d'autres avant vous ont tenu les mêmes propos ringards !

**M. Jean Auclair.** Les ringards, c'est vous !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous expliquiez tout à l'heure que les employeurs étaient hostiles aux 35 heures. Ils disaient la même chose pour les 40 heures.

**M. Jean Auclair.** Allez voir à Cuba !

**M. Jean-Pierre Brard.** Madame la ministre, nous commençons à nous orienter vers le bon chemin, même si chaque époque a son baron Seillière et son CNPF. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Yves Fromion.** Son Staline !

**M. Jean Auclair.** Son Castro !

**M. Jean-Pierre Brard.** Moi, je ne suis pas le fils de Castro ! Je suis le fils de Robespierre, ce qui n'a qu'un lointain rapport. (*Rires sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Louis de Broissia.** Nous, nous ne sommes pas les enfants de Seillière !

**M. le président.** Ne vous laissez pas influencer, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Me laisser influencer, monsieur le président, mais par qui donc ?

**M. Jean Auclair.** Vous voulez nous égorger ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Me laisser influencer par ces gens qui sont les porte-parole des privilégiés ? Certainement pas ! Ce n'est pas pour cela que les électeurs de Montreuil m'ont envoyé à l'Assemblée nationale ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Philippe Auberger.** Vous semez la terreur ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Laissez parler M. Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je vous remercie, monsieur le président, pour votre esprit d'objectivité. (*Sourires.*)

Les Français ont voulu rejeter, le 1<sup>er</sup> juin dernier, les sirènes de l'ultralibéralisme. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean Auclair.** Attendez un peu !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ils ont, par leur vote, choisi la solidarité, la justice et le progrès. Ils ont aussi choisi la réduction du temps de travail, inscrite dans les programmes des différentes composantes de la majorité plurielle.

Mais quelle réduction du temps du travail ? Celle qui permettra des embauches massives et réduira le chômage de façon drastique.

Le projet qui nous est soumis retient 35 heures en l'an 2000, ou 2002 pour les entreprises de moins de vingt salariés. J'aurai l'occasion, lors de la discussion des articles, de revenir sur ce seuil qui est fixé à un niveau trop élevé. Car nous sommes de plus en plus nombreux à défendre le seuil de 32 heures. Or les prévisions des différents instituts économiques font craindre un effet insuffisant sur le niveau du chômage retenu. (« Ah ! » sur plu-

sieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Madame la ministre, vos propos sont souvent déformés par la presse. (« Oh ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

**M. Arthur Dehaine.** Ce n'est pas bien !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ainsi, *La Tribune* du 17 décembre 1997 vous prête le discours suivant, que vous auriez tenu aux chefs d'entreprise : « Demain, vous pourrez organiser les 35 heures comme vous le voulez, sur la semaine, le mois ou l'année. »

En ouvrant la porte de l'annualisation et de la flexibilité, vous prendriez – j'emploie le conditionnel, car il n'est pas possible que vous ayez tenu de tels propos (« Bien sûr que non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) – le risque de créer des emplois en nombre limité. Comme d'habitude, le patronat prendrait ce qui l'arrange, c'est-à-dire la flexibilité, et oublierait les emplois.

Entre la flexibilité et les gains de productivité, la réduction du temps de travail serait largement absorbée, sans embauche, par un grand nombre d'entreprises.

Madame la ministre, mes chers collègues, ouvrons la voie aux 32 heures, avec étape les 35 heures comme première étape, et fermons la porte à la flexibilité sans contrôle.

**M. Arthur Dehaine.** Et pourquoi pas la retraite après la première communion ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Acceptez les amendements qui limitent le travail précaire et le temps partiel imposé, antichambre de l'exclusion.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Vous avez tout faux !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est plutôt vous qui avez tout faux ! D'ailleurs, c'est ce que les électeurs vous ont dit le 1<sup>er</sup> juin dernier en renvoyant bon nombre de vos amis à leurs études. Ce ne sont pas les 35 heures, c'est le temps libre total !

**M. Maurice Leroy.** Si vous aviez dit aux électeurs ce que vous alliez faire, vous ne seriez certainement pas là !

**M. le président.** Monsieur Brard, ne cédez pas aux provocations ! D'ailleurs, vous avez épuisé votre temps de parole. Concluez.

**M. Jean-Pierre Brard.** Mes chers collègues, la réduction du temps de travail est une chance pour notre pays. Nous seront tous jugés sur notre capacité à endiguer et à faire régresser nettement et rapidement le niveau du chômage. Un échec ouvrirait la voie au pire. Donnons-nous les moyens de réussir. Le présent texte pourrait en être un, mais cela dépend des modifications que nous pourrions y apporter ensemble.

Il est vrai, madame la ministre, que tout ne dépend pas du texte. Et vous avez bien fait d'en appeler à « la mobilisation des salariés et de leurs organisations », garants de l'intérêt national face à l'arrogance et à l'égoïsme des privilégiés de la fortune, dont le baron Ernest-Antoine Seillière de Laborde s'est fait le chantre ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

**M. Louis de Broissia.** Faites rétablir la guillotine !

**M. Jean-Pierre Brard.** Si vous voulez, ça pourrait créer des emplois. (Sourires.)

**M. Philippe Auberger.** Quel sanguinaire ! C'est le boucher de Montreuil ! (Sourires.)

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau, pour dix minutes.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je présenterai d'abord une remarque préliminaire. M. Rome a fait allusion tout à l'heure à l'un des nombreux experts entendus par la mission parlementaire. J'avoue que j'ai été quelque peu interloquée car, à ma connaissance, cette mission parlementaire, à laquelle j'appartenais, s'est réunie une fois avant les vacances pour décider ce qu'elle allait faire, et une fois au cours de l'automne, pour écouter, avec beaucoup d'intérêt en ce qui me concerne, M. Taddei. Il était important d'apporter cette précision.

**M. Jean-Paul Charié.** Très juste !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** C'est pourquoi dans mon intervention, je ferai surtout référence à la mission parlementaire du Sénat qui, elle, va entendre trente-six experts en six jours.

**M. Alfred Recours.** Pour une fois que le Sénat travaille !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Vous serez peut-être élu un jour au Sénat, monsieur Recours ! Un malheur est si vite arrivé ! (Sourires.)

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** « Sans travail, il n'y a ni épanouissement, ni réalisation, ni humanité », écrivait Hannah Arendt.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Bonne citation !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Elle ajoutait cette phrase terriblement prémonitrice : « On a aliéné les travailleurs par le travail et l'on parviendra au comble de l'aliénation quand on arrivera à une société de travailleurs sans travail. Il n'y a rien de pire. »

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Encore une très bonne citation !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Avec six ou sept millions de chômeurs et d'emplois très précaires, notre société risque en effet de sombrer plus tôt que prévu dans une dépression nerveuse collective. Pour y remédier, vous nous proposez de ramener autoritairement la durée légale du travail à 35 heures par semaine. Je vous dis donc d'entrée de jeu que je voterai contre ce projet de loi.

**Mme Dominique Gillot.** Ça, c'est une surprise !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Je m'y opposerai pour trois raisons majeures.

La première raison, c'est que vous tenez – vous, madame la ministre, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les membres de la majorité – un discours extrêmement réducteur et simpliste face à cette réalité très douloureuse. Je n'en veux pour preuve que les déclarations du rapporteur dans les *Dossiers de l'actualité économique* de novembre 1997. Je le cite : « Dans la lutte contre l'exclusion, nous avons trois armes. La première, c'est le retour à la croissance. La deuxième, c'est la recherche de nouveaux types d'emplois, dits de service, de proximité, dans tous les domaines. Enfin, la troisième arme, c'est la réduction du temps de travail. C'est l'utilisation de ces trois armes qui mettra un frein au chômage en permettant la création d'emplois. »

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Jusqu'à maintenant, ça va !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Vous nous servez toujours la même argumentation. Sur ce sujet, je préfère la déclaration de M. Strauss-Kahn devant la mission d'enquête sénatoriale, où il a dénoncé le caractère fallacieux de l'argument consistant à dire que la réduction du temps de travail est la dernière mesure à essayer après que toutes les autres solutions ont été utilisées.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Qui a dit cela ?

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** M. Strauss-Kahn !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Et qui a dit l'inverse ?

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Selon lui, il reste encore à mettre en œuvre les remèdes appliqués par tous les autres pays qui ont réussi à diminuer leur taux de chômage, c'est-à-dire à donner la priorité à l'investissement et à l'innovation, à diminuer massivement le poids du secteur public et donc des charges, à améliorer la formation et à renforcer nos capacités de développement sur tous les marchés porteurs.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Vous avez mal compris !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Je vous en supplie, ne vous focalisez pas sur la réduction du temps de travail ! Elle ne doit pas occulter les autres problèmes majeurs auxquels vous devez impérativement et simultanément vous atteler...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** ... si vous voulez vraiment créer et maintenir des emplois.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Nous sommes d'accord sur ce point !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Faute de quoi, cette loi ne sera qu'une piqûre d'anesthésique et, dans trois ans, le grippage de notre société n'en sera que plus profond !

N'attendez pas, pour autant, que je dise que la réduction du temps de travail est une mauvaise réponse au chômage.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Tout de même !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Je crois plus que jamais qu'une réduction du temps de travail bien conduite peut créer des emplois, mais pas dans n'importe quelles conditions...

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** On y arrive !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** ... et toujours couplée à davantage de flexibilité.

**M. Maurice Leroy.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vive l'esclavage !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Je l'ai pensé en portant sur les fonts baptismaux, avec Denis Jacquat, la loi du 11 juin 1996. J'en suis encore plus convaincue aujourd'hui en observant sur le terrain son application par 1 700 entreprises.

**M. Alfred Recours.** Soit 1 % des entreprises !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Fallait-il élaborer une nouvelle loi ? Je n'en suis pas sûre.

La loi Robien a le mérite d'exister et de proposer sans imposer un outil efficace d'aménagement-réduction du temps de travail entraînant la création ou le maintien d'emplois dans le respect de la liberté de l'entreprise. Elle était, à la fin de l'année 1997, en pleine montée en puissance. Vous auriez pu, madame le ministre, la reprendre à votre compte et lui faire la publicité qui lui aurait permis de passer à la vitesse supérieure ; nous aurions alors tiré ensemble les enseignements de son application au bout de quelques années. Cela aurait permis de sécuriser les responsables économiques, qui auraient eu le temps, pour une fois, de se familiariser avec les dispositions d'un texte législatif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Boulaud.** Nous n'avons pas été élus pour faire la politique de Juppé ! Les Français n'en voulaient plus !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Mais j'oubliais le vice congénital de cette loi : c'est une loi de droite, et par conséquence vouée aux gémonies.

**M. Didier Boulaud.** Ce sont les Français qui ont choisi !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** C'est ce que vous avez fait, madame le ministre, dès votre arrivée au ministère, sans connaître vraiment le contenu de cette loi. De là à qualifier votre projet de « purement idéologique et politicien », il n'y a qu'un pas que Raymond Barre a franchi. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Boulaud.** Le professeur d'économie grâce auquel la France connaissait un taux d'inflation de 15 % !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Dommage, car, au-delà de son effet incontestablement positif sur l'emploi, cette loi permet d'approfondir le dialogue social et de renouer les fils de la confiance entre responsables économiques et politiques.

Madame le ministre, je voterai aussi contre votre loi, parce qu'elle me paraît en inadéquation avec notre époque...

**M. Didier Boulaud.** Vous êtes du XIX<sup>e</sup> siècle !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** ... au moins à deux titres : d'une part, elle a un caractère autoritaire et, d'autre part, elle est en complet décalage avec le nouveau modèle socio-économique qui se fait jour.

Son caractère autoritaire, d'abord. Je viens de parler de confiance. En effet, je fais partie de ceux qui pensent qu'on ne peut aller plus loin, qu'on ne peut convaincre et que l'on n'avance pas par la contrainte.

Nous ne sommes plus au temps de la monarchie absolue. Nous sommes dans une démocratie instruite, à défaut d'être éclairée, où de plus en plus de nos concitoyens veulent assumer, à juste titre, leurs responsabilités. Les entreprises françaises aussi. Elles n'ont pas la prétention de diriger le monde, elles veulent simplement être considérées, au sens plein et noble du terme, comme des partenaires. Je dis volontairement « les entreprises », car ce terme englobe les patrons et les salariés, les uns n'étant pas plus écoutés que les autres dans le débat qui nous réunit.

**M. Pierre Forgues.** Surtout les salariés !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Il n'est pas convenable que le ministre se porte directement au contact des entreprises, de manière aussi brutale, en baissant la durée légale du travail, ce qui rend caduc l'ensemble des accords collectifs antérieurs ayant abouti sur ce sujet.

Quand l'Etat a tendance à être de plus en plus centralisateur et interventionniste, qu'il est juge et partie et qu'il peut changer les règles du jeu à sa guise, le jeu devient très pervers.

Prenez garde de ne pas désespérer les responsables économiques. Ils sont inquiets, très inquiets !

**M. Pierre Forgues.** Qui ? Les tueurs du CNPF ?

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** « Ce qui braque en profondeur, c'est ce côté autoritaire. On pénètre dans la réalité de l'entreprise par la loi » : voilà ce que m'ont répondu 92 % des entrepreneurs que j'ai interrogés dans ma circonscription de Fougères-Liffré.

**M. Didier Boulaud.** Cherchez les tueurs !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Ils se demandent comment conduire le dialogue qui s'impose alors que la décision est déjà prise. Beaucoup d'entre eux vivent ce projet de loi comme une déchirure et pensent que le Gouvernement confisque le dialogue social.

**M. Germain Gengenwin.** Eh oui !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Je vous livre quelques réflexions que je qualifierai d'affectives, qui ont été recueillies lors d'une assemblée du comité de liaison des entreprises de main d'œuvre.

« Ma raison d'entrepreneur, c'est de créer des richesses et d'embaucher. Si je n'ai pas la liberté, je prostitue mon entreprise et je sauve ma peau. » (*« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Boulaud.** C'est du Clinton tout craché ! C'est même pire qu'aux Etats-Unis !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Ou encore : « Surtout, redonnez-nous confiance, redonnez-nous les moyens de cette confiance dans la concertation mais aussi dans la liberté d'entreprendre. Rassurez-nous. » Les propos s'adressaient à Mme Lebranchu.

Le directeur de la prévision au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, M. Cotis, interrogé dans le cadre de la mission d'enquête sénatoriale, a une approche rationnelle et ne dit pas autre chose. Je le cite : « L'analyse économique montre qu'une mise en œuvre efficace de la réduction du temps de travail passe d'abord par des incitations positives que par des contraintes, par une négociation décentralisée et en même temps globale portant à la fois sur les emplois et sur les salaires, par la prise en compte spécifique des difficultés rencontrées par les petites entreprises. »

**M. Philippe Auberger.** La carotte plutôt que le bâton ! C'est pragmatique !

**M. Pierre Forgues.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait quand vous étiez au pouvoir ?

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** L'approche de certains responsables politiques, et non des moindres, va dans le même sens.

Michel Rocard, lors d'une réunion de la commission des affaires sociales du Sénat qui s'est tenu le 5 juin 1996, faisait remarquer que « les baisses autoritaires et sans négociation salariale du temps de travail, comme en 1936 et, dans une moindre mesure, en 1982, avaient eu pour effet de réduire la richesse nationale et de relancer le chômage ». (*« Très juste ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Dominique Strauss-Kahn, pour sa part, redoute à juste titre que le passage aux 35 heures ne se télescope avec l'euro, qu'on charge trop la barque et que le coût cumulé de ces deux événements n'entraîne le naufrage de bon nombre d'entreprises.

**M. Philippe Auberger.** C'est le *Titanic* !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Le développement des contraintes concurrentielles sous l'effet de la mise en place de la monnaie unique ne laisse pas de droit à l'erreur. Faites attention à ne pas « détricoter » un tissu productif fragile, même s'il est actuellement relativement prospère.

Ce projet de loi est aussi en complet décalage avec le nouveau modèle socio-économique qui se fait jour.

**M. François Goulard.** Très juste !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Qu'est-ce que l'emploi aujourd'hui ? Que sera-t-il demain ?

Spontanément, nous pensons au CDI à temps plein, sur un site et avec un seul employeur, selon le mode industriel des années 50-60. Mais l'emploi normé dans un contrat, dans le temps et l'espace, cède le pas. Déjà, 40 % des travailleurs du secteur privé, soit près de 7 millions de personnes, fonctionnent autrement : CDI à temps partiel, contrats aidés, intérimaires, stagiaires, apprentis, CDD, non-salariés et travailleurs indépendants.

Nous assistons à une recomposition en profondeur des fonctions, des métiers et du périmètre des entreprises sous la pression de phénomènes économiques, technologiques et sociologiques très complexes. Ce tournant se situe dans les années 90, et la mutation est loin d'être achevée.

Qu'est-ce que le temps de travail dans ce nouveau contexte ? Pourquoi s'acharner sur une norme hebdomadaire sans aucune perspective de flexibilité et d'adaptation à un monde extrêmement mouvant, avec une codification *a priori* tatillonne des heures supplémentaires et du temps partiel ?

Le nouveau costume dans le style des années 50 que vous taillez aux entreprises, madame le ministre, est ridiculement démodé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Philippe Auberger.** Il est étriqué !

**M. Didier Boulaud.** Ce sont des formules, madame Boisseau !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Ce ne sont pas des formules, ce sont des convictions !

Je dirais même que ce nouveau costume est dérisoire, s'il ne risquait pas d'avoir des conséquences aussi nocives sur la vie économique de notre pays.

Mode ou pas mode, il est en tout cas immettable pour un nombre de plus en plus grand de travailleurs qui vont bénéficier d'une autonomie parfois totale dans l'organisation de leur travail. Que signifie pour eux cette loi des 35 heures obligatoires ?

Enfin, la troisième raison majeure pour laquelle je voterai contre ce texte, c'est qu'il est terriblement ambigu.

J'ai indiqué tout à l'heure que, quand l'Etat pouvait changer les règles du jeu à sa guise, le jeu était pervers. Il l'est tout autant quand ces règles ne sont pas définies au départ, et c'est le cas avec ce projet de loi, car celui-ci est flou.

Madame le ministre, annoncez la couleur clairement !

**Mme Dominique Gillot.** C'est fait !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Aux chefs d'entreprise d'abord. Le courrier que vous leur avez adressé, avec le ministre de l'économie et des finances, a été très mal accueilli parce que ambigu. Il en a été de même de votre intervention d'hier soir. Vous ne pouvez à la fois parler d'incitation à la négociation et réduire légalement la durée du temps de travail : c'est antinomique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Philippe Auberge.** C'est contradictoire !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Vous devez impérativement inscrire dans la loi une disposition simple sur l'annualisation, sans laquelle, vous le savez bien, la réduction du temps de travail ne pourra se faire.

Vous devez nous donner des éclaircissements sur le SMIC. Vous nous aviez promis une note technique en commission : nous l'attendons toujours !

**M. Maurice Leroy.** En effet !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** La rémunération mensuelle minimale annoncée hier ne résout pas tous les problèmes. Reste, entre autres, à déterminer les modalités de son indexation et à fixer le taux auquel seront payés les salariés à temps partiel.

De même doivent être prévues la révision du système des repos compensateurs liés aux heures supplémentaires et la limitation de la majoration du paiement pour les heures supplémentaires.

Vous devez aussi annoncer la couleur aux salariés. Vous leur devez la vérité. Ils n'ont pas, eux non plus, le droit d'être trompés sur la marchandise. Vous ne pouvez vous cacher plus longtemps derrière le terme de « modération salariale » et vous devez dès maintenant affirmer explicitement que la baisse du travail s'accompagnera souvent d'une baisse du salaire net.

**M. Maurice Leroy.** Tout à fait !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Vous devez surtout la vérité aux chômeurs. Ne leur donnez pas de faux espoirs ! N'avancez pas des chiffres dont vous ne serez sûre qu'*a posteriori*. Aujourd'hui, vous n'avez aucune certitude en la matière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Boulaud.** En 1986, pour justifier la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, M. Gattaz a dit que cela permettrait la création de 400 000 emplois ! On les attend toujours ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Je ne m'appelle pas M. Gattaz, mais Marie-Thérèse Boisseau, monsieur Boulaud.

**M. le président.** Concluez, ma chère collègue !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** En conclusion, je dirai qu'il appartient au responsable politique d'avoir une approche globale, donc la plus humble et la plus respectueuse possible de notre société, pour accompagner et infléchir la mutation de celle-ci au service de l'homme, tout en respectant la dynamique du marché, et non en tournant le dos à la modernité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je réaffirme que l'essentiel des solutions réside, non dans une loi autoritaire et rétrograde (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*), mais dans une pratique contractuelle authentique, fondée sur l'observation de la réalité, la recherche de l'équilibre ainsi que sur dialogue social sans cesse renouvelé, exigeant et ouvert sur le monde – pas celui du XIX<sup>e</sup> siècle mais celui du XXI<sup>e</sup> siècle. (Mêmes mouvements.) Les créations d'emplois sont à ce prix ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Madame Boisseau, je vous invite à rester à la tribune car M. Rome souhaite apporter une précision concernant la mission parlementaire sur la réduction du temps de travail.

Monsieur Rome, vous avez la parole.

**M. Yves Rome.** Monsieur le président, je souhaite réparer un oubli commis par Mme Boisseau, qui a omis d'indiquer que la commission avait également auditionné M. Freyssinet. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste. – Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

**M. Arthur Dehaine.** Ça change tout !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, ma chère collègue.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** J'ai, j'en conviens, oublié M. Freyssinet. Nous en sommes donc à deux auditions pour la mission de l'Assemblée nationale et à trente-six pour celle du Sénat. Je laisse à mes collègues le soin d'apprécier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Boulaud.** C'est normal, les sénateurs sont élus pour neuf ans !

**M. le président.** L'Assemblée est donc informée.

La parole est à M. Gérard Charasse, pour dix minutes.

**M. Gérard Charasse.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, il est sans doute arrivé à nombre d'entre vous, au cours d'une permanence dans les régions, de voir défiler devant leur table de travail cinq, six ou dix personnes, avec leurs problèmes et leur mal de vivre.

Il vous est arrivé à tous, je pense, de constater qu'en fait ces difficultés, de la plus personnelle à la plus collective, de la plus simple à la plus grave, du loyer impayé au surendettement, avaient toutes un point commun : le chômage.

Ce fléau, nul besoin d'insister, porte en lui autant de peines pour aujourd'hui que de germes de conflits pour demain. Nous avons tous rencontré sur un marché cet enfant qui, à la question traditionnelle de l'élu en campagne sur son avenir répond : « Moi, plus tard, je donnerai tout l'argent du chômage à ma mère. »

J'ose encore croire que chacun n'a qu'un objectif en tête : faire reculer, en se battant sur tous les fronts, le nombre de ceux qui n'ont plus de travail. Il faut le faire pour eux, pour notre pays, mais aussi pour ceux des leurs qui n'ont plus que le marasme comme ligne d'horizon.

Dans cette enceinte ont été débattus des plans, des projets, des propositions, des lois quinquennales, des dispositifs d'urgence. Et pendant qu'ici nous rivalisons de rhétorique et de formules, le chômage, lui, a tissé sa toile

et jeté ses tentacules là où personne ne l'attendait, chez les jeunes, chez les diplômés, chez les cadres, dans une famille sur trois.

Aujourd'hui, le Gouvernement nous propose une nouvelle façon de lutter contre le chômage. Ce n'est pas un plan de plus, mais, pour la première fois, une initiative active et offensive.

Votre projet, madame la ministre, n'est pas la seule solution !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est vrai !

**M. Gérard Charasse.** Vous l'avez souvent dit, la lutte contre le chômage doit être multiforme.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Tout a fait !

**M. Gérard Charasse.** Nous avons bien compris qu'elle s'ajoute à l'autre axe majeur du dispositif mis en place par le Gouvernement : les emplois-jeunes. Vous avez eu notre soutien sur ce projet...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est vrai !

**M. Gérard Charasse.** ... vous pourrez l'avoir aussi sur celui qui vient en discussion aujourd'hui. Avec vous, nous sommes convaincus que la réduction du temps de travail peut créer des emplois.

Convaincus, d'abord, parce que cette mesure peut contribuer à produire ce que les experts appellent depuis longtemps de leurs vœux : un enrichissement de la croissance en emplois. La réduction du temps de travail s'accompagne en général de gains de productivité. Trop faible, elle n'a pas de justification macro-économique ; trop forte, elle induit un déséquilibre trop aventureux. C'est pourquoi les 35 heures apparaissent comme un seuil acceptable où l'on joue « gagnant-gagnant ». Ainsi, à demande constante, si la productivité n'augmente pas dans la proportion de la réduction de la durée du travail, il faudra embaucher pour satisfaire cette demande. Si la compétitivité s'améliore, l'entreprise gagnera sur son marché, la demande s'enrichira et il faudra également embaucher.

Convaincus, ensuite, parce que, sur le plan économique, ce projet peut contribuer à desserrer l'étau qui contraint la production française. Redistribuer des activités sur la journée, faire fonctionner des machines plus longtemps, ouvrir des services sur des plages horaires plus larges, tout cela contribue à augmenter la productivité, et cela, mes chers collègues, aura un impact sur la croissance et sur l'emploi.

Convaincus, enfin, parce que ce projet, qui s'inscrit dans la durée, nous donne une lisibilité sur plusieurs années. La réduction du temps de travail, les embauches réalisées et les aides financières proposées par les pouvoirs publics ne peuvent que déboucher sur une situation de moindre tension sur le marché du travail, et donc contribuer à une détente des salaires.

J'ajoute que les divers instituts ayant réalisé sur ce sujet des études qui, à mon avis, sont fiables, sont formels : la réduction du temps de travail se traduira par des créations d'emplois. J'attends, mes chers collègues, de voir ceux qui monteront à cette tribune pour expliquer aux Français qu'ils ne veulent pas de ces 500 000 ou 700 000 emplois !

Ce projet, il fallait le proposer, et il fallait le faire passer par la voie législative. Sur ce point, madame la ministre, vous avez le soutien des députés radicaux. Vous

avez proposé une formule qui ne peut que leur convenir parce qu'elle leur ressemble : elle est à la fois résolue dans ses objectifs et souple dans son application.

Elle est résolue, puisque vous avez clairement fixé le cap : 35 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les entreprises de plus de vingt salariés, avec des signaux clairs en ce qui concerne le temps partiel et les heures supplémentaires.

Elle est souple puisque, dans le cadre fixé, vous n'exigez qu'une chose : que les partenaires concernés se parlent et négocient, l'Etat jouant un rôle de facilitateur par les aides qu'il pourra apporter.

Vous avez choisi d'offrir un délai supplémentaire aux plus petites entreprises et prévu de procéder, dans quelques mois, à une évaluation politique qui doit permettre de faire le point et d'adapter, si nécessaire, le dispositif.

Tout serait donc parfait à nos yeux s'il ne manquait deux éléments dans le projet soumis aujourd'hui à la représentation nationale.

La première omission, à notre sens, c'est l'annualisation du temps de travail, qui peut se décider, me semble-t-il, sans l'option du CNPF. Vous avez indiqué, madame la ministre, que cette annualisation pouvait être réalisée en superposant un accord interprofessionnel et un accord d'entreprise dans le cadre d'une convention de branche si un accord préalable était passé entre les organisations représentatives du personnel et des chefs d'entreprise. C'est très bien, mais un peu compliqué. Notre demande est simple : si l'annualisation est possible, refaisons le chemin accompli en 1982 pour la modification du code du travail, lorsque toute la gauche – déjà – était aux responsabilités. Inscrivons-la dans ce projet !

L'article 34 de la Constitution le permet. Ce débat sur l'annualisation, que certains dénoncent et que d'autres – dont je fais partie – considèrent comme une juste adaptation du monde du travail à la révolution sociale que vous suscitez avec cette réduction du temps de travail, dont je rappelle qu'elle est la plus importante opérée en une seule fois, ce débat, dis-je, mérite d'être tenu dans cette enceinte.

Il s'agit, pour les chefs d'entreprise, de tirer parti de cette réforme en améliorant la productivité de l'outil de travail et, pour les salariés, d'organiser autrement, dans des limites qui restent à fixer, leur présence dans l'entreprise, dans un cadre plus large que celui, un peu étriqué, convenons-en, de la semaine. Ne demandons pas à l'économie française, au moment où l'intégration économique mondiale est forte, de se glisser dans un nouveau pantalon d'acier, au pli impeccable, certes, mais qui alourdit quelque peu la démarche.

**M. Jean-Claude Abrioux.** C'est juste !

**M. Louis de Broissia.** Très bien !

**M. Gérard Charasse.** Notre deuxième souci, madame le ministre, est la lutte contre le travail clandestin. Je doute qu'il y ait place dans ce projet pour un amendement à ce sujet mais vous devez, par un engagement fort, faire comprendre que les heures libérées ne devront pas servir à transférer dans le domaine opaque des activités qui s'effectuaient précédemment en plein jour. Pour cela, il convient – c'est une revendication qui date, mais qui est plus que jamais d'actualité – de renforcer les moyens de l'inspection du travail afin de lutter contre le travail clandestin.

Voilà comment les députés radicaux entendent mener ce débat.

**M. Jean-Claude Abrioux.** Radicaux de gauche !

**M. Gérard Charasse.** Nous n'avons pas, vous le savez, ménagé notre soutien au Gouvernement.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** De gauche !

**M. Gérard Charasse.** Ce projet crucial de la gauche ne peut que rassembler les propositions toute la majorité. C'est pourquoi j'espère, et avec moi l'ensemble de mes collègues radicaux (« *De gauche !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République), vous voir, dans les jours à venir, prendre en considération les deux demandes dont je viens de vous saisir et je vous en remercie par avance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Et moi, je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Alfred Recours, pour dix minutes.

**M. Alfred Recours.** Je me souviens, et peut-être vous aussi, madame la ministre, d'un projet de loi sur les contrats de travail à durée déterminée qui rencontrait l'hostilité du CNPF. Le rapport d'Alain Vidalies était déjà en distribution en vue du débat qui allait suivre quand nous apprîmes que les partenaires sociaux avaient négocié dans les heures précédentes une proposition alternative au projet du Gouvernement qui était soutenu par sa majorité.

En coordination avec le gouvernement de l'époque, une réunion fut organisée avec ces partenaires sociaux. Que croyez-vous qu'il arriva ? Pour paraphraser Voltaire, ce fut l'Assemblée qui céda. Du moins en grande partie.

Après le 10 octobre, sur un sujet débattu depuis des années, rien n'empêchait donc les partenaires sociaux de prendre des contacts et de formuler des propositions conjointes, sinon le refus autoritaire du CNPF de toute discussion. Nous aurions peut-être pu, alors, débattre d'un projet des partenaires sociaux. L'histoire retiendra que tel ne fut pas le cas. D'une certaine façon, nous le regrettons pour les centaines de milliers d'emplois qui auraient pu être créés. Néanmoins, le débat a eu lieu et il se poursuivra ici, à l'Assemblée. De nombreuses organisations professionnelles nous ont écrit, pour soulever certains problèmes et faire des propositions, permettant ainsi aux choses de mûrir, de progresser et d'avancer.

Il en a été ainsi, avec les artisans et leur union professionnelle. Vous avez, madame la ministre, précisé que « les petites entreprises qui souhaitent s'engager dès maintenant dans une réduction du temps de travail bénéficieront du dispositif incitatif mis en place par la loi d'orientation. Pour tenir compte des difficultés spécifiquement liées à leurs effectifs réduits, les emplois créés seront comptabilisés en équivalents temps plein. »

**M. Alain Barrau.** Très bien !

**M. Alfred Recours.** Cela signifie concrètement qu'une entreprise de sept salariés, par exemple, pourra bénéficier d'un abattement de charges de 67 500 francs la première année et de 52 500 francs en moyenne sur cinq ans si, en passant à 35 heures, elle crée un emploi à mi-temps. Ces sommes représentent la quasi-totalité du coût d'un emploi rémunéré à un niveau proche du SMIC, sans même tenir compte des 4 000 francs qui seront accordés aux petites et moyennes entreprises où l'emploi est peu qualifié et représente une partie importante des coûts de production. Ces mesures, je l'espère, aideront en particulier les PME du bâtiment. Ce ne serait que justice pour un secteur riche en petites entreprises, qui a massivement contribué à la création d'emplois.

Au demeurant, la France connaît actuellement l'un des taux d'inflation les plus bas de son histoire, les plus bas de la planète. S'il y avait une incidence, qui serait forcément minime, sur les prix des entreprises non soumises à la concurrence internationale, les conséquences seraient nulles dans une conjoncture de croissance, dans le secteur industriel en particulier. Nous resterions en tout état de cause très en deçà des critères de Maastricht.

On dit que les plus grandes entreprises seraient outrageusement avantagées par rapport à celles dont je viens de parler. Ce sont elles, pourtant, qui ont supprimé le plus d'emplois ! Ces très grandes entreprises n'ont aucune raison de ne pas adhérer à un dispositif qui, à en croire certains, les favoriserait. Si elles s'engageaient à créer 6 % d'emplois supplémentaires par rapport à leurs effectifs, qui représentent encore malgré les suppressions, des millions d'emplois, ce serait tout à fait considérable !

Ainsi, quelle que soit sa taille, une entreprise peut, sans préjudice, entrer dans un dispositif de réduction du temps de travail et de création d'emplois. Que chacun mesure ce que cela représente pour l'avenir : des centaines de milliers d'emplois, ce qui soulèverait la chape de plomb du chômage, rendant l'espoir, et donc la confiance, par conséquent permettant de relancer la consommation, la croissance et l'emploi.

**M. Germain Gengenwin.** C'est faux !

**M. Philippe Auberger.** On est en plein rêve !

**M. Renaud Muselier.** N'importe quoi !

**M. Alfred Recours.** Madame la ministre, avec les emplois-jeunes, qui se traduisent déjà, dans mon département de l'Eure, par 500 emplois nouveaux, avec l'accroissement du pouvoir d'achat des salariés grâce au basculement de la cotisation d'assurance maladie sur la CSG, qui va avoir bientôt un effet perceptible sur la consommation, donc sur la croissance et sur l'emploi, avec la loi d'incitation à la réduction du temps de travail,...

**M. Philippe Auberger.** C'est incroyable ! C'est la brosse à reluire !

**M. Alfred Recours.** ... et, demain, avec votre loi contre l'exclusion, quel plaisir de travailler avec vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Pour une fois que l'on dit des gentilles à cette tribune, vous pourriez être courtois.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Cela mérite d'être souligné !

**M. Alfred Recours.** Quel plaisir de travailler avec le gouvernement de Lionel Jospin sur l'ensemble de ces dossiers depuis sept mois et d'avoir avancé ! Merci, madame la ministre, et merci au Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical Citoyen et Vert.*)

**M. Philippe Auberger.** La Saint-Valentin, c'est dans trois semaines !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Nous avons effectivement plaisir à travailler ensemble !

**M. Alfred Recours.** Face aux prévisions funestes de certains, ici et à l'extérieur de cette enceinte – qui ne sont même pas des cassandre car, au moins, les prédictions de

celle-ci étaient justes –, pour que les choses changent, c'est la renaissance et l'espérance qui s'amorcent à présent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Didier Quentin, pour cinq minutes.

**M. Didier Quentin.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je tiens d'abord à souligner que nous avons toujours été favorables à la mise en place d'un dispositif favorisant l'aménagement du temps de travail, notamment par l'annualisation.

Mais une réduction forte et rapide du temps de travail hebdomadaire ne peut être un objectif en soi. En effet, pour la plupart des entreprises, et en particulier pour les petites et les moyennes, une réduction très importante effectuée dans de brefs délais est inadaptée à la situation actuelle et représente une menace quasi mortelle.

La réduction du temps de travail ne peut intervenir que si elle ne coûte rien aux entreprises. Ce qui veut dire que les surcoûts inévitables qui lui sont liés doivent être compensés par des progrès de productivité et des réductions presque proportionnelles des salaires.

Or, les problèmes de temps de travail et de productivité ne se posent pas de la même façon dans les grandes entreprises et dans les petites et moyennes entreprises qui présentent, en fonction des secteurs – industrie, commerce, artisanat, prestation de services – des spécificités.

C'est ainsi que les prestataires de services et les commerçants, du fait de la nature même de leurs activités, ont peu de possibilités de compenser par des gains de productivité le surcoût lié à la diminution du temps de travail.

Par ailleurs, cette réduction massive du temps de travail supposerait parallèlement une réduction des salaires. Il est douteux que les salariés soient prêts à accepter de tels efforts, compte tenu du niveau des prélèvements obligatoires auxquels ils sont soumis, et qui ont été encore récemment augmentés de votre fait.

Si l'une des tendances lourdes des économies occidentales est depuis longtemps de réduire progressivement la durée du travail, cette réduction se fait et se fera de façon très variée et selon des modalités différentes, notamment avec des systèmes d'aménagement, comme la modulation-annualisation, nécessaires pour permettre aux entreprises de faire face à leurs variations d'activité sans surcoût.

Corrélativement, la question de l'aménagement et de l'éventuelle réduction du temps de travail doit être traitée au niveau de la branche professionnelle et de l'entreprise, et non pas au niveau national interprofessionnel.

C'était la philosophie – et c'est la meilleure en ce domaine – de l'accord national interprofessionnel du 31 octobre 1995 sur l'emploi, qui incitait les branches professionnelles à négocier des mécanismes d'annualisation modulant la réduction du temps de travail en fonction des caractéristiques des entreprises les composent.

Dans le même esprit, il conviendrait d'assouplir les conditions permettant de recourir aux dispositions de la loi du 19 juin 1987 et de la loi quinquennale du 20 décembre 1993, qui permettent l'une et l'autre de moduler la durée du travail dans un cadre annuel ou inférieur à l'année. Au lieu de subordonner l'application de ces dispositions légales à un accord de branche ou

d'entreprise signé avec les organisations syndicales représentatives, il devrait être possible d'y recourir après accord avec le comité d'entreprise ou les délégués du personnel.

**M. Renaud Muselier.** Très bien !

**M. Didier Quentin.** Ainsi les PME, où la représentation syndicale est souvent faible, mais qui possèdent des institutions représentatives du personnel, pourraient-elles bénéficier des facilités ouvertes par ces textes.

Au-delà de cet assouplissement portant sur les textes existants, pour la réforme de fond pour que toutes les entreprises puissent réaliser un véritable aménagement du temps de travail, quelles que soient leur activité et leur taille devrait consister à passer de la durée hebdomadaire à la durée annuelle de travail, tout en veillant à maintenir des garde-fous dans le cadre hebdomadaire et journalier.

Voilà quelques-unes des directions dans lesquelles vous auriez pu vous engager. Mais au pragmatisme et au contrat, vous avez préféré le dogmatisme et la contrainte.

C'est pourquoi ce projet de loi est le type même de la fausse bonne idée. Il ne tient compte ni de la réalité, ni de la diversité des entreprises. Il remet en cause les efforts accomplis au quotidien par les entrepreneurs pour s'adapter aux nouveaux enjeux. Il constitue pour les entreprises un nouveau handicap alors que la mondialisation exacerbe la concurrence. Il générera des coûts et des contraintes supplémentaires au moment du passage à l'euro. Il alourdira les coûts salariaux des entreprises. Il ne créera pas d'emplois mais cassera l'élan des entrepreneurs et de leurs équipes alors même que l'activité économique donne des signes de reprise. Il favorisera le travail clandestin et encouragera les délocalisations. Il dissuadera les investissements étrangers en France.

Enfin, les salariés eux-mêmes, si l'on en croit plusieurs enquêtes et sondages, doutent de l'efficacité de ce dispositif pour vaincre le chômage et redoutent qu'il ne provoque une baisse du pouvoir d'achat.

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** Ce n'est pas vrai !

**M. Christian Cuvilliez.** Absolument : 75 % d'entre eux y sont favorables !

**M. Didier Quentin.** Ce projet de loi est en fait une machine à casser l'emploi, qui témoigne une nouvelle fois de l'archaïsme de ses auteurs. Il risque d'isoler notre pays dans son insularité socialiste.

La vraie solution aux problèmes de l'emploi consiste à définir une politique qui encourage les entreprises à produire davantage pour les inciter à embaucher.

Notre ambition, ce n'est pas de travailler moins pour vivre mieux, mais surtout de mieux travailler pour mieux vivre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Outin, pour cinq minutes.

**M. Bernard Outin.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, mon intervention vise à apporter quelques précisions sur l'état d'esprit dans lequel les députés signataires de l'appel « Réussir les 35 heures » abordent l'examen du projet de loi qui nous est proposé.

Avec plus de 3 millions de chômeurs et 7 millions d'exclus, notre pays craque de toutes parts, il a un besoin urgent de créer des emplois et de réduire le chômage.

Au-delà de nos divergences ponctuelles sur la manière de répondre à ces problèmes, le mouvement des chômeurs de ces dernières semaines nous interpelle tous sur

l'urgence de traiter ce problème pour lequel les Françaises et les Français ont envoyé la gauche plurielle à l'Assemblée nationale.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Ils vont être déçus !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ce n'est pas sûr !

**M. Bernard Outin.** M. Ernest-Antoine Seillière...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Le baron !

**M. Bernard Outin.** ... ressemble aussi étrangement à sa caricature des *Guignols de l'info* qu'à ses prédécesseurs de 1936, qui affirmaient que les congés payés allaient casser les entreprises et détruire la France.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Ce sont eux qui ont détruit la France !

**M. Maurice Leroy.** Robespierre est revenu !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas Robespierre, c'est Saint-Just !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Terreur et vertu !

**M. René Couanau.** Un Saint-Just de sous-préfecture ! (*Exclamations sur le banc du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Pas du tout : Firminy est une grande ville ! (*Sourires.*)

**M. Bernard Outin.** Aujourd'hui, beaucoup d'économistes se retrouvent sur quelques constats.

Premier constat : le chômage et la baisse du pouvoir d'achat sont un frein à la consommation et à un véritable redémarrage de l'activité économique.

Deuxième constat : si des entreprises, et notamment les petites et moyennes, connaissent d'importantes difficultés de trésorerie, d'autres, en revanche, gagnent plus d'argent avec les produits financiers qu'avec leur activité propre.

**M. Christian Cuvilliez.** Tout à fait !

**M. Bernard Outin.** Troisième constat, qui n'est contesté par personne : la part des salaires dans la valeur ajoutée a diminué ces dernières années. Entre 1981 et aujourd'hui, la différence est de cinq points. Aux Etats-Unis, la part des salaires dans la valeur ajoutée est plus grande qu'en France.

**M. Jean-Pierre Brard.** Eh oui !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** C'est vrai !

**M. Bernard Outin.** Tout cela prouve que la volonté de créer des emplois a tout de même une crédibilité économique, que l'augmentation de la masse salariale est possible et que l'on peut s'engager dans la réduction du temps de travail en créant des emplois.

C'est pourquoi nous saluons un projet de loi qui s'attaque à ces défis majeurs, que nous devons absolument relever. Mais cela ne peut se faire qu'avec l'appui et la participation active du mouvement social, et à la condition de ne pas laisser au seul patronat, pas plus qu'au Gouvernement, ou encore aux seuls élus que nous sommes, l'exclusivité de la mise en œuvre de la loi.

**M. René Couanau.** Surtout pas au Gouvernement !

**M. Alfred Recours.** Il faut développer le dialogue social !

**M. Bernard Outin.** Le rôle du mouvement social sera déterminant pour lever les obstacles mis par le CNPF.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et la droite !

**M. Bernard Outin.** Pour répondre aux objectifs fixés et favoriser une création massive d'emplois, l'attaque doit être franche et réaliste, et tenir compte de la nécessité d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens sans que leur pouvoir d'achat ne baisse. Même si ce projet de loi correspond bien à l'attente du peuple et aux engagements de la gauche plurielle, il nous interpelle sur quelques points. Afin de faire face aux attaques patronales qui voudraient détourner les avancées du projet, certains articles du texte mériteraient, à notre sens, d'être mieux encadrés.

Ainsi, aucune catégorie de salariés tant dans les petites et moyennes entreprises que dans la fonction publique, ne devrait être exclue du bénéfice des 35 heures. Dans le même temps, il faut empêcher le recours aux heures supplémentaires ou à l'annualisation de la durée du travail assortie d'une flexibilité sauvage, si nous voulons que des emplois soient réellement créés.

Les résultats de cette loi seront appréciables. Encore faudra-t-il s'assurer qu'elle soit mise en place et respectée. Il est évident que cela ne pourra se faire que si l'on prévoit le contrôle de son application et une augmentation des pouvoirs des institutions représentatives des salariés dans les entreprises ainsi que des moyens du ministère du travail. Nous considérons aussi que les aides financières de l'Etat devront correspondre à des embauches stables et durables faute de quoi les aides accordées au patronat seront supprimées.

**M. Christian Cuvilliez.** Très bien !

**M. Bernard Outin.** Pour être efficaces et ne pas créer des inégalités de traitement entre les salariés, les négociations sur la réduction du temps de travail devront se faire au niveau des branches.

C'est dans cet état d'esprit constructif, fait de convergences et d'apports réciproques, que nous interviendrons, motivés par le seul souci de fixer un cadre protecteur pour les salariés. Comme le prouvent nos amendements, nous mettrons tout en œuvre pour relever ensemble ce défi majeur : sortir notre pays de l'impasse du chômage et répondre à l'urgence sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Bravo !

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Françoise Clergeau, pour cinq minutes.

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, en écoutant certaines oratrices et certains orateurs, je ne pouvais m'empêcher de penser à la discussion que j'ai eue le week-end dernier avec un ancien député de l'ex-majorité, chef d'entreprise.

**M. Renaud Muselier.** Aïe ! Aïe !

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** A propos du débat sur les trente-cinq heures, il s'est dit être soulagé de ne pas y participer, car il met actuellement en place dans son entreprise la semaine de quatre jours, ce qui lui permet de créer des emplois. Il a même regretté que la plupart de ses collègues ne sachent pas ce que c'est que d'être chef d'entreprise. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Donnez-nous son nom, madame Clergeau !

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Il parlait des députés socialistes, sans doute !

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** Quelle contradiction évidente entre les discours et les actes ! Les progrès en matière de réduction du temps de travail ne datent pas d'hier. Et c'est la gauche, réunie pour la troisième fois de ce siècle, qui propose à nouveau à l'histoire de s'accélérer.

C'est la technique qui a permis cette évolution économique pour les entreprises, mais ce sont les réformes qui ont permis ce progrès pour toutes les femmes et tous les hommes.

Pour ma part, je considère que trois éléments fondamentaux sont nécessaires pour la réussite d'un tel projet, et je constate qu'aucune impasse n'a été faite à cet égard.

Le premier élément est la reprise par le pouvoir politique de sa capacité à orienter la transformation de la société.

C'est sous l'impulsion de Lionel Jospin et de Martine Aubry que la bataille contre le chômage est menée avec courage et sur tous les fronts. Depuis le mois de juin, il s'est agi d'assurer la stabilité de la croissance et de relancer la consommation. Trente-sept mesures ont été prises en faveur des PME pour simplifier les démarches administratives. Un programme intitulé « Nouveaux services, nouveaux emplois » est destiné à développer les emplois de proximité et d'aide aux personnes.

Mais ces outils, s'il ne faut pas les négliger, sont cependant insuffisants. Il s'agit donc d'élaborer l'instrument le plus puissant, peut-être contre le chômage, je veux parler de la réduction massive du temps de travail.

A cet égard, le Gouvernement donne tout son sens à la politique lorsqu'il fixe le cap de la durée légale du travail à 35 heures au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Sans se substituer aux acteurs de ce processus, il nous propose une société dont l'architecture a été soumise il y a peu au suffrage universel. C'est à nous tous de l'aménager, de la faire vivre, avec la volonté de reconstruire le lien social.

Le deuxième atout de ce projet est de faire le pari de la négociation collective. Notre pays a maintenant besoin de s'approprier le modèle du compromis social-démocrate. Seul celui-ci permet un mode de régulation sociale basé sur la multiplication d'accords équilibrés entre syndicats, patronat et Etat.

Ainsi, la négociation collective permet d'éviter de frustrer ou d'affaiblir un des acteurs de l'accord, et de ne pas rompre l'équilibre. Or nous n'atteindrons totalement nos objectifs que si ce mouvement est librement consenti et tient compte de l'intérêt de tous. Pour ce faire, le projet de loi prévoit une forte responsabilité des partenaires sociaux. Il contribuera à renforcer leur rôle de transformation continue et progressive de la société.

Enfin, la baisse de la durée du travail à 35 heures et son corollaire, la réduction massive du chômage, s'inscrivent dans le respect des engagements de notre campagne électorale. Notre légitimité politique s'est construite sur les nouvelles réponses que nous étions capables de donner pour créer de nombreux emplois. Aujourd'hui, nous traduisons dans les faits la partie lourde et prometteuse du programme de la majorité.

Nous avons gagné en cohérence, en crédibilité et en confiance auprès des Français. Il s'agit maintenant d'obtenir des résultats à la hauteur de cette politique, au-delà du simple respect de nos engagements.

L'orientation politique fixée, le pari de la négociation collective et la preuve du respect de nos engagements constituent des gages de réussite de la politique que nous allons mener. Ils contribueront à combattre efficacement le chômage, à libérer l'initiative et à moderniser l'entre-

Au total, la faisabilité du projet est démontrée.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin.** Ah oui ?

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** Absolument !

Mais le sens de celui-ci est ailleurs. En effet, au-delà de la création d'emplois, la transformation sociale majeure consistera en une meilleure qualité de vie. Les 35 heures ouvrent un réel espace de liberté, de créativité, d'échanges. Elles ne sont pas une fin en soi.

Le dispositif de majoration financière accompagnera les entreprises qui le peuvent et le souhaitent vers les réductions plus importantes. Des possibilités sont offertes aux entreprises et aux salariés qui ont envie d'aller vers les 32 heures, la semaine de 4 jours, dans un cadre hebdomadaire ou annuel.

C'est le sens de l'histoire et du progrès social. L'évolution profitera à tous, même aux grands patrons. Ainsi, Claude Bébéar n'a pas hésité à déclarer au journal *Le Monde*, en mars 1996 : « C'est possible pour tous, y compris pour les dirigeants. J'ai moi-même réduit d'un cinquième mon temps de travail pour prouver – comme d'autres l'avaient fait avant moi – que même un patron peut travailler moins et rester aussi efficace. ».

L'augmentation du temps libre est le premier pas vers une vie personnelle plus harmonieuse : elle donne à chacun la possibilité de se consacrer davantage à ses amis, à ses passions, à sa famille. Le temps ainsi libéré permettra une plus grande implication des parents, des grands-parents et autres adultes sur le lieu de vie, pour l'éveil et la construction de la personnalité. Il renforcera la vie familiale et permettra de se consacrer à d'autres activités, associatives ou sportives, pour soi-même ou au service des autres.

Réduire le temps de travail, c'est permettre la création d'emplois, c'est mieux vivre ensemble, c'est vivre le lien social. Ce n'est pas vivre à temps partiel, mais à temps plein.

C'est tout l'enjeu de votre projet, madame la ministre, et je soutiens celui-ci sans réserve. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je vous remercie.

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fromion, pour cinq minutes.

**M. Yves Fromion.** Madame le ministre, les orateurs de l'opposition qui se sont exprimés, tant hier qu'aujourd'hui, ont remarquablement mis en lumière les difficultés – c'est un euphémisme – qui découleront de la mise en œuvre de ce projet de loi.

Aussi, je me limiterai à deux réflexions concernant l'esprit qui sous-tend votre texte.

Vous avez dit et écrit que votre projet s'inscrivait dans la continuité de la réduction du temps de travail qui a débuté au siècle dernier, et sans doute avant. Il est vrai que, depuis un siècle et demi, on s'est efforcé, par la lutte, par la concertation – plus souvent par la lutte que par la concertation, reconnaissons-le –, de réduire la charge depuis trop longtemps écrasante qui pesait sur les travailleurs. La réduction du temps de travail fut une désaliénation des travailleurs par rapport au travail, c'est vrai.

**M. Jean-Claude Boulard.** Il est excellent !

**M. Yann Galut.** Bravo !

**M. Yves Fromion.** Mais en sommes-nous aujourd'hui vraiment toujours là ?

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Oui !

**M. Yves Fromion.** Bien sûr, il existe encore, monsieur le rapporteur, des salariés qui ont des horaires de travail trop lourds.

**M. Maxime Gremetz.** C'est insupportable !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Les transporteurs routiers, par exemple.

**M. Yves Fromion.** Ceux-là parmi d'autres, je ne le conteste pas, madame le ministre. Mais reconnaissons que ceux qui doivent assumer une charge de travail trop lourde ne sont sans doute pas la majorité des salariés.

**M. Jean-Pierre Brard.** Qu'est-ce que vous en savez ?

**M. le président.** Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Fromion. Vos collègues sont en train de consommer votre temps de parole.

**M. Jean-Pierre Brard.** Soyez moins général, donnez des exemples ! Soyez pédagogue, monsieur Fromion !

**M. Yves Fromion.** Ce n'est d'ailleurs pas sous cet angle, madame le ministre, que vous nous présentez votre démarche et votre projet.

Vous proposez en effet de répartir autrement le travail disponible, afin d'en donner une part à un plus grand nombre de personnes. C'est dire que votre réduction du temps de travail ne s'inscrit plus dans la démarche historique consistant à alléger la charge de travail des salariés, mais dans une perspective radicalement contraire.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Non !

**M. Yves Fromion.** Vous faites appel, à tort, au « sens de l'histoire » – c'est à la mode en ce moment – pour tenter de donner une légitimité de façade à votre démarche et faire ainsi cesser les critiques de vos adversaires. Comment pourrait-on s'opposer au déterminisme historique ? Nous avons déjà entendu ce refrain et nous avons vu les résultats.

**M. Jean-Pierre Brard.** Darwin va se retourner dans sa tombe !

**M. Yves Fromion.** Alors, cessons de solliciter l'histoire à tort pour justifier le caractère incertain des démarches d'aujourd'hui.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est vous qui le faites, pas moi !

**M. Yves Fromion.** Enfin, vous savez bien que la référence au sens de l'histoire pour justifier une réduction du temps de travail décrétée autoritairement va se heurter, avant longtemps, à une réalité incontestable, l'évolution de notre démographie. Les experts disent et vous ne pouvez pas le contester que, à partir de 2005, le rapport entre les entrées et les sorties du monde du travail commencera à s'inverser.

**M. Jean-Paul Charié.** Peut-être avant !

**M. Yves Fromion.** Cette évolution ne fera ensuite que s'accélérer. Comment expliquera-t-on, alors, que la réduction du temps de travail est encore une nécessité historique ?

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. Yves Fromion.** Ma deuxième observation portera sur une autre affirmation largement relayée ici et là : dans le domaine de l'emploi, nous avons tous échoué. Je n'en disconviens pas. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Philippe Aubergier.** Il y a des échecs qui sont plus patents que d'autres !

**M. Yves Fromion.** Nous avons tous reconnu celui-là mais je n'en tire pas les mêmes enseignements que vous.

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous, vous dites qu'il faut continuer !

**M. Yves Fromion.** Sans doute les différents gouvernements qui se sont succédé depuis plus de quinze ans n'ont-ils pas apporté les solutions attendues.

Mon propos n'est pas de faire le procès des uns ou des autres. Six chefs de gouvernement socialiste, trois chefs de gouvernement RPR-UDF...

**M. Marcel Rogemont.** C'est trop ! (Sourires.)

**M. Yves Fromion** ... ont partagé la responsabilité de diriger notre pays pendant ces seize années, bientôt dix-sept. Qu'avons-nous observé ? Je ne cherche pas à polémique

**M. Yves Rome.** C'est simplement une observation. (Sourires.)

**M. Yves Fromion.** Nous n'avons noté aucune continuité dans les politiques suivies,...

**M. Christian Cuvilliez.** Si, il y avait une continuité : la baisse des coûts salariaux !

**M. Yves Fromion.** ... et ma remarque vaut aussi pour les six gouvernements de gauche qui se sont succédé à la tête de notre pays.

Comment, dès lors, prétendre que le pouvoir politique est le mieux à même de régler les relations dans le champ social ? La façon dont vous rejetez aujourd'hui la loi dite Robien n'est-elle pas la meilleure illustration de mon propos ?

**M. Yann Galut.** On ne la rejette pas, on la dépasse !

**M. Yves Fromion.** On commençait seulement à en percevoir les premiers effets et à pouvoir les analyser correctement !

**M. Bernard Outin.** Les chômeurs ne les ont pas vus !

**M. Yves Fromion.** Qu'en conclure, madame le ministre, sinon que la démarche à laquelle vous nous appelez n'est pas opportune ? Certes, il est légitime – et c'était même un devoir pour votre gouvernement – de s'attaquer au douloureux problème de l'emploi. Mais vous vous fourvoyez encore une fois en imaginant que c'est par la contrainte que l'on améliorera la situation actuelle.

On a souvent cité le cas des Pays-Bas. Les choses n'y sont sans doute pas parfaites, mais, et vous l'avez souligné, la situation y est tout de même plus enviable que chez nous. C'est à la concertation qu'on le doit.

Vous nous dites qu'en France la concertation n'est pas possible. Il est vrai – tout le monde a pu en juger – qu'elle est difficile dans notre pays.

**M. Jean-Paul Charié.** Surtout quand les communistes s'en chargent !

**M. Yves Fromion.** Mais c'est votre responsabilité de l'organiser. Or, en ce domaine, votre Gouvernement n'a pas fait preuve d'une réelle efficacité.

**M. Jean-Pierre Brard.** Parlez-nous de Juppé !

**M. le président.** Il faut conclure, mon cher collègue !

**M. Yves Fromion.** Je termine, monsieur le président. Il est dommage qu'à la concertation consentie – même Mme Notat le dit –...

**M. Jean-Pierre Brard.** Quelle référence !

**M. Yves Fromion.** ... vous avez préféré la méthode autoritaire...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Non ! Résolue !

**M. Yves Fromion.** ... qui ne sera pas porteuse, c'est évident, des fruits attendus. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Laissez M. Fromion conclure !

**M. Yves Fromion.** Quand comprendra-t-on, dans ce pays, qu'il est temps de confier aux partenaires sociaux, quitte à les solliciter,...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est ce que nous faisons : nous les sollicitons !

**M. Yves Fromion.** ... le soin d'organiser eux-mêmes les rapports qui doivent régir l'organisation du travail...

**M. Jean-Pierre Brard.** Il faut d'abord mettre une muse- lière au président du CNPF !

**M. Yves Fromion.** ... et les relations dans le champ social ?

**M. Yann Galut.** Cela fait quinze ans qu'on nous dit ça, sans résultat !

**M. Philippe Auberger.** C'est cela, la France moderne ! Ce n'est pas la France de l'autoritarisme !

**M. Yves Fromion.** Merci, madame le ministre, de m'avoir écouté ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Goldberg, pour cinq minutes.

**M. Pierre Goldberg.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, la réduction du temps de travail peut être un élément essentiel d'une politique créatrice d'emplois, surtout si elle n'est pas « détournée » par l'annualisation et la flexibilité du temps de travail dont use et abuse le grand patronat. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. – *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

On le sait, depuis la loi quinquennale relative à l'emploi et à la formation mise en œuvre par le gouvernement de M. Balladur, les heures supplémentaires peuvent être intégralement compensées par un repos. Cela se traduit par une flexibilité accrue, en fonction de la demande des « marchés », et par une baisse sensible des salaires.

De surcroît, ces heures ne s'imputent pas sur le contingent d'heures supplémentaires – qui est pourtant déjà de 130 heures par mois –, ce qui a pour conséquence une augmentation de la charge de travail.

En outre, l'annualisation du temps partiel permet au patronat d'avoir à tout moment à sa disposition des salariés, rémunérés sur la base d'un contrat à temps partiel, avec un abattement de 30 % sur les cotisations patronales.

L'annualisation, comme nous l'indiquions lors du débat sur la loi quinquennale, est conçue non pour répondre aux besoins des salariés, mais aux exigences du

grand patronat. Les horaires, les délais de prévenance, le recours à cette nouvelle forme de chômage partiel sont laissés au bon vouloir patronal.

Ces dispositions s'inscrivent dans la volonté du grand patronat et de la droite – nous avons pu le constater tout l'après-midi – d'abaisser encore et toujours ce qu'ils appellent les « coûts du travail ».

Il est pour le moins paradoxal de toujours vouloir taxer ce qui est créateur de richesses en ignorant les véritables gâchis financiers !

L'annualisation, c'est la désorganisation de la vie familiale des salariés, dont les conditions de travail sont désormais devenues insupportables, alors que des millions d'autres, et notamment les jeunes, sont exclus du droit au travail.

L'expérience le montre, de telles mesures ne sont pas créatrices d'emplois, bien au contraire.

C'est pourquoi, dans le cadre de ce débat, nous proposons de limiter le recours aux heures supplémentaires, en préservant, voire en revalorisant les salaires ; de limiter la durée de travail maximale hebdomadaire ; de respecter un repos quotidien minimal ; de limiter l'amplitude maximale de la durée du travail et de prévoir un délai de prévenance d'au moins sept jours en cas de modification de l'horaire.

Nous proposons également que, pour les branches affectées par une fluctuation de l'activité, l'annualisation du temps de travail soit subordonnée à l'existence d'un accord de branche.

Il nous semble enfin nécessaire de mettre en place des procédures de consultation des organisations syndicales représentatives, des procédures d'information et de consultation des salariés.

En conclusion, nous nous inscrivons résolument et pleinement dans ce débat. Le texte dont nous discutons doit servir de point d'appui pour qu'enfin les salariés soient entendus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Merci d'avoir strictement respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Germain Gengenwin, pour cinq minutes.

**M. Germain Gengenwin.** Madame le ministre, je sous- cris entièrement à votre volonté de lutter contre le chômage (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est déjà ça !

**M. Germain Gengenwin** ... mais nous ne sommes pas d'accord avec les moyens que vous préconisez. (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

La démarche autoritaire de réduction de la durée du travail (*Exclamations sur mêmes les bancs.*)...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Démarche résolue !

**M. Germain Gengenwin.** Nous nous basons sur le texte !

Cette démarche autoritaire, dis-je, de réduction de la durée du travail que vous allez imposer par la voie législative...

**M. Yves Rome.** Toujours les mêmes mots !

**M. le président.** Ne soyez pas autoritaire, monsieur Rome ! Laissez parler M. Gengenwin ! (*Sourires.*)

**M. Germain Gengenwin.** ... va à contre-courant de la politique menée par nos partenaires européens. Ni les Allemands ni les Néerlandais, que vous avez souvent cités en exemple, n'ont légiféré pour réduire la durée du temps de travail.

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est faux !

**M. Germain Gengenwin.** Même l'Italie, qui avait annoncé une intervention législative en ce domaine...

**M. Jean-Pierre Brard.** Tous ces pays ont des patrons qui s'asseyent à la table des négociations !

**M. Germain Gengenwin.** ... est revenue sur son idée initiale et considère que cette question doit être traitée par la voie contractuelle.

Il est inconcevable que la France, qui est l'un des piliers de la construction européenne, s'engage dans une voie radicalement opposée à celle de ses voisins européens. C'est pourquoi nous sommes farouchement opposés à cette décision autoritaire (*Sourires.*) et contraignante de réduction de la durée du travail...

**M. Yves Rome.** Vous vous répétez !

**M. Germain Gengenwin.** Nous proposons la suppression, par conséquent, de l'article 1<sup>er</sup> de ce projet de loi. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Yves Fromion.** Il ne faut pas s'arrêter là !

**M. Jean-Claude Lefort.** Et pourquoi pas la suppression du code du travail ?

**M. Germain Gengenwin.** L'article 9 qui renvoie à un projet ultérieur le traitement de questions essentielles comme le régime des heures supplémentaires ou l'organisation du temps de travail.

Il est également inconcevable, madame le ministre, monsieur le rapporteur, de demander au Parlement de s'engager en faveur d'un dispositif dont les modalités essentielles ne sont pas connues.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Vous voulez que nous soyons soit autoritaires, alors ?

**M. Germain Gengenwin.** Nous proposons donc également la suppression de l'article 9, car nous considérons que le nouveau régime des heures supplémentaires doit être connu des maintenant.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Il ne reste plus rien du texte !

**M. Germain Gengenwin.** Il faut bien connaître le régime des heures supplémentaires pour légiférer valablement !

Ce projet doit être sanctionné car il ne tient pas compte de la diversité de la situation des entreprises.

Les responsables de l'artisanat, que j'ai rencontrés sur le terrain, considèrent avec raison que ce texte est totalement inadapté à la spécificité des petites entreprises et que l'aide prévue est insuffisante.

Les dirigeants d'entreprises plus importantes rejettent aussi cette réforme. Les entrepreneurs considèrent que la réduction autoritaire de la durée du travail n'aura que des effets négatifs. Certains envisagent même de délocaliser leurs activités à l'étranger (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)...

**M. Yann Galut.** Quel cynisme !

**M. Maxime Gremetz.** Chantage !

**M. Yves Rome.** C'est l'anti-France !

**M. Germain Gengenwin.** ... et de donner leur production en sous-traitance à des entreprises étrangères. Et je ne parle pas, monsieur le rapporteur, de ceux qui avaient des projets d'investissement en France et qui les diffèrent.

**M. Yann Galut.** Vous les soutenez !

**M. Germain Gengenwin.** Lors de la réception du Nouvel an dans une commune, un maire m'a signalé qu'une entreprise qui devait créer trente emplois dans sa commune...

**M. Yann Galut.** ... délocalise en Asie.

**M. Germain Gengenwin.** ... s'installait au Luxembourg.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il faut supprimer les paradis fiscaux ! (*Sourires.*)

**M. Germain Gengenwin.** Les entrepreneurs ont par ailleurs assuré que ce dispositif allait les conduire à revoir les salaires à la baisse.

Ainsi, ce projet, qui ne pourra se faire contre les entreprises, est voué à l'échec.

Le financement de ce dispositif pose également de graves problèmes. Qui financera ? Le contribuable ? Les assurés sociaux ? Sans doute, puisque la sécurité sociale ne sera que partiellement indemnisée pour les pertes de ressources qu'elle va subir.

**M. Yves Rome.** Et les recettes supplémentaires ? Vous n'en parlez pas !

**M. Germain Gengenwin.** Mon cher collègue, nous pourrions faire le bilan lorsque nous reparlerons du financement de la sécurité sociale !

La dégradation des comptes sociaux qui en résultera sera forcément financée par une augmentation des prélèvements obligatoires, néfastes, encore une fois, à la création d'emplois.

Les salariés, eux aussi, seront mis à contribution, et il faut qu'ils le sachent. Que devient la relance de la consommation dans ce scénario de gel et de perte de pouvoir d'achat pour les salariés ?

Votre dispositif doit être rejeté car il pose de nombreux problèmes auxquels vous n'apportez pas de solution, comme le travail au noir. Je pense aussi aux conséquences qu'il aura sur le SMIC. D'après ce que vous avez dit, il y aurait un SMIC à trente-neuf heures et un SMIC à trente-cinq heures.

Je vous propose, madame le ministre, de revoir ce projet et de substituer à un système rigide de réduction du temps de travail un système d'aménagement du temps de travail, avec un décompte annuel du temps de travail. En termes clairs, nous proposons l'annualisation, comme cela a déjà été dit. Celle-ci s'accompagnerait de la possibilité de négocier au niveau de chaque entreprise, ce qui offrirait une excellente occasion pour revaloriser le rôle des organisations syndicales dans les entreprises.

**M. Yves Rome.** C'est nouveau, ça !

**M. Germain Gengenwin.** Car elles en ont besoin ; elles ne doivent pas être considérées uniquement comme des « ramasseurs » de cotisations.

De nombreux experts s'accordent pour dire que la baisse du coût du travail par un allègement des charges serait préférable. Mais je ne veux pas, monsieur le président, abuser de votre temps...

**M. le président.** Merci, monsieur Gengenwin ; nous connaissons votre courtoisie.

**M. Germain Gengenwin.** En conclusion, madame le ministre, ce n'est pas en imposant les 35 heures que vous allez créer des emplois. Si l'emploi est véritablement votre souci, alors renoncez à la date-butoir, qui produira des effets inverses à ceux escomptés. Laissez aux entreprises le soin de négocier avec les salariés l'aménagement du temps de travail.

Le débat aujourd'hui est historique. Son enjeu est important. Mais vous ne pourrez pas gagner contre les entreprises ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est vrai ! Contre vous, peut-être, mais pas contre les entreprises !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Boulard, pour dix minutes.

**M. Jean-Claude Boulard.** Avant de commencer, je tiens à saluer la qualité de nos débats, la qualité du travail de notre rapporteur et, puisqu'on parle beaucoup d'autorité, l'autorité légitime de Mme le ministre, fondée sur la compétence et la conviction. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**Mme le ministre du travail et de la solidarité.** Merci !

**M. Thierry Mariani.** Il aura un bon point !

**M. Jean-Claude Boulard.** Une fois prises, ces observations liminaires, il convient, à cette heure, d'échapper aux redites ou à l'échange et aux slogans.

**M. Thierry Mariani.** C'est mal parti !

**M. Jean-Claude Boulard.** Essayons d'examiner les points sur lesquels nous sommes d'accord, de voir si nous pouvons dépasser certaines contradictions, souvent caricaturées, et d'éclairer les questions légitimes que se posent les chefs d'entreprise. Car, c'est vrai, on ne réussira pas la réduction de la durée du travail contre les chefs d'entreprise. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Philippe Auberger.** Pour un socialiste, il parle bien !

**M. Jean-Claude Boulard.** Trois points d'accord m'ont semblé se dégager.

Premier point : la croissance ne suffira pas pour résorber le chômage. Tout le monde l'a cru, tout le monde s'est trompé. Aujourd'hui, chacun admet que la croissance ne suffira pas, même si nous appelons de nos vœux une croissance plus riche en emplois, sans toujours très bien savoir, d'ailleurs, ce que recouvre cette expression.

Deuxième point : il faut débattre de l'affectation des gains de productivité. Aussi bien le rapport de M. Jean Le Garrec que le propos de M. de Robien hier ont montré que, depuis quinze ans, les gains de productivité avaient été affectés essentiellement aux revenus du capital, un peu aux revenus du travail, mais pas du tout à la réduction de la durée du travail, et que c'était, à l'évidence, l'une des sources de l'explosion du chômage.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Très juste !

**M. Jean-Claude Boulard.** De fait, la réduction de la durée du travail a eu lieu, mais dans des conditions socialement terribles, au prix de millions de chômeurs.

Troisième point : une loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail constitue un outil pertinent pour lutter contre le chômage. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Thierry Mariani.** Pas d'accord !

**M. Jean-Claude Boulard.** Il faut bien que nous engageons un débat sur une nouvelle forme de répartition des gains de la productivité.

Le plus vieux rêve des hommes a toujours été de faire travailler des machines à leur place pour réduire leur peine. Or au moment où, en raison de l'explosion technologique, ce rêve est à portée de la main, il se transforme en cauchemar parce que les hommes ont été incapables d'adapter leur mode de répartition des richesses au mode de production de ces richesses.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Très bien !

**M. Yves Rome.** C'est vrai !

**M. Jean-Claude Boulard.** Sur ce point, je crois aussi que nous serons d'accord.

J'en viens, si vous voulez bien me prêter encore un peu d'attention, aux deux contradictions ou oppositions qui ont animé nos débats, souvent au prix d'une certaine caricature.

On a d'abord opposé la loi et la négociation.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Absolument !

**M. Jean-Claude Boulard.** Comme si la tradition française, comme si notre histoire n'avait pas en permanence conjugué la loi et la négociation. La loi sans la négociation est inefficace, la négociation sans la loi ne démarre pas.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Absolument !

**M. René Couanau.** Il faut la négociation et la loi !

**M. Jean-Claude Boulard.** Telles sont les données de notre société.

Une loi-cadre vous est donc soumise pour faire démarquer la négociation.

On a parlé de l'autorité de la loi. L'autorité de la loi ne doit pas se confondre avec son caractère autoritaire. Relisez Rousseau : la loi étant l'expression de la volonté générale, elle ne peut pas avoir de nature autoritaire.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Excellent !

**M. Jean-Claude Abrioux.** C'est la faute à Voltaire ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Claude Boulard.** Il me semble aussi que, depuis quelques heures, on confond volontairement durée légale du travail et durée...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Effective !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Réelle !

**M. Jean-Claude Boulard.** ... obligatoire. Je souhaite que tous les chefs d'entreprise puissent diminuer la durée du travail.

**M. Germain Gengenwin.** Bien entendu !

**M. Jean-Claude Boulard.** Mais si un chef d'entreprise ne parvenait pas à le faire au 1<sup>er</sup> janvier 2000, quelles seraient les conséquences ? Une éventuelle augmentation du coût des heures supplémentaires de 25 % sur 10 % de sa masse salariale, c'est-à-dire 2,5 % de sa masse salariale.

**M. Germain Gengenwin.** Cela va exercer une pression sur les salaires.

**M. Jean-Claude Boulard.** Parler de guillotine, de couperet, de pistolet, c'est une caricature.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Tout à fait ! C'est ridicule !

**M. Jean-Claude Boulard.** Je veux bien, mes chers collègues, conserver l'image du pistolet,...

**M. Yves Fromion.** Ah !

**M. Jean-Claude Boulard.** ... sous réserve qu'il soit chargé à blanc...

**M. Yves Fromion.** Non !

**M. Jean-Claude Boulard.** ... et qu'il soit destiné à donner le départ de la négociation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Vuilque.** Belle image !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Bravo !

**M. Philippe Auberger.** Il a la gâchette facile !

**M. Jean-Claude Boulard.** Bien sûr, la négociation est nécessaire. Une demi-journée ou une journée de travail de moins, c'est important, mais la négociation peut s'engager aussi bien sur l'évolution des salaires que sur l'aménagement du temps de travail. Sur ce point, la loi de 1993 et l'accord professionnel de 1995 offrent un cadre parfait pour la négociation. Il s'agit non pas d'imposer mais de disposer du cadre législatif et conventionnel permettant un aménagement du temps de travail.

On a ensuite opposé la réduction du temps de travail et la réduction des charges. C'est absurde : il faut à la fois réduire le temps de travail et réduire les charges.

**M. Germain Gengenwin.** Dites-nous comment faire !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est ce que nous faisons avec ce projet !

**M. Jean-Claude Boulard.** Ce texte est d'autant plus pertinent qu'il vous propose à la fois une réduction du temps de travail et...

**M. Germain Gengenwin.** Une diminution des salaires !

**M. Jean-Claude Boulard.** ... une réduction des charges sociales. C'est l'articulation de ces deux mesures qui permet de développer l'emploi. Le Gouvernement propose du reste d'accroître, pour les entreprises qui ont un pourcentage important de bas salaires, l'atténuation des charges. On disposerait ainsi d'un dispositif équivalent au dispositif dit Borotra, mais avec l'avantage d'obtenir l'accord de Bruxelles.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Absolument.

**M. Jean-Claude Boulard.** Voilà deux types de débat contradictoire que cette loi permet, me semble-t-il, de dépasser.

Je souhaite maintenant apporter des réponses aux questions légitimes que se posent les chefs d'entreprise.

Intéressons-nous d'abord au secteur où la concurrence est franco-française. Vous avez tous reçu des lettres étonnantes émanant du secteur du logement, des travaux publics, des services d'entretien ou de la grande distribution. Tous ces courriers s'inquiètent de la concurrence internationale. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Germain Gengenwin.** Et alors ?

**M. Yves Fromion.** Ils ont le droit !

**M. Jean-Claude Boulard.** Comme si on commandait sa maison à Hong Kong, comme si on faisait faire ses routes à Singapour, comme si on entretenait les sols à Bombay !

**M. Thierry Mariani.** Pour les travaux publics, oui. Vous ignorez les règles des marchés publics !

**M. Bernard Accoyer.** Et dans les régions frontalières ?

**M. Jean-Claude Boulard.** Ces lettres sont absurdes sur ce point.

**M. le président.** Veuillez commencer à conclure, monsieur Boulard.

**M. Jean-Claude Boulard.** J'ai été beaucoup interrompu, monsieur le président.

**M. Thierry Mariani.** M. Boulard ignore que, dans le sud de la France, les entreprises de travaux publics sont en concurrence avec les entreprises italiennes !

**M. le président.** S'il vous plaît, laissez parler M. Boulard. Vous avez encore huit jours pour vous affronter, gardez des forces !

**M. Thierry Mariani.** On s'échauffe !

**M. le président.** Ah ! Si vous vous échauffez (*Souffles*)...

**M. Christian Cuvilliez.** On voit ce que ça donne !

**M. Jean-Claude Boulard.** Je constate que lorsqu'on oppose une observation de bon sens à ce qui est de la contre-information, on soulève beaucoup d'émotion !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ils n'aiment pas l'information !

**M. René Couanau.** Nous éprouvons plutôt de la colère !

**M. Thierry Mariani.** De la tristesse !

**M. Jean-Claude Boulard.** En tout cas, pour les secteurs où la concurrence est exclusivement franco-française, les entreprises ont vraiment intérêt à conclure des accords de branche et non pas des accords d'entreprise.

**M. Yves Fromion.** On peut s'entendre, mais pas sur tout.

**M. Bernard Accoyer.** *In fine*, c'est le consommateur qui paye. Vous répartissez la pénurie !

**M. Jean-Claude Boulard.** Certaines entreprises invoquent, dans leur correspondance, des risques de délocalisation. Je lirai une déclaration d'un représentant de la grande distribution qui est éclairante à cet égard. Car c'est en regardant du côté de la grande distribution qu'on peut comprendre les causes du phénomène de délocalisation.

**M. André Angot et M. Bernard Accoyer.** C'est vous les responsables !

**M. Jean-Claude Boulard.** Le représentant d'un groupe de la grande distribution indique que, jusqu'à présent, il délocalisait 20 % de ses approvisionnements mais que, demain, il en délocalisera 50 % pour avoir de meilleurs prix.

Permettez-moi deux observations.

**M. Bernard Accoyer.** Qui a imposé des contraintes à ce secteur ?

**M. Jean-Claude Boulard.** La grande distribution, en considérant les entreprises comme des sous-traitants, arbitre en fait en permanence en faveur d'entreprises délocalisées. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Laissez M. Boulard conclure.

**M. Bernard Accoyer.** C'est vous qui avez fait exploser la grande distribution !

**M. le président.** S'il vous plaît, ce n'est pas un dialogue.

**M. Jean-Claude Boulard.** Cette politique de baisse absurde des prix nuit à l'emploi : en cassant les prix, on finit par casser l'emploi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Il faudra bien un jour légiférer pour rééquilibrer le rapport de force entre la production et la grande distribution car c'est un déséquilibre qui est, pour l'essentiel, à l'origine des phénomènes de délocalisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Couanau.** Très bien !

**M. le président.** Monsieur Boulard, venez-en à votre conclusion !

**M. Jean-Claude Boulard.** Deux remarques pour conclure.

La première est relative au coût du chômage ; je ne parle pas simplement du coût humain, que tout le monde a en tête, mais du coût en termes de cotisations sociales. Alors qu'en 1974 les cotisations chômage pesant sur les entreprises représentaient 0,80 % des cotisations sociales, elles atteignent 6,18 % en 1998.

**M. André Angot.** Mitterrand est passé par là !

**M. Jean-Claude Boulard.** Le CNPF devrait s'engager résolument dans la lutte contre le chômage, car c'est la condition de la réduction des charges qui pèsent sur les entreprises, réduction qu'il réclame.

**M. Yves Fromion.** Ce n'est pas le CNPF qui fixe les charges sociales, quand même !

**M. Jean-Claude Boulard.** J'en viens à ma seconde remarque. S'il y a un débat sur la relance par l'investissement ou la relance par la demande, chacun est aujourd'hui convaincu que la relance doit passer par l'emploi. L'inquiétude sur l'avenir est un frein à la consommation. À l'inverse, un emploi de plus dans une famille, c'est toute une famille qui consomme différemment : à montant égal, un salaire n'est pas consommé de la même manière qu'une indemnité.

**M. Jean Ueberschlag.** Le président fait preuve de beaucoup de mansuétude !

**M. Jean-Claude Boulard.** Plutôt que de terminer par un coup de clairon,...

**M. René Couanau.** Vous préférez le pipeau !

**M. Jean-Claude Boulard.** ... j'attendrai plutôt de voir comment les choses vont évoluer. Je terminerai par une citation à l'honneur des chefs d'entreprise.

**M. Thierry Mariani.** Vous êtes conseiller d'Etat !

**M. Bernard Accoyer.** Quels risques avez-vous déjà pris ?

**M. Jean-Claude Boulard.** Car vous avez caricaturé leur position depuis le début de ce débat.

Un représentant du groupe Philips, groupe important qui doit affronter la concurrence internationale et qui crée des emplois, 1 000 dans ma ville, a déclaré : « Humainement, les 32 heures, c'est très bien. De façon générale, dans le contexte que nous avons vécu ici, je suis pour la réduction de la durée du travail. »

**M. Marcel Rogemont.** Voilà !

**M. Bernard Accoyer.** Surtout quand il y a des primes !

**M. Jean Ueberschlag.** C'est de la manipulation !

**M. Philippe Briand.** Le groupe Philips a licencié un tiers de son personnel en cinq ans !

**M. Jean-Claude Boulard.** Je vous laisse méditer cette déclaration et je souhaite que le CNPF, lui aussi, y réfléchisse. Ce sont les entreprises qu'il faudra convaincre, et c'est à elles que nous nous adresserons dans les semaines qui viennent pour les conduire à engager, dans leur intérêt,...

**M. André Angot.** Elles vont licencier !

**M. Jean-Claude Boulard.** ... une bataille pour réussir la réduction négociée de la durée du travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Excellent !

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3
---

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 512, d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail ;

M. Jean Le Garrec, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 652).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*







